



"Sodalitium" Périodique  
n° 53, Anno XVIII - n.3 luglio 2002

Editeur: Centro Librario Sodalitium  
Loc. Carbignano, 36. 10020 VERRUA SAVOIA TO Italie  
Tel.: +39.0161.839.335 Fax: +39.0161.839.334  
INTERNET: www.plion.it/sodali  
email: sodalitim@plion.it

Directeur responsable: don Francesco Ricossa  
Autorizzazione Tribunale di Ivrea n. 116 du 24-2-1984

Tipografia: Ages - Torino

Ai sensi della Legge 675/96 sulla tutela dei dati personali, i dati forniti dai sottoscrittori degli abbonamenti verranno trattati in forma cartacea ed automatizzata e saranno utilizzati esclusivamente per invio del giornale oggetto di abbonamento o di altre nostre testate come copie saggio e non verranno comunicate a soggetti terzi. Il conferimento dei dati è facoltativo ed è possibile esercitare i diritti di cui all'articolo 13 facendone richiesta al responsabile trattamento dati: Centro Librario Sodalitium.

Sur la couverture: à Bethléem la statue de la Vierge qui depuis 110 ans domine l'église de la Sainte Famille a été touchée et gravement endommagée par le feu des soldats israéliens. La statue, bien éclairée et visible, a été visée sans aucun motif... stratégique.

## Sommaire

<b>Editorial</b>	<b>p. 2</b>
<b>Les négociations en cours entre Jean-Paul II et la Fraternité Saint Pie X:</b>	
<b>faits et considérations</b>	<b>p. 4</b>
<b>L'infailibilité du Pape et la Canonisation des Saints</b>	<b>p. 29</b>
<b>"Parler clair pour mieux se comprendre"</b>	<b>p. 31</b>
<b>Notre-Dame du Bon Conseil</b>	<b>p. 35</b>
<b>CONSEILS DE LECTURE</b>	<b>p. 42</b>
<b>Déclaration à propos de la réunion interreligieuse d'Assise du 24 janvier 2002</b>	<b>p. 43</b>
<b>Vie de l'Institut</b>	<b>p. 44</b>

# Editorial

**C**hers lecteurs, les événements se succèdent et nous aimerions, si nous le pouvions, faire en sorte que la voix de *Sodalitium* se fasse plus souvent entendre dans vos demeures! Hélas il faut nous contenter, dans cet éditorial, d'attirer votre attention sur deux événements qui nous touchent de près.

*L'Observatore Romano* du 16 mars 2002 a publié en première page la photo de la statue "de la Mère de Jésus qui depuis 110 ans domine l'Eglise de la Sainte Famille, à Bethléem" et qui "a été frappée et gravement endommagée par le feu des soldats israéliens". Et ce n'est pas un hasard : "sans aucun motif **apparent** ils ont ouvert le feu frappant la statue illuminée et bien visible". Comment ne pas revenir en esprit à une autre photographie symbolique, celle des militaires communistes fusillant la statue du Christ-Roi durant la guerre civile espagnole?

Voilà des années que notre bulletin et notre maison d'édition rappellent aux catholiques la haine contre Jésus-Christ et les chrétiens qui anime ceux que Saint Paul - inspiré par le Saint-Esprit - a défini comme ceux qui "ont tué même le Seigneur Jésus et

*les prophètes; qui nous ont persécutés; qui ne plaisent point à Dieu, et qui sont ennemis de tous les hommes"* (I Thessaloniens II, 15).

On nous a reproché notre insistance sur ce sujet : la statue de l'Immaculée mutilée, la grotte où est né Jésus assiégée, sont la meilleure réponse à qui ne croit pas vraiment aux paroles de Saint Paul.

Que les disciples de M. Pannella comme Teodori, que les ex-communistes aujourd'hui illuministes comme Ferrara, qui ont promu l'*Israël day*, soient insensibles aux paroles de l'Apôtre, il n'y a pas de quoi s'étonner. Ce qui nous étonne c'est que ne le comprennent pas des catholiques convaincus au point de déplorer Vatican II ("*l'Eglise a perdu la religion à Vatican II (...) Pie XII, le dernier grand Pape, n'aura pas de successeur*" de l'abbé Baget Bozzo, *Il Giornale*, 4/10/01, p. 2).

"*Je ne comprends pas le préjugé d'hostilité contre Israël d'un certain monde catholique*" écrivait par exemple Antonio Socci dans *Il Foglio* (2/11/2001, p. 2) ajoutant prophétiquement (!): "*sous Israël, musulmans et chrétiens peuvent se rendre dans leurs lieux sacrés qui sont protégés par l'Etat*". "*Israël est l'Occident*" ajoute l'abbé Baget Bozzo (*Il Giornale*, 7/12/01, p. 16) "*héritier de la Chrétienté*", et Sharon en est le Croisé (*Il*

*Giornale*, 15/09/01, p. 17). Mais Israël est-il vraiment un rempart contre l'Islam, comme le pensent beaucoup de gens ? N'en est-il pas plutôt le père, à voir comme sont unis juifs et musulmans dans leur haine envers la Trinité et la divinité de Jésus? Ce numéro de *Sodalitium* – avec le commentaire d'une déclaration du Grand Rabbin de Rome, Di Segni – démonte une fois pour toutes la fable des "trois grandes religions monothéistes" chère à l'enseignement post-conciliaire, mais aussi à des écrivains "traditionalistes" tels que Cardini et Vasallo qui critiquent sur ce point les "catholiques intransigeants".

Si notre regard anxieux se tourne vers les lieux où est né et a souffert Jésus, par ailleurs, nous ne pouvons pas demeurer indifférents à ce qui se passe dans les rangs des "catholiques intransigeants" en question. *Sodalitium* fait une large place aux négociations encore en cours entre la Fraternité Saint Pie X et le cardinal Castrillon Hoyos. L'unique résultat concret – jusqu'à ce jour – a été l'accord souscrit avec les héritiers de Mgr de Castro Mayer, dans la cathédrale qui fut sa cathédrale à Campos: sur la photo représentant l'événement historique on aperçoit au premier plan la table pour la célébration de la «nouvelle messe», face à l'autel sur lequel célébrait l'évêque brésilien. Mais la condition que pose la Fraternité pour accepter un accord (liberté pour tous de célébrer avec l'ancien missel) ne prévoit-elle pas aussi la coexistence de la table et de l'autel? Aussi *Sodalitium* est-il – depuis toujours – contre ces accords.

Cependant il ne faut pas sous-évaluer les craintes de l'aile de la Fraternité favorable à

*Campos: le cardinal Castrillon Hoyos préside la cérémonie de réconciliation des héritiers de Mgr de Castro Mayer (remarquer "le nouvel autel" érigé face à l'ancien)*



*Palestine: femme chrétienne palestinienne tuée au cours des récents combats et enterrée avec un cadre de la Sainte Vierge*

l'accord. Leur crainte est que, sans accord, la Fraternité devienne (elle l'est déjà, de fait) une "Petite Eglise". L'abbé Simoulin, supérieur du district italien et protagoniste de ces négociations écrivait à ses prêtres: "*Serions-nous parvenus au moment du choix décisif? Avoir le courage d'oser croire encore en la Fraternité et, surtout en l'Eglise Catholique Romaine, ensevelie mais vivante et toujours plus puissante que ses fossoyeurs... ou bien douter encore, prisonniers de nos méfiances et de nos calculs politiques, croire en nous-mêmes plus qu'en l'Eglise et nous isoler encore jusqu'à nous enfermer dans la petite Eglise d'Ecône*" (Lettre aux prêtres du District des 13 -16 février 2001). Que le lecteur ne s'arrête pas aux figures obscures adoptées par l'abbé Simoulin (comme celui d'une Eglise enterrée vivante!) mais porte par contre toute son attention sur le dilemme posé à l'époque par le Supérieur de district à ses prêtres: ou l'accord ou la petite Eglise d'Ecône (le numéro spécial de *Sodalitium* sur les Tribunaux de la Fraternité a amplement démontré l'existence de fait de cette "église")... La Fraternité est actuellement divisée entre partisans de l'une ou de l'autre solution, continuellement rejetée par les flots contre les écueils de Charybde ou de Scylla. *Sodalitium* rappelle qu'une troisième, une vraie solution est possible, que le naufrage est évitable. C'est la "Thèse de Cassiacum" qui est à notre avis cette solution entre l'écueil de l'hérésie moderniste et celui du schisme traditionaliste.





## Les négociations en cours entre Jean-Paul II et la Fraternité Saint Pie X: faits et considérations

Par M. l'abbé Francesco Ricossa

Voilà déjà deux ans (depuis le pèlerinage organisé par la Fraternité Saint Pie X à l'occasion de l'Année Sainte) qu'ont été rouvertes officiellement, après l'"excommunication" de 1988, les négociations entre la Fraternité et les représentants de Jean-Paul II. Le temps écoulé nous permet de faire déjà un premier bilan: les héritiers spirituels de Mgr de Castro Mayer se sont séparés de ceux de Mgr Lefebvre, et même entre ces derniers, division et désaccord règnent sur ce qu'il faut faire (démissions forcées de l'abbé Aulagnier, prises de positions opposées parmi les Evêques). Et voilà justement qu'en ce mois de mai 2002, les négociations ont été rouvertes!

Le temps de nous faire oublier ce qui s'est passé durant ces deux années (et les années précédentes). Et pourtant on dit: *historia magistra vitae!*

*Mgr Fellay, actuel supérieur général de la Fraternité Saint Pie X, au cours du pèlerinage jubilaire à Rome en 2000*



Nous raconterons donc tout d'abord à nos lecteurs la succession des événements – le plus fidèlement possible – pour en donner ensuite un commentaire qui sera utile pour s'orienter dans la confusion créée par la situation actuelle.

### PREMIERE PARTIE: LES FAITS

#### Les antécédents: de 1976 à 1988

Les négociations entre la Fraternité Saint Pie X et "Rome" (selon l'expression la plus couramment répandue chez les "traditionalistes") (1), c'est-à-dire les représentants de Paul VI d'abord, de Jean-Paul II ensuite, sont un fait récurrent dans l'histoire vieille de trente ans de la société que Mgr Lefebvre fonda avec l'accord, ne l'oublions pas, d'un évêque diocésain fidèle au Concile Vatican II, Mgr Charrière.

Il est opportun de rappeler aux plus jeunes les négociations qui se sont déroulées dans le passé: après la crise de 1976 et suite à l'audience accordée par Paul VI à Mgr Lefebvre (11 septembre 1976), Paul VI confiait l'examen du cas à la Congrégation pour la Doctrine de la Foi, et donc au Cardinal Seper. Après la mort de Paul VI et de Jean-Paul Ier (1978), Mgr Lefebvre fut immédiatement reçu en audience par Jean-Paul II: le procès se muta en négociation, négociation qui échouait en janvier 1979 (2). Les contacts se poursuivirent cependant, favorisés par la nomination du cardinal Ratzinger à la Congrégation pour la Doctrine de la Foi (3): par ailleurs, dès le 17 septembre 1976, la Fraternité acceptait le principe du biritualisme, c'est-à-dire la co-existence pacifique du rite conciliaire et du rite traditionnel (4). Premier résultat concret, la concession de l'indult pour célébrer la Messe selon le rite tridentin (3 octobre 1984), indult initialement accueilli avec joie par le nouveau supérieur de la Fraternité, l'abbé Schmidberger (5), lequel, sur les conseils de "Rome", promut alors une "pétition au Saint-Père": les demandes faites à l'époque par l'abbé Schmidberger étaient substantiellement les mêmes que celles avancées par Mgr Fellay dans les négociations actuelles (6).

Malgré l'entrevue de janvier 1985 entre Mgr Lefebvre et le cardinal Ratzinger, on put constater que l'indult de 1984 ne consti-

tuait pas une “brèche” comme on l’avait pensé, qu’au contraire il enlevait des fidèles à la Fraternité Saint Pie X, et que le temps passait vainement. Mgr Lefebvre prit alors l’initiative: il annonça (comme une menace) – en juin 1987 – des consécrations épiscopales. Comme prévu et espéré (?), le cardinal Ratzinger entama immédiatement (?) des pourparlers afin d’éviter ces consécrations, pourparlers qui aboutirent à la nomination d’un visiteur apostolique bénévole en la personne du Cardinal Gagnon (1987) et à la signature d’un “protocole d’accord” par Mgr Lefebvre le 5 mai 1988. Jamais l’accord n’avait semblé si proche. Pourtant, le lendemain-même, Mgr Lefebvre retirait sa signature (?), le 30 juin il consacrait quatre évêques sans mandat pontifical, le 1er juillet il recevait la notification d’excommunication, et le 2 juillet était créée la Commission *Ecclesia Dei* qui devait gérer les contacts avec les “traditionalistes”.

Et pourtant, dans une entrevue au mensuel *30 Jours*, Mgr Lefebvre prévoyait pour un proche avenir la réouverture des négociations ... (10).

#### **Avant le pèlerinage jubilaire, ou bien: qui a pris l’initiative de nouvelles négociations?**

La Fraternité Saint Pie X – dans le climat des négociations actuelles – a beaucoup insisté sur le fait que c’est le cardinal Castrillon Hoyos, sur mandat de Jean-Paul II, qui a pris l’initiative et non la Fraternité elle-même: “*c’est Rome qui a pris l’initiative*, - écrit par exemple l’abbé Laguérie - *et Elle seule. Toute autre interprétation est historiquement fautive et conséquemment partisane*” (11). C’est là une demi-vérité. Il est vrai, en effet, nous le verrons, qu’en novembre 2000, après le pèlerinage jubilaire de la Fraternité et l’interview de Mgr Fellay à *30 Jours*, c’est le cardinal Castrillon Hoyos qui a pris l’initiative. Mais la Fraternité Saint Pie X s’employait depuis longtemps à préparer un nouveau climat qui rende possible l’ouverture...

#### **La Fraternité prend l’initiative: avant le pèlerinage jubilaire ...**

Nous avons vu comment toute l’histoire de la Fraternité est constellée de longues périodes de tractations avec “Rome” interrompues par de violentes polémiques et des rup-

tures avec une “église conciliaire” définie alors comme “schismatique” (ou vice versa). Toutefois, après les consécrations épiscopales de 1988 l’attitude de la Fraternité s’était endurcie, et c’est compréhensible; et puis il était nécessaire d’enrayer l’exode des “traditionalistes” qui, à la suite de Dom Gérard, de Jean Madiran, du Père de Blignières, de la Fraternité Saint Pierre, etc., avaient refusé les consécrations et accepté la Commission *Ecclesia Dei*.

Toutefois, du moins depuis 1998 – dix ans après les consécrations – un point devient visible aux yeux de tous: c’est l’existence d’un processus, engagé certainement depuis longtemps, de rapprochement avec “Rome” et les “traditionalistes *Ecclesia Dei*” de la part de la Fraternité Saint Pie X, ou en tous cas d’une bonne partie de cette Fraternité.

Ce à quoi on ne pouvait s’attendre, c’est que le chef de file (du moins le plus visible) de cette “nouvelle stratégie”, comme il l’appelle lui-même, soit le même qui, en 1988, avait mis le plus de conviction à soutenir Mgr Lefebvre dans sa décision de rompre les négociations et de consacrer les quatre évêques: je parle de l’abbé Paul Aulagnier, ex-supérieur du district français et second assistant du supérieur général, Mgr Fellay. Sa participation au pèlerinage romain organisé, du 24 au 26 octobre 1998, par la Fraternité Saint Pierre et par *Una voce* à l’occasion des dix ans de l’institution de la Commission *Ecclesia Dei*, suite à l’excommunication de Mgr Lefebvre fit du bruit – et même *Sodalitium* eut à en parler (12). Ledit abbé participa à la conférence du cardinal Ratzinger le 24 octobre, donnant le signal des applaudissements, il dina avec les prêtres “*Ecclesia Dei*” qui avaient rompu, il fut un temps, avec la Fraternité, il célébra la messe à Saint-Pierre, chanta le Credo à la “messe” de Jean-Paul II, assista à la messe célébrée dans l’église Saint-Ignace pour les pèlerins... (13). L’initiative de l’abbé Aulagnier n’était pas une improvisation de notre exhubérant et sympathique confrère, elle faisait partie d’une stratégie mise au point par une partie au moins des prêtres de la Fraternité: un congrès à la Mutualité de Paris pour le dixième anniversaire des consécrations, le 21 juin, avait en effet réuni les prêtres de la Fraternité – entre autres l’abbé de Tanoüarn – et quelques représentants des “catholiques *Ecclesia Dei*” ou d’autres milieux conserva-

teurs (cf. *Sodalitium* n° 47 pp. 84-85 fr.). C'est l'abbé Aulagnier en personne qui, interviewé par l'abbé de Tanoüarn, explique la "stratégie" présidant à ces initiatives: "*La Tradition catholique a troublé l'Eglise conciliaire, David contre Goliath, au point de la faire douter de ses certitudes mal acquises. Vous expliquez vous-même, M. l'abbé [de Tanoüarn], dans la revue Fideliter, que le cardinal Ratzinger essaie de répondre aux critiques de Mgr Lefebvre. Il y parvient plus ou moins bien: là n'est pas la question. Mais en tous cas, l'action publique entreprise par la Fraternité Saint Pie X a obligé l'autorité ecclésiastique à revenir sur ses doctrines, à recentrer son discours et sa pratique, et c'est tant mieux! Nous sommes là pour 'traditionaliser' l'Eglise universelle. Mais, comme le dit M. l'abbé Duverger, dans votre lettre Pacte du mois d'octobre 2000, 'il ne faut pas nous arrêter en chemin'. (...) Il faut sortir de nos tranchées, de nos ghettos, il faut, je le répète, sans peur, nous mettre au service de l'Eglise universelle, en utilisant notre liberté pour critiquer les nouvelles orientations dans la mesure où elles ne représentent encore que des replâtrages qui ne sont pas appelés à durer, et aussi pour souligner tout ce qui va dans le bon sens, sans nous perdre dans l'opposition stérile et dans la critique systématique. (...) Le temps n'est plus aux ermitages ni à la Petite Eglise. Le temps est au service de l'Eglise par le témoignage public rendu au droit de la liturgie traditionnelle et par le combat doctrinal. Je voudrais terminer en répétant quelque chose que je dis souvent: les sacres de 1988 ne sont pas la ligne de partage des eaux. Il faut arrêter de juger les gens en fonction de leur attitude à ce moment-là"* (op. cit., pp. 243-244). "*Les gauchistes disaient autrefois: il faut savoir arrêter une grève. Je dirais: il est inutile de prolonger la scène de ménage [à savoir si la Fraternité joue le rôle de la femme ou celui du mari de l'"église conciliaire", n.d.r.] puisque nous avons ce qui était nécessaire: des évêques"* (p. 212).

Les paroles de l'abbé Aulagnier sont significatives. La Fraternité risque de devenir une "Petite Eglise" (nous y reviendrons). Le Vatican (parfois "Eglise conciliaire" et Goliath, parfois "Eglise universelle" ou "Eglise" tout-court) est en train de retourner à la Tradition (du moins depuis 1989, trouve-t-on écrit à la p. 251; depuis 1985 déjà, selon Yves Chiron, à l'époque collaborateur de

*Fideliter*)<sup>(14)</sup>: les expressions moins heureuses qui se notent encore seraient "replâtrages" provisoires destinés à tomber. La Fraternité doit donc s'allier avec les forces saines de ceux qui refusèrent à une époque les consécrations épiscopales pour accélérer ce nouveau cours du cardinal Ratzinger, en soulignant les interventions positives de Rome. La "grève" inaugurée par la Fraternité dans les années 70 doit cesser, puisqu'on est en train d'obtenir une réponse aux revendications: il suffit de savoir attendre et la Fraternité peut se le permettre, ayant acquis avec les quatre évêques une "indépendance juridique" rassurante (p. 212). Ce n'est pas un hasard si Yves Chiron considère le livre de l'abbé Aulagnier comme "une borne milliaire"<sup>(15)</sup>: son jugement sur la situation actuelle rejoint – et dépasse en clarté – celui de l'abbé Aulagnier: "*le vœu de Mgr Lefebvre exprimé à Paul VI – Laissez-nous faire l'expérience de la Tradition – est de plus en plus exaucé. (...) il devient, de jour en jour, plus ridicule d'agir et de penser comme si, depuis la mort de Paul VI (1978), la Tradition n'avait pas reconquis ses droits, que ce soit dans le domaine liturgique ou dans le domaine doctrinal"*<sup>(16)</sup>.

La nouvelle stratégie de l'abbé Aulagnier, de l'abbé Laguérie, de l'abbé de Tanoüarn, de l'abbé de la Rocque, de l'abbé Célier, d'un Yves Chiron, de revues comme *Fideliter*, *Pacte*, *Certitudes*, *Bulletin St Jean Eudes* (maintenant *Nouvelles de Chrétienté*), *Alètheia*, *Lettre à nos frères prêtres*, etc. ne pouvait passer inaperçue... En supposant qu'il soit possible, le pèlerinage jubilaire de l'an 2000 se présentait comme une occasion unique de mettre en pratique cette nouvelle stratégie vis-à-vis de Jean-Paul II. Et ne voilà-t-il pas justement qu'en 1998 la Fraternité Saint Pie X prend contact avec le cardinal Etchegaray<sup>(17)</sup> qui a la charge d'organiser le grand jubilé, afin de se mettre d'accord sur les modalités de la participation de la Fraternité à cet événement. Au cours des négociations, la Fraternité demande également l'autorisation de célébrer la messe dans les basiliques romaines...

### ...et pendant le pèlerinage jubilaire

Les termes des deux années de négociations entre la Fraternité et le cardinal Etchegaray nous sont inconnus; mais, les résultats de ces négociations, tous, nous les

avons sous les yeux. A la Fraternité – qui amène à Rome environ 6.000 pèlerins – est accordé le libre accès aux Basiliques romaines, y compris Saint-Pierre, avec la possibilité de prier et de prêcher; officiellement, la permission d’y célébrer la Messe n’est pas accordée, mais en réalité Mgr Fellay – supérieur général de la Fraternité – a été autorisé à célébrer la Messe à Sainte-Marie-Majeure le 15 août <sup>(18)</sup>. Et les évêques français ont fait de même, autorisant presque partout les prêtres et les fidèles de la Fraternité à bénéficier des indulgences jubilaires <sup>(19)</sup> dans leurs propres églises: ainsi, par exemple, à Paris (pour l’Ascension), à Mantes-la-Jolie (18 juin), à Lisieux (14 octobre), à Lourdes (29 octobre), à Nantes, à Lyon..., souvent avec la possibilité d’y célébrer la Messe <sup>(20)</sup>.

Mais il y a plus. En prévision du pèlerinage jubilaire, le cardinal Dario Castrillon Hoyos, préfet de la Congrégation pour le Clergé mais aussi responsable de la Commission *Ecclesia Dei*, avait écrit aux quatre évêques, au mois de juin, pour exprimer son désir de les rencontrer <sup>(21)</sup>. C’est le premier contact connu entre le cardinal et les évêques de la Fraternité: mais le fait que le cardinal ait été le premier à écrire est-il suffisant pour affirmer que les négociations en cours sont une initiative unilatérale du Vatican? L’invitation du cardinal n’est-elle pas la réponse à la main tendue par la Fraternité avec l’organisation du pèlerinage jubilaire?

De fait, l’invitation fut acceptée. Trois des quatre évêques (Mgr De Galarreta était absent) déjeunèrent avec le cardinal Castrillon Hoyos, sans tenir compte du fait que c’est justement ce dernier qui avait été le protagoniste, un mois seulement auparavant, de la liquidation des autorités de la Fraternité Saint Pierre, considérées comme trop attachées encore à la liturgie traditionnelle. La rencontre conviviale ne devait pas évidemment demeurer sans suite...

#### **L’entrevue de Mgr Fellay à 30 Jours et la réponse de Castrillon Hoyos <sup>(22)</sup>**

Suite qui fut l’entrevue accordée par Mgr Fellay au mensuel *30 Jours*, mensuel dirigé par l’ex-homme d’Etat démocrate-chrétien Andreotti, et contrôlé par le mouvement *Comunione e Liberazione*. *30 Jours* et Andreotti – malgré l’estime manifestée expli-

citement et à plusieurs reprises par ce dernier pour le modernisme condamné par Saint Pie X <sup>(23)</sup> – ont toujours été favorables à un accord avec les “traditionalistes”, et ils ont toujours maintenu des contacts avec l’abbé du Chalard de Taveau, représentant officiel de la Fraternité près le Vatican. Réciproquement, Mgr Lefebvre (dans la revue *Fideliter*) considérait Andreotti comme l’un des plus grands hommes d’Etat catholiques européens: jugement qui aurait de quoi stupéfier si on ne tenait compte d’éventuelles et discrètes interventions d’Andreotti “en faveur” de Mgr Lefebvre...

L’interview de Mgr Fellay à *30 Jours* ne fut donc pas un hasard, elle prend place au contraire dans un contexte bien précis: celui du rapprochement entre “traditionalistes” et Jean-Paul II rendu propice par *Comunione e liberazione*. L’intention est explicitement déclarée:

**“Si le Pape m’appelle, je vais ou plutôt, je cours’.** C’est à cette phrase surprenante – commente le journaliste de *30 Jours*, Paci – prononcée dans l’interview qui suit par le supérieur général de la Fraternité Saint Pie X, l’évêque Bernard Fellay, que l’on mesure la portée historique de ce qui est en train de se passer chez les lefebvristes. Un nouveau climat de dialogue, qui pourrait mener, s’il est intelligemment apprécié par ceux qui ont, par mandat divin, la tâche de préserver l’unité de l’Eglise, à progresser de façon décisive dans la réduction d’une fracture qui a été et reste douloureuse. Pour comprendre le changement de climat à l’intérieur de la Fraternité, il suffira de penser que Mgr Lefebvre refusa, les jours précédents la consécration des évêques qui fut à l’origine du schisme, de répondre à l’appel pressant de Jean-Paul II. Celui-ci lui avait envoyé une voiture et l’avait prié avec instance de venir le trouver au Vatican pour qu’il puisse avoir une dernière rencontre avant que la décision d’une rupture définitive ne fut prise. Mais ce n’est pas là la seule surprise que réserve l’interview de Mgr Fellay **qui, de sa résidence en Suisse, lance un appel au Vatican: ouvrez-nous des canaux officiels de dialogue**” (p. 6). En effet, dans son interview, Mgr Fellay demande l’institution d’une commission *ad hoc* pour le dialogue avec la Fraternité. Mais il y a plus. Après avoir écarté toute hypothèse sédévacantiste, Mgr Fellay propose une solution pratique du problème qui amènerait à l’accord:



**“Nous ne nous attendons pas à ce que le Vatican fasse un grand mea culpa, et dise quelque chose du genre: ‘Nous avons promulgué une fausse messe’. Nous ne voulons pas que l’autorité de l’Eglise soit encore affaiblie. Elle ne l’a que trop été déjà: maintenant, cela suffit. Mais Rome pourrait donner dans les faits le signal d’un clair changement de direction. Un acte très clair serait de donner à tous les prêtres du monde la possibilité, **seulement la possibilité**, de dire la messe tridentine. (...) **Il ne serait pas besoin de dire que des erreurs ont été commises avec la nouvelle messe: il serait suffisant d’accorder aux prêtres qui le désirent la possibilité de célébrer la messe selon le rite qu’ils préfèrent**” (p. 9).**

Aux questions du journaliste qui l’interviewe Mgr Fellay répète qu’il n’y a pas d’autres requêtes (“c’est là le point fondamental”) et il promet que si cela arrivait “je ne veux pas parler de retour, parce que nous, nous ne nous considérons pas comme dehors. Mais je peux dire avec certitude que cela changerait tout. Oui, tout changerait si l’on nous concédait, à nous et à tous ceux qui en auraient le désir, la simple liberté de dire la messe que l’Eglise a toujours dite” (p. 9). Pour Mgr Fellay cette décision ne serait pas difficile à prendre, puisque “Rome elle-même, dans une réunion de cardinaux, en 1986, avait discuté de l’opportunité de prendre cette décision. Cela signifie que le Vatican a déjà envisagé la possibilité de pouvoir le faire...” (ibidem) (24).

*Le Cardinal Castrillon Hoyos, principal protagoniste dans les négociations du Vatican avec la FSSPX*



Evidemment la réponse du Cardinal Castrillon Hoyos, ne s’est pas fait attendre. “Le verbe ‘courir’ me plaît infiniment – a déclaré le cardinal colombien à *30 Jours – parce qu’il est né du contenu d’une foi profonde...*”; le pèlerinage jubilaire de la Fraternité est défini comme un “acte de foi apostolique et de bonne volonté” et le cardinal flatte le mouvement de Mgr Lefebvre en le définissant comme “la demande et le moyen d’un examen de conscience sur la façon dont nous célébrons l’eucharistie, sur la manière dont s’exprime la foi au début du troisième millénaire. Il nous permet aussi d’examiner si nous veillons suffisamment, toujours et partout, au respect de l’orthodoxie dans le contenu de nos homélies, de nos instructions ou de ce que nous disons par le biais des médias” (p. 18). Quant à la requête de Mgr Fellay (la liberté pour tous les prêtres de célébrer la messe dans le rite qu’ils préfèrent) le cardinal fut évasif mais possibiliste: les requêtes “seront examinées avec respect et dans l’optique du bien authentique de la communauté ecclésiale tout entière” (p. 19).

Et pourtant, le supérieur général de la Fraternité Saint Pie X avait déjà – dans la réponse du cardinal Castrillon Hoyos – tous les éléments pour comprendre (s’il en était besoin) qu’un accord doctrinal était impossible; et même que le but du cardinal – et de Jean-Paul II – était à l’opposé de celui de la Fraternité! En effet le cardinal déclara ouvertement que:

1) sa tâche consiste à “aider les fidèles dits ‘traditionalistes’ à mieux découvrir la continuité doctrinale entre le Concile de Trente et le Concile Vatican II” (alors que la Fraternité – à raison – soutient qu’il n’y a pas continuité mais rupture).

2) le fait de pouvoir se sentir légitimement lié à la liturgie précédant la réforme liturgique “n’abolit ni n’ôte à personne le droit d’accueillir la règle liturgique en vigueur dans toute l’Eglise” ainsi que le (quasi) devoir de concélébrer avec l’évêque le jeudi saint selon le nouveau rite (la Fraternité demande la permission – pour tous les prêtres – de pouvoir célébrer avec le rite ancien? Nous, au contraire, nous accordons aux prêtres de la Fraternité de célébrer... avec le nouveau!)

3) l’indult pour pouvoir célébrer la messe avec les rubriques de 1962 (Jean XXIII) de-



vrait être revu... en faveur des rubriques de 1965 (Paul VI) *“parce qu’après le Concile Vatican II certaines acquisitions liturgiques peuvent être valides pour toute l’Eglise”*.

4) il est *“indispensable”* que les *“fidèles (traditionalistes) s’ouvrent à la réalité de la règle liturgique d’aujourd’hui”* et que *“clercs et fidèles laïcs”* soient formés au respect de la nouvelle liturgie et à l’observance *des “véritables orientations de la constitution Sacrosantum concilium de Vatican II”*.

5) il faut œuvrer *“pour laisser s’approcher de nos paroisses et de nos diocèses tous les fidèles qui pensent qu’une rupture s’est produite dans l’Eglise entre le passé et le présent”*.

6) enfin, ceux qui pensent que Vatican II a opéré une rupture avec le passé manifestent un *“esprit cathare mal caché”*.

L’intention du cardinal de réserver à la Fraternité Saint Pie X le même traitement que celui accordé à la Fraternité Saint Pierre (insertion progressive de la Fraternité dans la réalité conciliaire, punissant les réfractaires à cette transformation) n’est même pas cachée: on ne voit pas alors comment Mgr Fellay a pu mordre à l’hameçon que lui a jeté le cardinal <sup>(25)</sup>.

#### **Décembre 2000 – janvier 2001: temps des négociations “secrètes” et pragmatiques**

Et pourtant, malgré, les intentions clairement manifestées par le président de la Commission *Ecclesia Dei*, Mgr Fellay a couru immédiatement à l’appel de Jean-Paul II. Dans l’interview à *30 Jours*, Mgr Fellay se déclarait disposé à rencontrer le *“Saint-Père”*. Eh bien, il allait l’obtenir.

Encore une fois Mgr Fellay tient à nous préciser que *“l’initiative vient de Rome. Je reçois une lettre du cardinal Castrillon Hoyos en date du 18 novembre, qui est une invitation (suite à l’entretien publié dans 30 Jours) à le rencontrer pour préparer une visite au Saint-Père”* <sup>(26)</sup>. (Mgr Fellay ne semble pas se rendre compte que si l’invitation du 18 novembre faite par le cardinal est une réponse à son interview à *30 Jours*, c’est que l’initiative ne vient pas – seulement – de Rome, mais aussi de la Fraternité, comme l’admet le supérieur du district français, l’abbé Laurençon) <sup>(27)</sup>. C’est donc dans le plus grand secret <sup>(28)</sup>, que Mgr Fellay se rend à Rome où, le 29 décembre, il rencontre le cardinal Castrillon Hoyos, et le lendemain Jean-Paul II <sup>(29)</sup>.

La proposition du cardinal colombien – précisée et développée lors de la rencontre suivante du 16 janvier – suscita l’enthousiasme des quelques membres de la Fraternité au courant de la situation: réintégration immédiate de la Fraternité dans l’Eglise avec le statut d’*“administration apostolique”*, sans contrepartie doctrinale! L’abbé Simoulin, supérieur du district italien et intermédiaire pour la Fraternité au Vatican, confie: *“[Le Cardinal] nous fit des propositions assez inattendues et favorables. Si l’on peut parler ainsi, tout semblait si beau et inespéré que nous avions peine à y croire”* <sup>(30)</sup>. Ce sont les mêmes sentiments qui animaient Mgr Fellay... Encore aujourd’hui, à plus de six mois d’intervalle, l’enthousiasme transparaît dans ses paroles lorsqu’il décrit – dans l’interview estivale à *Pacte* – ces moments et cette proposition:

*“à l’automne dernier, Rome nous a abordés d’une manière totalement inhabituelle et nous a fait des propositions qu’il nous est encore difficile aujourd’hui d’estimer complètement et à leur juste valeur. De fait, juridiquement, de telles facilités ne s’étaient jamais vues. Jamais nous n’aurions imaginé que Rome puisse nous faire une telle proposition. Vous avez sans doute entendu parler de cette idée d’une administration apostolique. La Fraternité Saint-Pie X aurait été intégrée dans une administration apostolique. Qu’est-ce que cela signifie? L’administration apostolique, ordinairement, c’est une structure diocésaine ou quasi-diocésaine, en situation de crise, sur un territoire donné. Eh ! bien, pour nous ce territoire, c’était le monde entier. Autrement dit on nous a offert une structure qui couvre le monde entier, une espèce de diocèse personnel... (...) L’administration apostolique, c’est mieux que la prélature personnelle. Tout d’abord la prélature personnelle n’est pas nécessairement gouvernée par un évêque. L’administration apostolique, qui est un quasi-diocèse, l’est habituellement. Ensuite et surtout, l’action d’une administration apostolique n’est pas limitée à ses membres. L’Opus Dei, qui est la prélature personnelle existant aujourd’hui, n’est pas soumise à l’évêque local pour tout ce qui concerne ses membres, mais elle ne peut envisager aucune action externe sans l’accord de l’évêque. Avec l’administration apostolique nous échappions à cette restriction. Nous aurions pu mener une action apostolique auto-*

*nome sans avoir d'autorisation à demander à l'évêque diocésain, puisque nous avons un véritable diocèse dont la particularité est qu'il s'étend au monde entier. C'est très important qu'une telle proposition ait été faite, parce qu'après tout, cette solution juridique est inédite, elle est sui generis*".

Sans le vouloir, le numéro de *Sodalitium* sur les Tribunaux de la Fraternité risquait de rompre ce climat idyllique: la crainte disparut lorsque le cardinal Castrillon Hoyos – à ce qu'on dit – assura que ce fait ne constituait pas un obstacle à l'accord: les sentences nulles des Tribunaux auraient été validées par une sanatio in radice... La position de celui qui menait les négociations, d'une part comme de l'autre, excluait explicitement la question doctrinale qui aurait rendu impossibles les négociations elles-mêmes, comme l'expliquera par la suite dans *Pacte* (n° 52) le bras droit de l'abbé Aulagnier, l'abbé Jacques Laguérie.

Mais Mgr Fellay ne pouvait pas procéder à un accord de ce genre sans l'aval des autres évêques, ne serait-ce que pour le fait que Jean-Paul II ne considérera jamais comme éteint le schisme lefebvrisme (avec tous les dangers potentiels qu'il représente) si les évêques ne reviennent pas tous les cinq sous son plein contrôle! La mission du Supérieur général de la Fraternité est alors d'obtenir le consentement des autres évêques à l'accord en question...<sup>(31)</sup>. La chose n'était pas facile et ne l'est toujours pas, car les autres évêques de la Fraternité (la position de Mgr Rangel a toujours été différente) ont plutôt une position "gallicane" (Fraternité indépendante et autosuffisante, hiérarchie de la Tradition, etc.) qui ne voit pas la nécessité d'un accord avec "Rome".

Pourtant, à la réunion du conseil général élargi<sup>(32)</sup> de la Fraternité, Mgr Fellay obtint un important succès en faveur de l'accord... En effet, la réunion du 13 janvier donna son consentement aux négociations y mettant seulement deux "conditions préalables"<sup>(33)</sup>: le retrait du décret d'excommunication, et la liberté pour tous les prêtres de rite latin de célébrer la messe "de Saint Pie V"<sup>(34)</sup>.

Le retrait du décret d'excommunication n'était pas une véritable condition: il était évident qu'en cas d'accord, les cinq évêques traditionalistes n'auraient plus été excommuniés<sup>(35)</sup>. La condition concernant la

messe était par contre une vraie condition, mais au moment même où on la posait, on savait pouvoir espérer obtenir une réponse positive. D'abord, Mgr Fellay avait déjà parlé de cette possibilité dans son interview à *30 Jours*, et le cardinal, dans sa réponse, n'avait pas du tout exclu cette éventualité. Ensuite il y avait le précédent de la réunion cardinalice de 1986, considéré par l'abbé Aulagnier et l'abbé Laguérie comme la base d'"un vrai plan de paix"<sup>(36)</sup>. Laguérie écrit dans *Pacte* (n° 52, cf. *DICI* n° 1):

*"À ce stade, les négociations sont fort bien engagées. Nous demandons à Rome qu'elle signe simplement le document (1986), de la commission de neuf cardinaux réunis par le pape à cet effet. Deux questions avaient été posées:*

*a) La messe traditionnelle a-t-elle été interdite?*

*b) Faut-il la libéraliser à toute l'Eglise?*

*On sait que 8 cardinaux sur 9 avaient répondu Non à la première et Oui à la seconde, énumérant 6 conditions parfaitement acceptables de cette réintroduction officielle de la messe de toujours. Le pape était prêt de signer, nous dit le cardinal Stickler (qui nous révèle la chose en 1997!)"*.

Or, oui "les six conditions parfaitement acceptables" auxquelles se réfèrent l'abbé Aulagnier et l'abbé Laguérie considèrent le fait que "pour chaque messe célébrée en langue latine – avec ou sans fidèles présents – le célébrant a le droit de choisir librement entre le missel de Paul VI (1970) et celui de Jean XXIII (1962)" (condition n° 3) en tenant compte que "pour les messes privées tous les prêtres peuvent en tout temps utiliser la langue latine" (condition n° 2). Par conséquent ce que la Fraternité demande comme unique condition, c'est le biritualisme, (un biritualisme imparfait, d'ailleurs, puisque la messe de Paul VI a l'avantage pour les messes non privées), c'est-à-dire la coexistence dans l'Eglise de la Messe de Saint Pie V (pardon, de Jean XXIII) et la "Messe de Luther" (selon une expression célèbre de Mgr Lefebvre). Tout le reste, y compris la doctrine conciliaire, ne fait l'objet d'aucune discussion... L'accord semble imminent, et Mgr Fellay – dans une lettre au cardinal Castrillon-Hoyos du 21 janvier – confirme formellement l'intention de la Fraternité de continuer et de porter à un heureux terme les colloques en cas d'acceptation des deux fameuses conditions. Tout marcha à

pleines voiles tant que les rencontres romaines demeurèrent strictement privées...

### **Janvier-février 2001: le secret transpire et la Fraternité se divise**

Toutefois, les va-et-vient de Mgr Fellay à Rome ne passèrent pas inaperçus. Depuis Albano Laziale, résidence du supérieur général pendant ses rencontres romaines, la nouvelle des négociations en cours se diffusa dans les autres prieurés italiens de la Fraternité; elle arriva même à Verrua Savoia! Maintenir secrètes les négociations n'était plus possible. Le 22 janvier, Mgr Fellay, pour mettre fin aux bruits et indiscretions, fut contraint d'écrire deux lettres: une aux supérieurs de la Fraternité Saint Pie X et l'autre (sous forme de communiqué de la maison générale) aux membres de la Fraternité elle-même et à ceux des communautés amies. *"Bien chers Confrères – écrit Mgr Fellay – depuis quelques jours des rumeurs circulant au sujet de nos contacts romains m'obligent à sortir de la discrétion que nous avons adoptée pour faire connaître, surtout à nos membres et aux Communautés amies, et aussi un tant soit peu à nos fidèles, l'enjeu".* Les fidèles, à vrai dire, devaient être mis le moins possible au courant... Dans la lettre aux supérieurs de la Fraternité du 22 janvier, en effet, Mgr Fellay donnait les instructions suivantes à propos de ce qui devait être dit et ce qui ne devait pas être dit aux fidèles: *"le texte ci-joint est destiné aux membres de la Fraternité, mais pas aux fidèles auxquels on communiquera de vive voix seulement son contenu. Le texte lui-même ne doit pas être remis dans les mains des fidèles jusqu'à nouvel avis. Il est interdit de le publier. On ne parlera pas non plus aux fidèles des deux conditions exprimées au n° 6. Il s'agit par là d'éviter de faire penser à Rome que nous voudrions les mettre sous pression. L'espérance que Rome cède sur ces points étant assez grande, il serait vraiment dommage de perdre, par une indiscretion, un tel bien".*

Le cardinal Castrillon Hoyos partage la confiance de Mgr Fellay sur la bonne réussite des négociations et ne perd pas une occasion pour rendre le climat favorable: c'est du 29 janvier que date une de ses lettres à l'abbé Aulagnier pour louer son livre *La Tradition sans peur* (37). Mais au sein de la Fraternité, tous ne partagent pas les positions exprimées dans son livre par le deux-

ième assistant de Mgr Fellay. La veille du jour où le cardinal Castrillon prenait la plume, dans tous les prieurés de la Fraternité – pendant la Messe dominicale – était donnée la nouvelle des négociations en cours, selon les dispositions de Mgr Fellay; les ennemis de l'accord pouvaient ainsi se découvrir. Parmi eux, le directeur du séminaire d'Ecône, Benoît de Jorna, le supérieur du district des U.S.A., Mgr Williamson (l'un des cinq évêques) et, en dehors de la Fraternité, les dominicains d'Avrillé lesquels, avec leur revue théologique *Le Sel de la Terre*, se présentent comme les héritiers doctrinaux de Mgr Lefebvre. Mgr Fellay dut organiser deux rencontres en France (le reste du monde semble sans influence): le 1er février à Paris dans l'église de Saint-Nicolas-du-Chardonnet – avec les prêtres du district français de la Fraternité Saint Pie X, et peu après, au séminaire de Flavigny, avec les représentants des communautés amies. La réunion parisienne ne posa pas de difficultés particulières, car elle se limitait à une communication du supérieur. La "douche froide" arriva des U.S.A., où de façon autonome, Mgr Williamson publiait une lettre aux amis et bienfaiteurs sur les "Contacts avec Rome" qualifiant sans ménagements lesdits "contacts avec Rome" de "trahison de la foi" (38). Il était facile de déduire que si les négociations étaient déjà en elles-mêmes une trahison, le traître n'était autre que le supérieur général en personne, l'évêque Bernard Fellay. Plus préoccupante encore fut l'issue de la réunion à Flavigny. Les dominicains d'Avrillé s'étaient présentés en effet avec un ample dossier où étaient exposées leurs critiques à un éventuel accord. Le dossier eut une large diffusion et – pour la première fois – il exposait un point de vue diamétralement opposé à celui qui avait été suivi jusqu'alors: les négociations n'étaient pas rejetées seulement comme inopportunes et dangereuses sur un plan pratique (l'exemple récent de la Fraternité Saint-Pierre, mise sous tutelle justement par le cardinal Castrillon Hoyos, était là pour le démontrer) mais elles étaient radicalement inacceptables, car elles ne tenaient aucun compte du point de vue doctrinal (39). Mgr Fellay ne fut certainement pas content de l'attitude respectueuse mais hostile des dominicains (40), mais désormais l'idée était lancée, ce qui revenait, au fond, à rendre im-

possible tout accord avec qui aujourd'hui encore pose Vatican II comme norme prochaine de sa propre foi. C'est ce que reconnaît avec lucidité un partisan des accords, l'ex-sédévacantiste abbé Laguérie:

*“Toute considération doctrinale (c'est infiniment triste, mais c'est un fait) aura pour effet immédiat d'entraver et de rendre impossible toute négociation”* <sup>(41)</sup>.

Le supérieur de la Fraternité se trouvait ainsi dans une impasse entre d'un côté la volonté de mener à terme des négociations si prometteuses, de l'autre la nécessité de se défendre de l'accusation d'avoir mis de côté les questions doctrinales. Enfin, la cohésion interne de la Fraternité, et des “traditionalistes” en général était sérieusement menacée...

### **La “Supplique au Saint-Père” et le livre sur la Messe**

Probablement, Mgr Fellay pensa sortir de cette situation embarrassante avec la publication d'un texte en préparation depuis longtemps. Il s'agit de l'“*étude théologique et liturgique*” intitulée “*Le problème de la réforme liturgique. La Messe de Vatican II et de Paul VI*”. Le livre – œuvre collective de prêtres de la Fraternité Saint Pie X qui affronte le problème de la critique de la réforme liturgique d'un point de vue tout à fait nouveau, point de vue qui tient compte de la littérature réformiste sur la question – est précédé d'une “supplique au Saint-Père” écrite par Mgr Fellay à Flavigny et datée du 2 février. L'essai des liturgistes de la Fraternité fut envoyé initialement (à la mi-février) à Jean-Paul II, aux cardinaux Ratzinger, Medina et Castrillon Hoyos, et seulement ensuite à tous les évêques et prêtres de France.

La signification de cette décision?

Les personnes les plus favorables à l'accord virent tout de suite la danger inhérent à la diffusion de ce livre; Yves Chiron expose bien les sentiments de cette catégorie de personnes lorsqu'il rapporte l'opinion d'une “*figure éminente des catholiques Ecclesia Dei*” qui “*s'est demandé si ce livre n'était pas une provocation, lancée dans le public au moment où la FSPX négociait avec Rome, pour torpiller lesdites négociations*”. Chiron, bien informé, répond que “*s'il y a eu, comme je l'ai dit, interrogation, de la part des autorités de la FSPX sur l'opportunité de publier un tel livre en ce moment, il n'y a pas eu vo-*

*lonté de provocation. Cette étude sur la réforme liturgique était en préparation avant que les négociations s'ouvrent avec Rome. (...) On peut même dire que la FSPX, par ses différents ouvrages doctrinaux (...) veut contribuer au débat auquel Jean-Paul II l'a appelé dans le motu proprio Ecclesia Dei adflicta (2.7.1988) demandant aux théologiens d'approfondir les points doctrinaux qui, peut-être à cause de leur nouveauté, n'ont pas été compris dans certaines parties de l'Eglise”* <sup>(42)</sup>. En effet, *Le problème de la réforme liturgique* n'est pas une œuvre de rupture; l'essai se situe, au contraire, dans le sillon ouvert par l'abbé de la Rocque (l'un des auteurs) avec sa revue *Lettre à nos frères prêtres*, conçue pour ouvrir le dialogue “œcuménique” entre les prêtres de la Fraternité et le clergé de France. Mais si, en temps normal, ce livre pouvait être considéré comme une ouverture de la Fraternité vis-à-vis du clergé “conciliaire”, on courait le risque que sa diffusion durant les négociations prometteuses avec Rome provoque de quelque manière une réaction de la part de la Curie et encore plus de l'épiscopat français; tous le comprenaient et Chiron le dénonçait. Cependant, nous l'avons vu, Mgr Fellay était comme contraint – par les critiques internes – de préciser l'élément doctrinal concernant la Messe, et – notons-le bien – exclusivement la Messe.

Dans sa supplique Mgr Fellay demandait à Jean-Paul II non seulement l'autorisation pour tous les prêtres du monde d'utiliser le missel traditionnel, mais aussi la “modification ou abrogation” de la nouvelle liturgie. Une porte était donc encore ouverte à l'accord, comme le remarquait Chiron: car si demander l'abrogation de la nouvelle messe (comme le firent les cardinaux Ottaviani et Bacci en leur temps) était trop, il n'était pas impensable d'en demander la modification – à savoir la réforme de la réforme préconisée aussi par le cardinal Ratzinger.

### **Le Cardinal Castrillon Hoyos refuse la condition posée par la Fraternité, mais tous attendent le document du Vatican qui établira l'Accord (février-mars 2001)**

L'abbé Philippe Laguérie, que nous avons déjà rencontré dans cet article, donne une description parfaite de la situation créée: “*suit alors une période assez floue (15*





Août 2000: entrée à Saint-Pierre de la FSSPX à l'occasion du pèlerinage jubilaire

février-1er mars) où l'on substitue aux propositions concrètes des documents doctrinaux. Quelques perspicaces qu'ils puissent être, ces documents sont mal venus. Sans doute l'ordre voudrait que l'on s'accordât d'abord en doctrine, puis en réglementation. Mais la chose est évidemment impossible pour l'heure. Les deux parties le savent, et toute considération doctrinale (c'est infiniment triste, mais c'est un fait) aura pour effet immédiat d'entraver et de rendre impossible toute négociation. On peut peut-être le souhaiter (?) mais au moins n'avoir pas la naïveté de prétendre faire avancer les contacts par ce côté des choses. C'est très exactement le contraire qu'il faut faire à mon sens: rendez à l'Eglise catholique la messe catholique (ubique et sempre) et dans 10-15 ans on recommencera à parler le même langage" (43).

En effet le supérieur d'Albano, l'abbé Simoulin, s'était rendu à Rome le 12 février pour recevoir du cardinal Castrillon Hoyos une réponse substantiellement négative à la demande de la Fraternité; les temps n'étaient pas mûrs pour accorder l'autorisation – à tous les prêtres du monde – de célébrer la Messe de saint Pie V (44). Pour les éléments de la Fraternité hostiles à un accord ce premier "non" était le signe – attendu – de la fin des négociations: de la chaire de Saint-Nicolas-du-Chardonnet, Mgr De Galarreta s'empresse d'annoncer la fin des colloques, tandis que Mgr Fellay au contraire durcit sa position vis-à-vis des dominicains d'Avrillé "coupables" d'avoir entravé l'accord. Les éléments favorables aux négociations – pour leur part – ne se résignent pas. Dans son éditorial de février l'abbé Simoulin se demande: "Mais comment pou-

vons-nous travailler tant que nous avons cette étiquette d'"excommuniés" sur le front? Je ne suis pas prophète, et je ne sais ce qui arrivera cette année dans l'Eglise, mais je pense que tous sentent comme moi que nous vivons la fin d'un pontificat, et je vois qu'il y a plusieurs personnes qui sont plus disposées qu'avant à reconnaître tous les dommages faits à l'Eglise depuis trente ans par cet **esprit du Concile**" (45). L'abbé Laguérie écrit pour sa part: la situation n'est pas encore mûre? Faisons-la mûrir! Le 18 février, à Saint Mary of Kansas, l'abbé Schmidberger déclare que tous les Evêques de la Fraternité sont favorables à l'accord si Rome accorde les conditions. Et le vaticaniste de *il Giornale*, Andrea Torielli interviewe l'abbé Emmanuel du Chalard de Taveau (depuis toujours "ambassadeur" de la Fraternité au Vatican) dans le cadre d'une stratégie de propagande en faveur des négociations (*Il Giornale*, 16 février 2001). Le même jour, l'abbé Aulagnier écrivait une lettre au supérieur général, Mgr Fellay, dans laquelle il proposait un compromis: la Fraternité pourrait renoncer à demander la reconnaissance du droit – pour tous les prêtres – de célébrer la Messe de Saint Pie V en échange d'une reconnaissance de fait, reconnaissance dont il détaillait les modalités (46) (cf. DIC1 n° 9, 25 mai 2001). Mais désormais les choses suivaient leur cours. D'un côté la Fraternité complétait son opération "*Le problème de la réforme liturgique*": le livre était présenté le 19 février au cardinal Castrillon Hoyos par l'abbé Selegny (47) et l'abbé Simoulin; une lettre de Mgr Fellay y était jointe dans laquelle ce dernier écrivait au cardinal que les négociations étaient suspendues à cause du refus du Vatican d'accepter la condition sur la Messe (cf. DIC1 n° 3, du 13 avril 2001). Dans le même temps, le livre était consigné au cardinal Medina (Culte divin) et au cardinal Ratzinger (Doctrine de la Foi), lequel ne dut pas en être bouleversé puisque le 7 mars il écrivit à l'abbé Aulagnier pour le féliciter de son livre (48).

Mgr Fellay fait le point de la situation avec ses prêtres (49) et avec ses fidèles (50): les discussions sont temporairement suspendues, mais on attend avec anxiété une issue positive des négociations: "*pour nous, résolument, nous ne voulons pousser ni dans un sens ni dans l'autre*". Il y a dans le cœur du supérieur général un mélange d'inquiétude

et d'espoir: en effet, quelques jours auparavant, de nouvelles nominations ont été effectuées au sein de la Commission *Ecclesia Dei*, préposée depuis 1988 à la question traditionaliste: en font maintenant partie le cardinal Ratzinger (Congrégation pour la Doctrine de la Foi), le cardinal Jorge Medina Estevez (Congrégation pour le Culte divin et la discipline des sacrements), le cardinal Louis-Marie Billé (aujourd'hui décédé, mais à l'époque archevêque de Lyon et président de la Conférence épiscopale française) et Mgr Julian Herranz (président du conseil pontifical pour les textes législatifs) <sup>(51)</sup>. La commission ainsi élargie se réunit le 19 mars, certainement pour discuter de la Fraternité <sup>(52)</sup>. L'inquiétude de Mgr Fellay provient de la crainte que ces nominations ne rendent les négociations plus difficiles, au point de les faire échouer. En somme la Fraternité était enthousiaste dans la première phase des négociations, lorsqu'il y avait un rapport direct et personnel avec le Cardinal Castrillon Hoyos – et à travers lui avec Jean-Paul II – lequel (Castrillon) assurait qu'"ils attendent de la Fraternité 'qu'elle lutte contre le modernisme et le libéralisme dans l'Eglise'" et que "le pape lui même s'associe ou s'identifie à ce combat". Or, au contraire, Mgr Fellay pense que "quelqu'un" ("il faut probablement y voir une intervention de la Secrétairerie d'Etat et des évêques français, ou qui sait, de la maçonnerie") a mis de côté le "bon" Cardinal Castrillon, précisément à l'occasion des 4 nominations à l'*Ecclesia Dei*: "curieusement, les toutes dernières nominations dans la commission *Ecclesia Dei* ont été faites à l'insu de celui qui avait été mandaté personnellement par le pape pour régler notre 'problème'. (...) [Le cardinal Castrillon] n'est pas seul à gouverner l'Eglise, ou à essayer de tirer les ficelles" (*Cor unum*, 28 février 2001). Certes, les évêques français ne voyaient pas d'un bon œil (et ils le diront) les négociations en cours; mais nous sommes vraiment étonnés de la naïveté de Mgr Fellay et des autres membres de la Fraternité qui semblent ignorer complètement la façon dont se gouverne une société comme l'Eglise ou l'Etat! Une décision de cette importance ne pouvait être prise de façon dilettante, et la convocation des organes institutionnellement préposés à la question (en l'occurrence l'*Ecclesia Dei*, la Congrégation pour la Doctrine de la Foi et

celle pour le Culte, ainsi que les canonistes) était absolument inévitable, et l'aurait été même sous Pie XII!

Le mois de mars est donc vu comme le mois décisif, et le bruit court déjà que le document devant réintégrer la Fraternité serait prêt, ainsi que la date de sa publication (Pâques). La nouvelle de l'imminence de l'accord, entre le 14 et le 22 mars est donnée par les moyens de communication et, en partie, par la Salle de presse du Vatican elle-même <sup>(53)</sup>. Les ennemis des négociations, sur les deux fronts, ne manquent pas d'intervenir pour conjurer le "péril": de nombreux prêtres de la Fraternité prêchent publiquement contre l'accord et méditent en privé de quitter la Fraternité tandis que l'évêque lefebvrisme Mgr Tissier de Mallerai va jusqu'à s'opposer à son propre supérieur, Mgr Fellay, dans l'homélie faite à Ecône le 19 mars pour la fête de saint Joseph <sup>(54)</sup> et que, de leur côté, les cardinaux français (tous deux défunts à ce jour) Eyt et Billé, prenant prétexte du livre sur la réforme liturgique diffusé par la Fraternité, prennent violemment position eux aussi contre la bonne issue des négociations. Ce n'est pas un hasard si l'intervention des deux prélats se situe les 21 et 23 mars <sup>(55)</sup>: le 22 en effet a eu lieu la réunion décisive de Jean-Paul II avec les responsables des divers dicastères romains, réunion durant laquelle des objections sont émises par les français mais aussi par les cardinaux Grocholewsky (Education catholique), Pompèda (signature apostolique) et, naturellement, Kasper (Unité des chrétiens). Grande fut la déception, au sein de la Fraternité, parmi les partisans de l'accord: la "suspension des négociations" était surtout une façon de calmer les opposants internes, mais quant au fameux décret promis pour la fin de mars <sup>(56)</sup> on comptait vraiment dessus. Non seulement il ne vint pas, mais s'annonçait l'échec total d'avril.

### **Le document n'arrive pas, est-ce le naufrage des négociations? Alors envoyons les Brésiliens en avant-garde! (avril-mai 2001)**

Le mois d'avril commençait mal: dans deux entrevues, au *Giornale* et à l'*Avvenire* – à l'occasion de la présentation de son livre *L'esprit de la liturgie* – le cardinal Ratzinger soutenait qu'on était encore loin de l'accord, et il attribuait la faute de ce retard à la

clôture de débats venant de la Fraternité <sup>(57)</sup>: *“Le chemin est encore long. Je dois dire qu’il y a un fort endurcissement dans le mouvement lefebvrisme ; je remarque qu’ils sont renfermés sur eux-mêmes, et cela rend problématique le processus de réconciliation, au moins à brève échéance.”*

Pour Ratzinger, d’un point de vue doctrinal, les lefebvrismes devraient *“Reconnaître que la liturgie rénovée du Concile est toujours la même liturgie de l’Église, qu’elle n’est pas une autre chose. Reconnaître que l’Église rénovée du Concile n’est pas une autre Église, mais est toujours la même Église qui vit et se développe”*. On ne peut pas dire, certes, que le cardinal Ratzinger (comme Castrillon Hoyos dans son article de *30 Jours*) ait évité de parler du problème essentiel! <sup>(58)</sup>. Mais il est clair que ce problème – s’il est abordé – rend impossible l’accord que, malgré tout, le cardinal Ratzinger déclare toujours désirer, abstraction faite des divergences doctrinales (*“Nous devons faire notre possible pour attirer ces frères et sœurs, pour leur rendre la confiance qu’ils n’ont plus. A l’intérieur de l’Église une blessure se guérit mieux: si la confrontation se déroule à l’extérieur, la distance risque au contraire de s’élargir”*).

Et alors: accord doctrinal ou accord pragmatique? Le cardinal Ratzinger ne semble pas pouvoir sortir lui non plus des contradictions de l’œcuménisme!

Quoiqu’il en soit, les paroles de Ratzinger ne sont pas encourageantes à brève échéance. Et en effet, le 13 <sup>(59)</sup> ou 14 avril 2001 est donnée oralement la réponse officielle à la demande de la Fraternité <sup>(60)</sup>: elle est négative. La réunion des dicastères romains qui a lieu ensuite en présence de Jean-Paul II, le 22 avril, ne fait que confirmer cette décision: oui, en principe, à un statut spécial dans la Fraternité, mais non à la demande d’une pleine liberté, pour tous les prêtres de célébrer la messe “traditionnelle” <sup>(61)</sup>.

Le naufrage des espoirs pour les uns est la fin des craintes pour les autres. Mgr Williamson – venu à Albano le 26 avril 2002 pour la réunion du district italien – ne se priva pas d’exprimer publiquement sa joie devant l’échec des négociations, et de faire remarquer que cette bonne nouvelle n’était pas due au supérieur général (qui dormait tandis que l’avion se précipitait) mais plutôt à ses inférieurs (qui, par leurs cris, ont éveillé le pilote endormi). De semblables dé-

clarations ne pouvaient que scandaliser qui, comme le supérieur du district italien, avait toujours cru à l’accord. L’abbé Simoulin se rendit même à la Maison généralice pour présenter sa démission ou bien obtenir un désaveu de ce qui avait été soutenu par Mgr Williamson: selon l’abbé Simoulin, la conception que Mgr Williamson a de la Fraternité est celle d’une secte, parce qu’il oublie que l’Église n’est pas seulement celle du passé, de Pie IX, saint Pie X, Pie XII, mais aussi celle du présent, de Jean-Paul II; les prises de position publiques des deux évêques de la Fraternité contre le Supérieur général sont considérées par l’abbé Simoulin comme une cause injuste de divisions au sein de la Fraternité <sup>(62)</sup>.

Ceux qui ne se résignent pas à voir finir le rêve, ont de toutes façons une autre “arme”: si dans la Fraternité les oppositions aux négociations sont fortes et haut-placées, pourquoi ne pas essayer de parcourir la voie “brésilienne”?

Les prêtres du diocèse de Campos réunis sous la direction de Mgr Rangel dans la Fraternité Saint Jean-Marie Vianney ne connaissaient pas les divisions internes présentes depuis toujours à Ecône. C’est ainsi que le 2 mai, le Père Rifan franchissait la porte du Cardinal Castrillon Hoyos, pas seul, mais accompagné de l’abbé Simoulin (DICI n° 9). Cette porte, spirituellement, il ne l’a jamais refranchie...

#### **Mgr Fellay explique sa position sur la suspension des négociations, mais dans le même temps il poursuit sa lente évolution vers le Concile (mai 2001)**

Que Mgr Williamson ait représenté l’un des problèmes, le cardinal Castrillon Hoyos le savait aussi: après avoir écrit à Mgr Fellay le 7 mai, il écrivait également, le 17 du même mois, une lettre privée et distincte à Mgr Williamson et à Mgr De Galarreta. L’agence de presse de la Fraternité, DICI (n° 9), nous révèle la pensée du cardinal à propos de ces divisions entre les évêques de Mgr Lefebvre: au cours d’un dîner avec les représentants de la Fraternité Saint Pierre et de l’association Pro Missa tridentina pendant un voyage en Allemagne (11-12 mai 2001) le cardinal colombien aurait dit, selon la relation d’un témoin oculaire, qu’*“il a des difficultés avec Mgr Williamson, mais Mgr Fellay le rassure*

disant que ce dernier est humble et qu'il suivra". L'informateur continue: "dans la vision du Cardinal il existe une dialectique entre Mgr Williamson et le reste de la Fraternité. Le cardinal dit que lors du dernier entretien avec le P. Rifan et l'abbé Simoulin, il y a eu une très bonne atmosphère". L'accord ayant échoué pour Pâques, Castrillon espérait un accord pour la Pentecôte, ne cachant pas cependant les erreurs doctrinales de la Fraternité (méfiance envers le magistère, affirmation qu'un rite promulgué par le pape peut être mauvais), ce qui requerrait (probablement après l'accord) que la Fraternité "repense" sa position.

Et de fait un timide mais significatif semblant de "réflexion" se fait jour justement en cette période...

Un numéro de *Fideliter* (n° 140, mars-avril 2001, pp. 18-29) publie un article de l'abbé de la Rocque au titre significatif: "Un évêque 'moderne' au concile Vatican II". L'évêque 'moderne' est Mgr Lefebvre. Le fondateur de la Fraternité – la véritable "autorité" reconnue par ses disciples – est décrit comme un "évêque 'moderne', tout à fait prêt à envisager certaines "évolutions". Mgr Lefebvre souhaite la réforme de la Curie, la Messe des catéchumènes en français, l'abolition ("ce qui peut surprendre d'un tel homme") de la soutane, etc., etc. "Par ces propositions très ouvertes il semble se rapprocher des évêques les plus modernes et se distinguer assez nettement des évêques plus 'traditionalistes'..." comme Mgr Carli, Mgr de Castro Mayer, Mgr de Proença Sigaud. Ceci, avant le Concile. Et pendant? Mgr Lefebvre – écrit son biographe – en parle comme d'"un grand événement de l'Eglise", "une nuée lumineuse dans le monde d'aujourd'hui" ce pour quoi "nous vivons des moments où le surnaturel, où l'action de l'Esprit-Saint est visible, tangible". "A quelques mois de la clôture du Concile – c'est ainsi que l'abbé de la Roque conclut son article – il n'hésite pas à affirmer: 'on peut espérer en toute vérité que le concile portera des fruits abondants'". Dans un autre article, on souligne que c'est seulement à partir des années 1974-76 que la critique de Mgr Lefebvre s'en prend au concile même. Pourquoi rappeler ces choses – jugées peut-être embarrassantes en d'autres circonstances (comme lorsque le P. de Blighnières démontra que Mgr Lefebvre avait signé tous

les documents conciliaires?) – sinon en vue de permettre une acceptation du Concile qui puisse ne pas être considérée comme une trahison de Mgr Lefebvre?

Mgr Fellay lui-même semble se diriger prudemment dans cette direction. Le 11 mai, le quotidien valésan *La Liberté* (avec les journaux de langue allemande *St Galler Tagblatt* et *Basler Zeitung*) publie une interview accordée par Mgr Fellay à Menzingen<sup>(63)</sup>, où, on lit, entre autres: "accepter le concile ne nous fait pas de problème. (...) Cela donne l'impression que nous rejetons tout de Vatican II. Or, nous en gardons 95%. **C'est plus à un esprit que nous nous opposons, à une attitude devant le changement porté comme postulat: tout change dans le monde, donc l'Eglise doit changer**". Or la critique de l'"esprit du Concile" est une position qu'accepte aussi le Cardinal Ratzinger et qu'il fait sienne; la position de Mgr Fellay s'en approche dangereusement. A cette interview on ne peut opposer la *Lettre aux amis et bienfaiteurs* (un texte pourtant officiel) que le Supérieur général avait écrite le 5 mai. A mon avis c'est la même doctrine que celle de l'interview qui y est exposée par Mgr Fellay comme je l'expliquais dans une de mes lettres à un prêtre de la Fraternité Saint Pie X que je publie ici:

«Cher abbé (...)

Vous m'aviez demandé ce que je pensais de la *Lettre aux amis et bienfaiteurs* du 5 mai [n° 60]. Je vous avais répondu que je ne l'avais pas encore lue, mais qu'en tous cas, l'interview de Mgr Fellay au quotidien *Liberté*, interview postérieure en date à la lettre, démentait l'intention de Mgr Fellay manifestée dans la Lettre, de considérer les négociations comme closes.

J'ai eu depuis l'occasion de lire la *Lettre* en question. J'avoue que j'en suis resté très étonné. Même l'abbé (...) m'avait dit, de fait, qu'elle était extrêmement "dure", et je m'attendais à un document de ce genre, même si démenti ensuite par la réalité et les documents ultérieurs. Par contre...

Par contre la lettre de Mgr Fellay me paraît particulièrement grave, et pas le moins du monde en opposition avec l'interview ultérieure.

Les points apparemment rassurants sont deux: la déclaration par laquelle il refuse explicitement l'offre de Mgr Hoyos: "et cependant nous devons refuser l'offre", et le refus



d'un accord purement pragmatique et qui ne serait pas également doctrinal. Il s'agit certainement d'un pas en avant – apparent du moins – par rapport à l'attitude de Mgr Fellay au début des négociations.

Mais les motifs d'inquiétude ne manquent pas. Je commence par le moins important. Mgr Fellay examine les raisons qui peuvent avoir poussé "Rome" à proposer un accord. Il en énumère deux: l'intention de se servir de la Fraternité pour éteindre l'incendie, et le souci – œcuménique mais sincère – de l'unité. De plus il attribue à "Rome" uniquement de bonnes intentions: [Rome] "*a effectivement changé de position par rapport à nous, elle cherche effectivement une solution*". En cela Mgr Fellay a fait un réel pas en arrière, puisque auparavant il ne manquait jamais de signaler la possibilité que les propositions de "Rome" soient un piège pour détruire la Fraternité (ou mieux: la Foi). En effet, au-delà des intentions subjectives, c'est justement cela que véhicule objectivement l'offre de Hoyos: puisque la Fraternité se trouverait en communion – de fait, pas seulement dans le canon de la messe – avec qui profère habituellement l'hérésie. Hérésies dont il n'est pas fait mot dans la lettre de Mgr Fellay (il y aurait pourtant beaucoup à dire, avec les récents voyages en Grèce et en Syrie, et avec le consistoire...).

Passons à l'accord. Ses ennemis ont-ils vraiment des motifs de se rassurer? Je dirais que non. Mgr Fellay n'exclut pas des négociations futures: seulement que pour le moment "*les choses ne sont pas suffisamment mûres pour que nous puissions aller de l'avant*". Que les négociations ne soient pas épuisées, c'est aussi l'opinion du supérieur de district qui vient de parler avec Mgr Fellay.

Vous me direz que Mgr Fellay parle d'un accord seulement pour quand il y aura "*accord des intelligences*". C'est le point le plus rassurant mais également le plus préoccupant. Préoccupant parce que Mgr Fellay – critiquant dans sa lettre le "*nouveau langage*" du Concile – semble en sauver la lettre.

"*Lorsque nous disons refuser le Concile nous n'entendons pas par là rejeter totalement la lettre de tous les documents conciliaires, qui pour la plus grande partie contiennent de simples répétitions de ce qui a déjà été dit dans le passé, mais nous attaquons un nouveau langage, introduit au nom de la pastoralité du concile*".

Dans ces paroles se trouve – en germe – la possibilité d'un accord "doctrinal" entre la Fraternité et Jean-Paul II. Je ne veux pas dire que Jean-Paul II refuse le nouveau langage du Concile! Mais au fond un langage, un esprit, une pastorale... ne sont pas objet de foi et ne font pas partie à proprement parler de ce que l'Eglise enseigne (tout au plus, ils font partie de la façon dont on enseigne). Et puis les critiques de Mgr Fellay – contre la liturgie réformée, la liberté religieuse, etc. – sont toutes du point de vue de la pastorale, de l'esprit, du langage, plus que de la lettre. Lettre qu'il accepte – il l'a dit à la *Liberté*, à 95% (sans dire où se trouve les 5% qu'il n'accepte pas, et dans quelle mesure il les refuse). La liberté religieuse elle-même n'est pas présentée en contradiction avec le magistère précédent de l'Eglise (ce qui fermerait immédiatement le dialogue) mais comme pastoralement "*radicalement incapable de s'opposer au processus de sécularisation qui marque le monde moderne*", tandis que les défenseurs de ladite liberté auraient agi pour une bonne fin: s'opposer au processus de sécularisation et "*sauver la personne du totalitarisme de l'Etat moderne*".

Le ton de la lettre est clair, et radicalement différent de la position de condamnation doctrinale que nous avons toujours tenue. Il cherche à comprendre et à justifier les (bons?) motifs de la partie adverse (qu'ils existent ou non, il sont totalement sans influence pour le jugement d'une doctrine) et prospecte la possibilité d'un accord sur la "lettre" du Concile, la seule qui soit contraignante pour un catholique. Le cardinal Ratzinger pourra reconnaître en partie sa pensée, lui qui a défendu la lettre du Concile, condamnant les dérives d'un esprit du Concile mis en avant par les plus progressistes... Et voici ouverte la voie vers un accord "doctrinal". La lettre de Mgr Fellay a, selon moi, créé un sophisme supplémentaire pour une reconnaissance possible de Vatican II, sophisme qui remet à jour celui – usé, mais qui fit tant de mal – du Concile à la lumière de la Tradition»<sup>(64)</sup>.

Le numéro spécial de *Fideliter* (n° 141, mai-juin 2001), intitulé *Avant tout, la messe* confirme que l'attitude de la Fraternité est toujours la même: il suffirait que soit acceptée la "*condition sine qua non*" (p. 8)<sup>(65)</sup> posée par la Fraternité (liberté pour la messe de saint Pie V) pour que soit acceptée l'offre vaticane de l'administration aposto-

lique, même au prix de miner l'unité de la Fraternité (p. 7).

**Été 2001: tandis que Mgr Fellay attend la réponse de Rome, Mgr Rangel écrit à Rome**

Donc jusqu'en mai, la Fraternité est disposée à une solution positive. Le véritable point d'arrêt (provisoire) date de juin 2001. On peut reconnaître un signe avant-coureur dans la décision, prise par Mgr Fellay en personne, de rompre le rapport de collaboration existant entre la revue de la Fraternité, *Fideliter*, et l'écrivain Yves Chiron. Le 22 juin, ce dernier reçoit une lettre du directeur de la revue accompagnant une missive de Mgr Fellay datée du 16 juin, adressée au directeur même de *Fideliter* <sup>(66)</sup>. L'exclusion de Chiron de *Fideliter* n'est pas motivée, de même que les attaques des dominicains du *Sel de la Terre* contre lui par la question guénonienne, mais par sa collaboration avec la revue indultiste *La Nef*, ainsi que sa position transigeante et favorable aux accords de sa propre revue *Alêtheia*. Le fait appartiendrait peut-être à la "petite histoire" (même à celle du traditionalisme) si, comme le souligne Chiron dans sa réponse, les critiques du supérieur de la Fraternité ne frappaient pas indirectement aussi son assistant en second de l'époque, l'abbé Aulagnier, qui préconisait justement des contacts amicaux avec les catholiques d'*Ecclesia Dei*, ainsi que l'accord avec "Rome": "*Aujourd'hui, en reprochant à un collaborateur ancien de Fideliter de ne pas avoir applaudi des deux mains un livre collectif sur la nouvelle messe (qui ne faisait pas l'unanimité parmi les prêtres de la FSSPX, d'ailleurs) et de collaborer à une revue qui est, tout de même, une des voix principales des catholiques de tradition hors de la Fraternité Saint-Pie X, Mgr Fellay semble démentir l'enthousiasme généreux de son deuxième assistant*". Et en effet la contradiction était trop évidente pour que l'abbé Aulagnier reste encore longtemps second assistant du Supérieur... Mais le repli sur soi de la Fraternité n'en reste pas là. A la lettre du cardinal Castrillon Hoyos du 7 mai, Mgr Fellay se décide enfin à répondre, le 22 juin; la lettre est communiquée en partie aux fidèles durant l'homélie de Mgr Fellay tenue à Ecône, le 29 juin, à l'occasion des Ordinations sacerdotales <sup>(67)</sup>. Cette fois-ci il s'agit, pour de vrai, d'une lettre dure, même s'il ne

s'agit pas encore d'une lettre de rupture: Mgr Fellay attend en effet une réponse du Cardinal (et la réponse il l'aura presque un an après: "Roma mora"! ). Avec cette réponse, la Fraternité montre de nouveau l'autre face, celle de la "Petite Eglise" (selon l'expression des abbés Aulagnier et Simoulin). Mgr Fellay rappelle maintenant que "*des actes positifs destructeurs*" de l'Eglise "*se rencontrent (...) jusque chez le Vicaire du Christ*". Le problème lancinant pour Mgr Fellay est celui d'"*un magistère qui se contredit*". L'évêque traditionaliste se rend compte de l'objection possible: affirmer que le magistère se contredit, que le Vicaire du Christ erre, ne signifie-t-il pas aller contre le dogme de la sainteté de l'Eglise divinement assistée? Pour éviter cette conclusion (ou celle du siège vacant) Mgr Fellay invoque Vatican I (DZ 3070) selon lequel le Saint-Esprit n'a pas été accordé au Pape pour innover mais pour transmettre fidèlement la Révélation. Pour Mgr Fellay Vatican I poserait ainsi "*explicitement une limite à l'assistance du Saint-Esprit*": le Pape serait assisté lorsque – de fait – il enseigne la vérité, il ne le serait pas lorsqu'il innove et enseigne l'erreur! Cette interprétation détruit radicalement le dogme de l'infaillibilité du Pape. En effet, pour Vatican I cette "limite" implique que le Saint-Esprit assiste tout Pontife vrai et légitime faisant en sorte qu'infailliblement, il ne propose jamais à croire des nouveautés mais transmet dans son intégrité le dépôt de la Révélation. Mgr Fellay, par contre, pensant que Jean-Paul II a innové, en déduit que l'assistance divine est intermittente, ce pour quoi nous aurions parfois "*un vrai magistère*" et parfois "*un magistère apparent*".

Il n'y a rien d'étonnant à ce que Mgr Rangel n'ait pas voulu suivre Mgr Fellay dans ses élucubrations... <sup>(68)</sup>. Nous avons laissé le représentant de l'Evêque brésilien, le Père Rifan, et son compagnon l'abbé Simoulin en colloque avec le cardinal Castrillon Hoyos; les choses ont mûri entre-temps, et le 15 août 2001, le successeur de fait de Mgr de Castro Mayer, Mgr Rangel, consacré par Mgr Tissier de Mallerai, écrit une lettre à Jean-Paul II dans laquelle il demande pardon au "Pape" et demande à être admis, avec l'Union sacerdotale Saint Jean-Marie Vianney, à la "*pleine communion avec le Saint-Siège*" <sup>(69)</sup>.

Tandis qu'à Campos on agit, en Suisse on se contente de pieux désirs. Mgr Fellay a déjà partiellement retiré les dures déclarations de juin, confiant à l'Agence APIC: "nous arriverons à trouver une solution, même si ce n'est pas pour tout de suite" (70). Et comme l'obstacle à l'accord, pour les "traditionalistes", semble être plus liturgique que doctrinal, le cardinal Ratzinger anime une réunion liturgique au monastère bénédictin de Fontgombaut (21-24 juillet) qui laisse entrevoir un rapprochement liturgique entre qui célèbre la nouvelle liturgie et qui célèbre l'ancienne...

**Après deux ans, un premier "fruit": l'accord de Campos divise les "traditionalistes" et la Fraternité elle-même (décembre 2001-janvier 2002)**

"Sans rien dire de précis sur ce qu'ils étaient en train de combiner, ils ont 'chanté tout l'été'... ils ont travaillé avec le Vatican au cours de l'été dernier... et aujourd'hui, malgré le conseil contraire de nos supérieurs, ils ont livré à l'Eglise conciliaire l'évêque que nous leur avions donné pour la Tradition, ils ont accepté ce qu'ils n'acceptaient pas auparavant... et ils ont cessé de 'confesser publiquement la foi". C'est par ces paroles pittoresques que l'abbé Simoulin, qui jusqu'au mois de mai de concert avec eux "chantait avec le Vatican", déplore, dans *Roma felix* (n° 2, février 2002) l'accord stipulé entre

*Août 2000: la FSSPX a été officiellement autorisée à prier dans les basiliques romaines; ci-dessous Mgr Fellay donnant la bénédiction à Saint-Jean-de-Latran (on reconnaît l'abbé Simoulin, à genoux)*



l'Union sacerdotale Saint Jean-Marie Vianney de Mgr Rangel et l'Eglise "conciliaire" (qui dans le n° de juillet-août de *Roma felix* était par contre l'Eglise de Jésus-Christ) de Jean-Paul II. L'abbé Simoulin oublie que la division des "traditionalistes" – fait évident que l'on ne peut plus occulter – est le fruit d'une "chanson" qui n'a pas été entonnée l'été 2001 par Mgr Rangel, mais plutôt l'été 2000 par les évêques de la Fraternité assis à table avec le cardinal Castrillon Hoyos. Mais que s'est-il donc passé pour qu'on en arrive là?

Exposons brièvement les faits. Le voyage au Brésil de Mgr Fellay pour convaincre Mgr Rangel de ne pas accepter la "paix séparée" n'a servi à rien (71). Le jour de Noël, Jean-Paul II a signé la lettre *Ecclesiae unitas* "à mon vénéré frère Licinio Rangel et aux bien-aimés fils de l'union Saint Jean-Marie Vianney de Campos au Brésil" par laquelle, en réponse à la lettre du 15 août, il les accueille "dans la pleine communion de l'Eglise catholique", il lève les censures qu'ils avaient encourues, et il annonce un document juridique par lequel sera érigée l'Administration apostolique Saint Jean-Marie Vianney. Le 18 janvier la Congrégation pour les Evêques émet le décret *Ad consulendum*; Mgr Rangel est nommé évêque titulaire de Zarna et administrateur apostolique de l'Administration apostolique personnelle Saint Jean-Marie Vianney de Campos, et, dans une déclaration souscrite le même jour, il déclare reconnaître l'autorité de Jean-Paul II, le Concile Vatican II "à la lumière de la Tradition", et la validité de la nouvelle messe. Les documents ont été lus publiquement durant une cérémonie solennelle tenue, toujours le 18 janvier, à la cathédrale de Campos et présidée par le cardinal Castrillon Hoyos en présence de nombreux prélats (72). A la cérémonie, curieux hasard, était aussi présent – en provenance de Rome où il avait rencontré Mgr Fellay – l'abbé Aulagnier, de la Fraternité Saint Pie X, qui fait une relation enthousiaste de l'événement dans le bulletin *Nouvelles de Chrétienté* (73). Selon le site d'*Inter multiples una vox*, l'Union sacerdotale compte "un évêque, 27 prêtres, 20 séminaristes, 100 religieuses, 50.000 fidèles, 10.000 enfants au catéchisme, 250 centres de catéchèse (...) un séminaire, 150 églises et chapelles, 70 centres de Messe, 10 écoles avec 3.500

élèves, 2 orphelinats avec 600 enfants, 2 maisons pour personnes âgées avec 150 hôtes”: qu’en est-il de ces âmes?

Selon la revue des dominicains d’Avrillé, *Le Sel de la Terre* <sup>(4)</sup>, ces âmes ont été trahies. A l’occasion de la publication – bien avant la signature officielle de l’accord – d’une lettre du Père Lorenzo Fleischman OSB du 30 octobre 2001, les religieux d’Avrillé qualifiaient l’accord du terme de “*trahison*” semblable à celle de Dom Gérard en 1988. Au contraire, l’abbé Aulagnier, supérieur du district belge de la Fraternité, approuve totalement, comme nous l’avons vu, ses confrères brésiliens, et désapprouve publiquement les dominicains: “*je regrette fortement la publication dans Le sel de la terre n° 39 de la lettre du RP Laurent. Cette lettre est une franche méchanceté. Le Père Laurent, du Brésil, aurait été bien inspiré de ne pas l’écrire et les Dominicains de ne pas la publier*” (DICI n° 36). Pour l’abbé Aulagnier, en effet, l’accord de Campos est tout à fait différent de celui de 1988, et représente une victoire de la Messe de saint Pie V, ainsi qu’un “*exemple*” à suivre pour la Fraternité.

Entre ces deux extrêmes, quelle fut l’attitude du Supérieur de la Fraternité?

Initialement possibiliste. Dans au moins deux documents.

Le 9 janvier, avant l’accord solennel, Mgr Fellay accorde une interview à Jacques Berset, de l’agence Apic, interview publiée ensuite dans le n° 38 de l’agence de la Fraternité DICI (18 janvier). “*Je ne veux pas prendre position a priori – déclare Mgr Fellay – Nous jugerons Rome à ses actes. (...) Le sort qui leur sera réservé aura une grande importance pour nous. (...) Si les gens de Campos sont bien traités, cela fera avancer les choses en ce qui nous concerne*”. Le 16 janvier, fête de saint Marcel, arrive un communiqué de la Fraternité “*Au sujet des prêtres de Campos*”: pour Mgr Fellay, tout n’est pas négatif dans l’accord puisque “*pour la première fois une structure de type diocésain est accordée à la Tradition. Un évêque traditionnel est maintenant reconnu comme tel, comme pleinement catholique*” tandis que “*par ailleurs aucune concession substantielle au niveau doctrinal n’a été faite*”. Aussi, comme il a été dit lors de l’entrevue précédente, la Fraternité attend-elle de voir comment vont finir les choses: est-ce un pas vers la fin de la crise? “*Le temps seul le dira*”. “*Quelles seront désormais leurs rela-*

*tions avec Rome et avec nous?*” “*C’est encore le temps qui le dira. La situation nouvelle créée servira de test pour le futur*”. Ce que la Fraternité n’admet pas est surtout d’avoir été exclue des négociations: “*la Fraternité Saint Pie X constate que ce résultat est le fruit d’une paix séparée. Pour l’obtenir, les prêtres de Campos ont dû en quelque sorte se démarquer de la Fraternité*” <sup>(5)</sup>. Le critère d’orthodoxie est, encore une fois, la fidélité à la Fraternité. Et c’est là qu’a été probablement “l’erreur” de l’abbé Aulagnier: il avait critiqué publiquement la “timidité” de ses supérieurs dans leurs démarches... Fin février le volcanique prêtre français publie dans son bulletin, *Nouvelles de Chrétienté* (n° 72), et à l’agence internet DICI (n° 43), la relation de la journée du 18 janvier et l’article *Les prêtres de Campos: leur reconnaissance par le Saint-Siège* publié par l’Administration apostolique personnelle Saint Jean-Marie Vianney, relation dans laquelle ces derniers justifient leur choix en démontrant n’avoir dit et fait ni plus ni moins que Mgr Lefebvre et Mgr Fellay (pour ce qui concerne l’acceptation du Concile à la lumière de la Tradition, ou la validité de la nouvelle messe, rappelant enfin que Mgr Lefebvre et Mgr de Castro Mayer avaient souscrit tous les actes conciliaires). C’est plus l’indépendance de l’abbé Aulagnier et celle de Mgr Rangel, que leurs idées, qui ne pouvaient être tolérées. L’abbé Aulagnier, tout en demeurant un supérieur dans la Fraternité (en Belgique) doit donner sa démission de second assistant du supérieur et se voit privé – sans aucune explication au public – de la direction de la revue et de l’agence DICI (février-mars 2002). Le nouveau numéro de DICI (n° 44, 1er mars 2002) contient un éditorial de Mgr Fellay sur la question de Campos où il prend une position bien différente de la position précédente: “*C’est l’entrée dans le pluralisme sous apparence de reconnaissance de la part de Rome, qui est imposée, ce n’est pas le retour de l’Eglise conciliaire à la Tradition*”. Et Mgr Fellay donne les verges pour se faire battre: “*La condition pour réaliser ce nouveau prodige [de la reconnaissance par Rome] a été exprimée par le Cardinal Castrillon, acteur de l’accord camposien dès avant le début des discussions dans un article de 30 Giorni d’abord en automne 2000, dans la Nef ensuite, finalement à Campos, lors d’une conférence de presse, le 19 janvier 2002*”. Mais alors, demandons-nous, s’il en est ainsi, comment se fait-il que



Mgr Fellay ait traité (et il traitera de nouveau) avec le cardinal Castrillon, alors que celui-ci dit ouvertement qu'il n'a jamais caché que son but est d'imposer "l'accord de principe du Concile", lequel a été "la grande catastrophe du XXème siècle, la cause de dommages incalculables faits à l'Eglise et aux âmes" (76)?

**Après Campos, la Fraternité encore. Les cardinal Ratzinger et Castrillon Hoyos reprennent les négociations (février-mai 2002)**

Après ces paroles solennelles de Mgr Fellay, logiquement on aurait pu s'attendre à des excuses officielles (et pour avoir ouvert des pourparlers dont le but, dès le début, était l'acceptation de Vatican II, et pour avoir induit les confrères brésiliens en tentation) ainsi qu'à la fin de cette aventure.

Il n'en est rien. Dans le numéro de mai 2002 de *Roma felix* l'abbé Simoulin, après avoir critiqué les prêtres de Campos, confirmait une déclaration du cardinal Medina selon laquelle depuis février (!) les pourparlers étaient repris avec un échange de lettres entre le cardinal Ratzinger et Mgr Fellay (pp. 6-7). Andrea Tornielli enfin, dans *Il Giornale* (10 mai 2002, p. 9) annonçait que le 5 avril et par une lettre de 15 pages, le cardinal Castrillon Hoyos avait enfin répondu à la lettre de Mgr Fellay datée de juin dernier, lettre que le prélat avait lue "non sans souffrance". La réponse a pour but "de mettre ensemble ce qui nous unit et de chercher à surmonter ce qui nous divise encore". *Il Giornale* ne publie que des extraits de la lettre, et la Fraternité est revenue pour le moment à la discrétion et au silence des premiers mois. Qui vivra, verra...

En dernière heure: La lettre du cardinal Castrillon Hoyos du 5 avril a été publiée par la suite sur internet, par ex, en italien, sur le site: [tradizionecattolica@yahoo.com](mailto:tradizionecattolica@yahoo.com).

*Roma felix* de juin 2002, p. 7, signale une autre lettre de Mgr Fellay datée du 25 janvier avec une réponse du cardinal Castrillon en date du 13 avril.

**SECONDE PARTIE:  
NOTRE COMMENTAIRE**

Jusqu'ici, les faits. Nous les avons exposés avec sincérité mais non sans exprimer, il est vrai et parfois de façon polémique, notre avis. Nous chercherons toutefois, pour

conclure notre article, à donner de ces faits un commentaire qui reflète notre opinion sur ce sujet.

**La vraie condition préalable est une analyse approfondie de la situation actuelle de l'autorité dans l'Eglise**

Pratiquement depuis sa fondation, la Fraternité Saint Pie X et les associations qui la suivent dans sa voie, se trouvent devoir désobéir à une autorité reconnue comme pleinement légitime. Ce contexte est le point faible des disciples de Mgr Lefebvre. En effet, il est évident à tous que l'on ne peut désobéir au Pape. Si l'on reconnaît en Jean-Paul II l'autorité légitime, l'unique devoir est celui de la soumission inconditionnée et de l'obéissance absolue. "Traiter" avec le Pape, poser des conditions au Pape, n'est pas d'un comportement catholique, mais schismatique. Un motif de foi s'oppose-t-il à cette obéissance? Si tel est le cas, s'impose alors, avant toute "négociation", une étude approfondie sur la situation actuelle de l'Autorité dans l'Eglise. Là est la condition "préalable" que nous-mêmes, opposés à Vatican II, devrions nous poser avant d'affronter toute question ultérieure.

**La condition "préalable" que pose la Fraternité Saint Pie X, bien que refusée, est totalement insuffisante pour garantir les exigences de la foi orthodoxe**

Ceci dit, il me semble évident que la condition posée par Mgr Fellay et, initialement, par Mgr Rangel pour la poursuite des négociations, est absolument insuffisante. Que demande la Fraternité? L'autorisation, pour tous les prêtres du monde, de célébrer la Messe avec les rubriques de Jean XXIII (le "bienheureux" Jean XXIII!). Qu'implique le fait que ce soit là substantiellement l'unique condition à remplir pour que soit formalisé l'accord? La réponse est évidente. L'Eglise est fondée sur la foi et les Sacrements. La profession de foi doit être identique, substantiellement identique l'administration des sacrements. Par contre, la Fraternité Saint Pie X émet l'hypothèse d'un accord où la profession de Foi des deux partis ne concorderait pas, non plus que l'administration des Sacrements. Il serait licite, en effet, de professer fidélité au Magistère de l'Eglise et, dans le même temps,



*Le 18 janvier 2002 à Campos, signature de l'accord entre le Cardinal Castrillon Hoyos, président de la Commission pontificale "Ecclesia Dei" et Mgr Licinio Rangel*

à l'enseignement de Vatican II qui contredit, en divers points, celui de l'Eglise. Comme il serait licite de célébrer le rite catholique de la Messe et des Sacrements, comme il le serait de suivre par contre la "Messe de Luther" (Mgr Lefebvre dixit). La Fraternité – avec cette condition – oublie totalement le problème du Concile et, pour ce qui est de la Messe, elle ne demande rien d'autre que le biritualisme, autrement dit la célébration, dans l'Eglise et dans les églises, selon les deux rites.

On nous objectera qu'il faut être réaliste et que l'on ne peut pas demander ce que l'on ne pourra certainement pas obtenir et se contenter d'un grand et inespéré succès: la liberté pour la Messe. Nous répondons que ces arguments sont compréhensibles dans les choses profanes, mais pas dans les choses de la Foi, d'autant plus que, de cette façon, on en arriverait à justifier la pratique tant critiquée (et à juste titre) de l'œcuménisme, qui au lieu de demander le retour à la vérité de celui qui erre se contente d'un accord pragmatique entre les partis, chacun restant sur sa propre position.

**Jusqu'à maintenant, les "négociations" n'ont fait qu'affaiblir et diviser notre front. Responsabilité de Mgr Fellay dans la chute de Campos**

Si nous passons des principes (pour moi absolument suffisants pour refuser tout compromis qui soit au détriment de la Foi) à la praxis, nous nous rendons compte que de ce point de vue également (qui semble être le seul pris en considération) les "négociations" ont toujours été nocives pour la Fraternité. Sans remonter très loin, il suffit de penser à la façon dont la Fraternité Saint Pierre (née

d'un schisme de la Fraternité Saint Pie X) et le monastère du Barroux se sont séparés de nous suite à leur acceptation du protocole d'entente souscrit initialement par Mgr Lefebvre en personne, en 1988. La même chose vient de se produire aujourd'hui: les négociations ont séparé de nous les prêtres du diocèse de Campos, et ont étendu les divisions à l'intérieur de la Fraternité. Eh bien! malgré ces tristes expériences, on est prêt à recommencer... Quel sens y a-t-il à critiquer les confrères brésiliens, alors qu'ils n'ont fait que suivre jusqu'au bout la voie ouverte par Mgr Fellay en l'été 2000?

**Au sein de la Fraternité: exigences importantes, mais mauvaises solutions**

Au sein de la Fraternité (et le cardinal Castrillon Hoyos l'a encore souligné, à sa façon) <sup>(7)</sup> il existe une nette division entre ceux qui souhaitent un accord et ceux qui le craignent. Les deux partis ont, à mon avis, leurs raisons, et aussi leurs torts.

Les partisans de l'accord manifestent (nous ne jugeons ni de leur sincérité ni de leur bonne foi) une exigence catholique: il est impossible, en reconnaissant Jean-Paul II, d'être séparés de lui et de l'Eglise. Parfois, cette exigence catholique est présentée de façon pragmatique: notre apostolat – disent-ils – est gravement entravé par la crainte qu'ont les fidèles d'être excommuniés ou schismatiques... mais il y a aussi un argument plus fondé: celui du risque de devenir une "petite église" substantiellement schismatique. L'abbé Aulagnier et l'abbé Simoulin, entre autres, ont signalé ce danger, qui, plus qu'un danger, me semble être, de fait, une réalité.

Cependant, même ceux qui craignent l'accord et y mettent obstacle manifestent une exigence catholique: celle de défendre la pureté de la Foi, exigence qui poussa Mgr Lefebvre et Mgr de Castro Mayer à refuser Vatican II et la réforme liturgique.

C'est à raison que les deux partis se réfèrent à Mgr Lefebvre: parce que c'est Mgr Lefebvre qui refusa les réformes conciliaires au nom de la foi et, dans le même temps, c'est lui qui reconnut l'autorité qui avait promulgué ces réformes avec l'intention de les imposer à tous. Ensuite les deux partis ont raison de signaler les dangers inhérents à la position l'un de l'autre: les uns, souscrivant à un accord pragmatique, finissent par

souscrire implicitement à Vatican II et à la licéité de la réforme liturgique, en attendant de le faire explicitement, comme l'a fait par exemple Dom Gérard. Les autres, comme nous l'avons démontré avec la publication de notre dossier sur les tribunaux de la Fraternité, ont déjà créé les structures d'une Eglise séparée en élaborant une théologie gallicane, anti-romaine et anti-infaillibiliste. Comment est-il possible que les deux partis aient tort? Que faire, si les deux solutions sont à écarter? Ne nous trouvons-nous pas devant un cas embarrassant?

Non. La racine du dilemme se trouve dans la position contradictoire originaire (reconnaître l'Autorité, en refuser cependant le magistère, la discipline, la législation...). La solution au dilemme consiste dans le refus de la position originaire contradictoire... Si la foi nous impose le refus des réformes, c'est parce que l'autorité qui les a promulguées et imposées n'est pas l'Autorité.

**Devons-nous donc refuser tout contact avec qui occupe matériellement le Siège apostolique et les Sièges épiscopaux? La solution que nous proposons.**

Dans le sédévacantisme, Mgr Lefebvre considérait surtout cet aspect: "ils ne veulent pas que j'aie à Rome parler avec les cardinaux!". La chose lui semblait absurde. Mais est-ce que ça l'est vraiment?

Bien sûr, dans une perspective simplifier sédévacantiste, ça peut l'être. Si ceux qui occupent les Sièges épiscopaux sont des antichrists (comme l'avait dit Mgr Lefebvre, parlant aussi du Siège romain) le seul fait de s'occuper d'eux serait une trahison.

Si par contre ceux qui occupent les Sièges sont les Autorités légitimes (comme il arriva aussi à Mgr Lefebvre de le dire) nous ne devons pas entreprendre des négociations mais demander pardon de notre désobéissance.

Enfin si, comme je le pense, ils n'ont pas l'Autorité mais occupent légalement les Sièges épiscopaux, alors notre devoir n'est ni d'obéir (on obéit seulement à l'Autorité légitime) ni d'excommunier (n'étant pas nous-mêmes l'autorité, nous n'en avons pas le pouvoir), ni même de négocier (la foi n'est pas un objet de négociations). Notre devoir, et notre force, c'est de témoigner publiquement de notre foi.

Nous devons donc:

redire notre adhésion à l'enseignement authentique de l'Eglise,

condamner, pour autant qu'il est en notre pouvoir, tout enseignement contraire, même s'il provient de l'"autorité",

demander compte à l'"autorité" de cette contradiction,

inviter les occupants des Sièges épiscopaux à confirmer publiquement l'enseignement de l'Eglise, et à condamner le nouvel enseignement qui lui est contraire,

inviter les évêques qui ont adhéré à l'enseignement de l'Eglise et condamné l'enseignement conciliaire à demander, au nom de l'Eglise elle-même et de leur autorité retrouvée, à tous leurs confrères dans l'épiscopat – y compris Jean-Paul II – de s'unir à eux dans cette profession de Foi et dans cette condamnation,

inviter lesdits évêques à constater la perte de l'autorité de ceux qui refuseraient d'accueillir leur monition, et à prendre des mesures, dans un concile général imparfait, pour rétablir l'autorité dans l'Eglise.

Nous ne condamnons donc pas un débat doctrinal prudent avec qui adhère à Vatican II. Mais nous condamnons par contre un compromis aux dépens de la doctrine, qui ne peut certainement pas être monnayée par une Administration apostolique.

Cette attitude peut sembler utopique au plus grand nombre. Elle l'est beaucoup moins qu'on ne pourrait le croire. Dès la clôture de Vatican II, l'abbé de Nantes avait composé un recueil des erreurs de Vatican II et de Paul VI, les accusant d'apostasie, d'hérésie et de schisme, invitant les cardinaux à prendre à leur compte la condamnation des doctrines erronées et à contraindre Paul VI à se prononcer solennellement sur ce thème. Puis il y eut la promulgation du nouveau missel; les cardinaux Ottaviani et Bacci – souscrivant le Bref Examen critique du Père Guérard des Lauriers – en contestèrent l'orthodoxie doctrinale, contraignant Paul VI à soumettre le texte du missel à un minimum d'examen doctrinal. Dans le même temps, l'évêque résidentiel de Campos, Mgr Antonio de Castro Mayer, envoyait à Paul VI une étude de X. Vigidal da Silveira contre le nouveau missel ainsi qu'une critique doctrinale du document conciliaire sur la liberté religieuse; comme l'abbé de Nantes, il soulevait lui aussi le problème de

l'autorité s'appuyant sur l'étude du cas classique du "pape hérétique". Plus tard, interrogé par la Congrégation pour la Doctrine de la Foi, Mgr Lefebvre exposa ses critiques contre *Dignitatis humanae*, critiques publiées ensuite sous le titre *Mes doutes sur la liberté religieuse*. Mais dans tous ces cas, cependant, l'autorité de Paul VI ou de Jean-Paul II était reconnue. C'est à juste titre que le Père Barbara et l'abbé Barthe s'adressèrent à de nombreux évêques résidentiels du monde entier pour les pousser à condamner les erreurs de Vatican II et déclarer la vacance du Siège apostolique. C'est à plus juste titre encore que le Père de Blignières rédigea la *Lettre à quelques évêques sur la situation de la sainte Eglise*, contenant les propositions erronées de Vatican II et de Jean-Paul II, et invitant les évêques à approuver cette condamnation. Dans cet appel, souscrit par de nombreux théologiens et par Mgr de Castro Mayer lui-même, l'autorité de Jean-Paul II n'est pas reconnue (Jean-Paul II est défini: occupant du Siège apostolique, ce qu'il est) mais elle n'est pas non plus ouvertement contestée; et là nous devons déplorer cette ambiguïté, due à la dissidence intervenue avec l'auteur de l'initiative, le Père Guérard des Lauriers, suite à sa consécration épiscopale. Cette initiative n'eut pas de suite, peut-être parce que Dieu n'a pas voulu la bénir, peut-être parce que les temps n'étaient pas mûrs, sûrement en tous cas parce qu'Écône y mit obstacle. La marche du temps ne va pas cependant contre nos espoirs, comme on l'aurait pu croire. Récemment deux évêques qui avaient embrassé le Concile, l'ont publiquement désavoué; si l'un est décédé, l'autre est encore évêque résidentiel. Ils ont adhéré, certes, à la position de la Fraternité Saint Pie X; cela n'enlève rien à la possibilité (*contra factum non fit argumentum*) que des évêques résidentiels condamnent les erreurs et professent la foi. A mon avis c'est dans cette direction que nous devons agir. S'il est vrai, comme le soutiennent les partisans de l'accord, que de nombreux prélats, évêques et cardinaux, sont en train de changer lentement de position en faveur de la vraie doctrine, la conclusion pratique à en déduire n'est pas que le temps soit venu d'un accord pragmatique et disciplinaire (ou même seulement liturgique) laissant de côté les questions de foi pour faire coexister vérité et er-

reur; la conclusion est, au contraire, que nous devons – par des études théologiquement sérieuses, et aussi, avec une très grande précaution et seulement par ceux qui en ont la compétence, par un rapport personnel – faire tout pour réfuter l'erreur, illustrer la vérité, et convaincre les occupants des Sièges apostoliques ou les membres du collège des cardinaux (du moins certains d'entre eux) de faire la même chose. Mgr Lefebvre et Mgr de Castro Mayer auraient été les personnes les plus adaptées à cette tâche, mais elles ont choisi une voie différente qui n'amène pas la clarté; il n'est pas dit que la Providence ne veuille pas se servir, tôt ou tard, d'autres instruments, toujours en conformité cependant avec la constitution divine de l'Eglise qui est fondée sur Pierre et sur l'épiscopat subalterne.

Y aura-t-il quelqu'un, dans la Fraternité elle-même ou dans d'autres communautés "traditionnelles", qui soit disposé à prendre en considération ce programme? C'est ce que nous souhaitons, et c'est l'intention que nous recommandons à la Très Sainte Vierge Marie Auxiliatrice.

### Notes

1) Plus couramment répandue et aussi plus significative... Le terme "Rome" n'est pas en effet une expression géographique; il est utilisé pour signifier "Pape" ou "Eglise": en effet le Pape est l'évêque de Rome et l'Eglise est catholique, apostolique et romaine. Si au lieu du terme "Rome", utilisé avec pudeur par la Fraternité – comme il fut un temps par les gallicans ou les régalistes qui prétendaient s'opposer à la "cour romaine" – on mettait le synonyme "Pape" ou "Eglise" la gravité des affirmations lefebvristes ressortirait plus clairement.

2) Les documents de cette affaire ont été publiés dans le livre *"Mgr Lefebvre et le Saint-Office"*, édité par *Itinéraires*.

*Un autre moment de la cérémonie de "réconciliation" de Campos*





3) C'est dans ce climat qu'on a procédé - au sein de la Fraternité - à l'expulsion des prêtres et séminaristes opposés à l'accord. Voir l'article *Deux lettres pour toute une histoire à écrire* publié dans *30 Jours* (n° 7, juillet 1988, p. 10). Les deux lettres de Mgr Lefebvre à Jean-Paul II, qui sont respectivement du 8 mars 1980 et du 4 avril 1981, ont été publiées aussi sur *Sodalitium* n° 17, pp. 15-16 it.; partiellement reproduit dans éd. fr. p. 22.

4) "Je souhaite comme vous la coexistence paisible des rites pré et post conciliaires. Qu'on laisse alors les prêtres et les fidèles choisir à quelle 'famille de rite' ils préfèrent adhérer" (lettre de Mgr Lefebvre au président d'Una Voce Internationale, datée du 17/9/1976). Le 3 mars 1977, Mgr Lefebvre préconisait comme solution la coexistence de "paroisses personnelles" de la Fraternité et de paroisses avec le nouveau missel, tout en admettant que ce serait là "une situation un peu hybride" (cf. DICI n° 7). Voir aussi la Lettre aux Amis et Bienfaiteurs n° 16: "Très Saint-Père, (...) nous vous conjurons de dire un seul mot, une seule parole (...) aux Evêques du monde entier: 'laissez faire'; 'Nous autorisons le libre exercice de ce que la Tradition multiséculaire a utilisé pour la sanctification des âmes'. Quelle difficulté présente une pareille attitude? Aucune. Les Evêques décideraient des lieux, des heures réservées à cette Tradition. L'unité se retrouverait immédiatement au niveau de l'Evêque du lieu". (...) Je crains que des discussions prolongées et subtiles n'aboutissent pas à un résultat satisfaisant et fassent traîner une solution qui, j'en suis persuadé, doit vous apparaître urgente". Lettre à Jean-Paul II, 24/12/1978.

5) *Sodalitium* (n° 5, nov.-déc. 1984 éd. it.) publiait le "Communiqué à nos amis et bienfaiteurs" qui suit: "Par le décret du 3 octobre 1984, la Congrégation Romaine pour le Culte divin a de nouveau permis la célébration publique de la Messe de toujours, à certaines conditions. Quiconque lira ce décret comprendra que les conditions qui y sont formulées sont pour nous inacceptables et que, de ce fait, son contenu n'est que difficilement applicable [donc applicable tout de même!, n.d.r.] à notre œuvre. Malgré tout, nous nous réjouissons de cette décision du Saint-Siège car d'une part elle est un premier pas vers un changement divin dans la voie désastreuse où l'Eglise avait été engagée, et d'autre part les prêtres et les fidèles qui jusqu'à présent étaient liés à la nouvelle messe par une fausse conception de l'obéissance, peuvent maintenant revenir sans trop de difficultés au Saint Sacrifice de la Messe de toujours. Nous voyons dans ces deux faits un grand profit pour la vie de l'Eglise et le salut des âmes. Rickhenbach 18 octobre 1984. Abbé Franz Schmidberger". Voir *Fideliter* n° 42, nov.-déc. 1984.

6) Dans la "Pétition au Saint-Père" que fit publier l'abbé Schmidberger et qui figure dans le même numéro de *Sodalitium* (n° 5, p. 31, éd. it.; voir aussi *Fideliter* n° 43, p. 15-16) on peut lire: "nous Vous demandons respectueusement et filialement:

- Que soit reconnue à tout prêtre la liberté d'utiliser le Missel romain et les livres liturgiques en vigueur en 1962.

- Qu'à cet effet cesse, pour Son Exc. Mgr Lefebvre et ses prêtres, l'injuste situation dans laquelle on les a placés.

- Que la Fraternité Sacerdotale Saint-Pie X soit reconnue dans l'Eglise comme société de droit pontifical et prélatrice personnelle. La troisième demande de 1984 n'est autre que la proposition officielle faite actuellement par le cardinal Castrillon-Hoyos à la Fraternité, laquelle a mis comme condition l'obtention des deux premières demandes de l'époque adaptées aux temps présents.

7) Cf. Abbé Aulagnier, *La tradition sans peur*, Servir, 2000, p. 191.

8) Le cardinal Ratzinger et Mgr Lefebvre se rencontrèrent et signèrent conjointement un communiqué le 14 juillet 1987.

9) Voici le commentaire que fait l'abbé Aulagnier de ces événements: *Mgr Lefebvre (...) est un pragmatique beaucoup plus qu'un cérébral: jusqu'au bout, il a cherché un accord avec le Vatican et il ne s'est retiré du jeu, le 30 mai 1988, que lorsqu'il eut l'intime conviction que l'accord (qu'il venait pourtant de signer) était voué à l'échec...* (p. 187).

10) Stefano Maria Paci le rappelle, dans *30 Jours* encore (éd. fr.: n° 9/2001, p. 7), lorsqu'il interviewe Mgr Fellay: "Mgr Fellay, vous avez été ordonné évêque le 30 juin 1988 et le jour-même vous avez été excommunié *latae sententiae*. Le jour suivant, Mgr Lefebvre m'a fait dans une interview 'à cœur ouvert' la confiance suivante: 'Ces ordinations j'ai dû les faire, sinon, mon évêque aurait disparu et, avec elle la Tradition de l'Eglise. Mais d'ici quatre, cinq ans maximum, Rome finira par trouver un accord avec nous'. Pour justifier un changement éventuel de cap de la part de la Fraternité, le supérieur actuel du district français, l'abbé Laurençon, écrit: "que Mgr Lefebvre n'ait pas entendu nous lier pour l'éternité à la part prudentielle de ses décisions, ses propres expressions à l'occasion des sacres en témoignent. (...) Il faudra donc attendre encore quelque années sans doute pour que Rome retrouve sa Tradition bimillénaire' (19 juin 1988)" (*Fideliter*, n° 132, nov.-déc. 1999, p. 2). L'abbé Aulagnier rapporte que Mgr Lefebvre ne voulut pas consacrer évêque l'abbé Schmidberger, alors supérieur général, en vue d'une reprise ultérieure des négociations. (cf. Aulagnier, *La Tradition sans peur*, Servir, Paris 2000, p. 177).

11) Abbé Philippe Laguérie, *Le pape, la messe et la paix*, éditorial du n° 52 (février 2001) de *Pacte*, repris par D.I.C.I. n° 1, 30 mars 2001.

12) *Sodalitium* n° 47, pp. 84-85.

13) Cf. Aulagnier, *La Tradition sans peur*, op. cit., pp. 229-237.

14) *Alêtheia* n° 7, 5 janvier 2001, p. 4.

15) *Ibidem*.

16) *Alêtheia* n° 6, 19 décembre 2000, p. 2.

17) "Nous avons communiqué notre initiative au Comité organisateur il y a déjà deux ans. Donc aucune surprise hors programme" (interview de Mgr Fellay par Massimo Mamoli, *Il Giornale*, 9 août 2000, p. 15). C'est ce que nous rappelle aussi S.M. Paci dans *30 Giorni*, n° 9/2000, p. 36. Mgr Fellay demanda de célébrer à Saint-Pierre, tout en sachant que ce ne serait pas possible: nous avons demandé le maximum pour obtenir le possible".

18) La nouvelle, connue du plus grand nombre, a été ensuite rapportée par Chiron dans *Alêtheia*, n. 6, 19 décembre 2000, p. 1.

19) Pourtant, en principe, les membres de la Fraternité, en tant qu'"excommuniés", devraient être exclus de la possibilité de bénéficier des indulgences...

20) Cf. *Lettre à nos frères prêtres* n° 8, décembre 2000, *Alêtheia* n° 6, 19 décembre 2000, p. 1.

21) *Monde et vie* n° 675, 16 novembre 2000, p. 13.

22) L'interview de Mgr Fellay par Stefano Maria Paci (*Si le Pape m'appelle, je vais. Ou plutôt je cours*) a été publiée dans *30 Giorni* n° 9, sett. 2000, pp. 36-39, suivi d'un commentaire de Paci *La loro fede era evidente*, pp. 40-41, dans l'éd. fr. elle se trouve aux pp. 6-9, et le commentaire de Paci (*Leur foi était évidente*) aux pp. 10-11. L'interview du cardinal Dario Castrillon Hoyos par Gianni Cardinale (*Segno di fede profonda*) a été pu-

blée dans *30 Giorni* n° 11, nov. 2000, pp. 18-21, et aux pp. 16-19 de l'éd. fr. (*Signe de foi profonde*) *30 Jours* n° 11, novembre 2000.

23) Ce même n° 9 de *30 Giorni* (éd. italienne) contenant l'interview de Mgr Fellay, comprenait en annexe le livre d'Andreotti, *I quattro del Gesù* (déjà recensé par *Sodalitium*) livre dans lequel est demandée la réhabilitation du chef du modernisme italien, Ernesto Buonaiuti.

24) Mgr Fellay fait allusion à ce que révéla ensuite le cardinal Stickler, un des membres de cette commission. Les propositions de la commission ont été publiées par l'abbé Aulagnier (*op. cit.*, p. 335) qui les définit comme "un vrai plan de paix... ou son ébauche". On ne put rien en faire à cause de l'opposition de l'épiscopat.

25) Nous faisons remarquer au lecteur que *Sodalitium* juge les propos du cardinal Castrillon Hoyos tout à fait dignes et cohérents si l'on présuppose – ce qui est pour lui évident – la légitimité de Paul VI et de Jean-Paul II. De cette légitimité découle logiquement l'acceptation nécessaire et sincère du Concile Vatican II, de la réforme liturgique, etc. L'incohérence est tout entière du côté de la Fraternité Saint Pie X, laquelle reconnaît l'autorité de Paul VI et de Jean-Paul II ("Si le Pape m'appelle, je vais. Ou plutôt, je cours") pour refuser ensuite et condamner ce que le "Pape" a décrété et établi...

26) Interview de Mgr Fellay accordée à l'abbé de Tanouarn et à Maxence Hecquard, publiée par la revue *Pacte* (n° 56, été 2001, pp. 1, 3-5) et reprise par l'agence DICI n° 16.

27) "Tout prit naissance avec l'impact très positif que notre démarche jubilaire laissa à Rome en août dernier (...) Suite à ces jours de prière intense, la revue *30 Jours* accordait un long entretien à Mgr Bernard Fellay, supérieur général de notre Fraternité. L'une de ses phrases résonna particulièrement dans les couloirs du Vatican: 'si le Pape m'appelle, je vais. Ou plutôt, je cours. Par obéissance filiale à l'égard du chef de l'Eglise' (*30 Jours*, sept. 2000, p. 8). "Dans ce même entretien, Mgr Fellay précisait le cadre préalable qui permettrait de fructueuses discussions: donner à tous les prêtres du monde la pleine liberté de célébrer la messe tridentine".

28) Le secret adopté dans cette première phase des négociations, tout en étant compréhensible, est plutôt inhabituel dans l'histoire de la Fraternité. Qui a vécu à Ecône du temps de Mgr Lefebvre sait que l'évêque fondateur de la Fraternité informait constamment non seulement ses prêtres mais aussi les séminaristes d'Ecône de ses éventuelles négociations avec "Rome": il annonçait ses voyages, donnait ses impressions au retour; il publiait souvent ensuite les documents relatifs aux négociations (comme dans le cas du livre "Mgr Lefebvre et le Saint-Office"). Bien sûr, Mgr Lefebvre ne disait pas tout à tous... mais il avait habitué ses collaborateurs à une grande "transparence" (qui déconcertait les responsables de la Curie romaine, accoutumés – depuis toujours – à une attitude bien différente). En cette occasion, au contraire, Mgr Fellay laissa complètement dans l'ignorance de ses voyages romains non seulement les séminaristes – ce qui est très compréhensible – mais aussi les prêtres, les supérieurs de séminaire, les supérieurs de district de la Fraternité, lesquels ne surent quelque chose de la situation qu'à la fin janvier. Paradoxalement, des personnes étrangères à la Fraternité (nous entre autres) étaient parfaitement au

courant de la situation presque depuis le début (suite à des fuites d'informations). Inutile de préciser que cette attitude indisposa de nombreux supérieurs locaux de la Fraternité contre le Supérieur général.

Le secret des rencontres de décembre-janvier était dû non seulement à la délicatesse intrinsèque des questions traitées, mais aussi à la crainte – fondée comme le révéleront les faits – qu'une bonne partie de la Fraternité d'une part, de l'épiscopat de l'autre, s'oppose aux ouvertures réciproques de Jean-Paul II et de Mgr Fellay. Tout marcha en effet promptement et sans encombre jusqu'à ce que les négociations – suite à des fuites d'informations – deviennent du domaine public.

29) L'agence de presse vaticane Zenit a écrit que Mgr Fellay aurait assisté "à la messe du Pape". L'intéressé a démenti cette circonstance au cours de l'interview accordée à *Pacte* ("Alors ça, c'est un bobard") déclarant avoir rencontré Jean-Paul II dans sa chapelle privée et seulement 5 minutes.

30) *Roma felix* n° 4, avril 2001, p. 1.

31) Dans les milieux de la Fraternité, on ne manquera certainement pas de nous accuser d'inventer de toute pièce cette attitude de Mgr Fellay. Mais l'agence de presse de la Fraternité D.I.C.I. rapporte des paroles du cardinal Castrillon Hoyos qui sont extrêmement significatives et confirment ce que nous soutenons (voir ce même article pp. 15-16).

32) Y prirent part en effet, outre les membres de droit parmi lesquels les deux assistants, Aulagnier et Schmidberger – tous deux favorables à un accord – les évêques Tissier de Mallerais, Williamson et De Galarreta, ainsi que le Père Rifan, qui représentait Mgr Rangel, l'héritier de Mgr de Castro Mayer.

33) Dans l'interview à *Pacte* (n° 56) Mgr Fellay – après avoir été critiqué pour l'usage continué qu'il faisait de l'expression "conditions préalables" – se corrige lui-même, sans le dire: "Il ne s'agissait pas à proprement parler, comme on l'a écrit ici et là, de conditions préalables: un catholique ne peut pas soumettre Rome à des conditions".

34) Il semble que ce soit le P. Rifan qui ait demandé l'introduction de ces conditions, qui de toutes façon, pour ce qui concerne la messe, sont substantiellement présentes dans l'interview de Mgr Fellay à *30 Jours*.

35) Seul le naïf enthousiasme de l'abbé Laguérie (ou bien l'intention de vendre un peu de fumée à ses lecteurs) peut pourtant transformer l'acceptation de cette première condition du côté du cardinal Castrillon Hoyos en une extraordinaire première victoire de la Fraternité: "la première condition ne posait aucune difficulté. La seconde en posait, la situation n'étant pas encore mûre. Laissons donc cette dernière mûrir... au soleil de vos prières, chers amis. Mais savourez déjà la réalité de la première. Rome – pape et cardinal d'accord – ne voit aucune difficulté à lever cette fameuse censure (...). La levée de l'excommunication est un pas immense pour le bien et la paix de l'Eglise" (*Le Mascaret* n° 228, mars 2001, p. 1). L'abbé Laguérie ne se rend donc pas compte (?) que "la réalité" de la levée de l'excommunication existe seulement dans son esprit. Rome est disposée à lever l'excommunication si – seulement si – on parvient à un accord (c'est bien évident!). L'"excommunication" est donc toujours en vigueur, même si les lecteurs de l'abbé Laguérie ne s'en sont pas aperçus.

36) Cf. P. Aulagnier, *La Tradition sans peur*, *op.cit.*, p. 335.

37) *Bulletin St Jean Eudes* n° 64, avril 2001, p. 17.

38) Et Mgr Williamson disait à ce propos: "aussi longtemps qu'une organisation comme la Fraternité a la vérité alors que Rome ne l'a pas, la F. se trouve aux commandes pour tout ce qui est catholique et tout comportement, tout type de négociation quelle que soit sa forme son ampleur, permettant à Rome de reprendre les rênes équivaldrait à une trahison de la vérité". En prophète, Mgr Williamson prédisait les divisions internes de la F.: "même si les négociations, pour toutes sortes de raisons ... n'aboutissent à rien, le simple fait d'avoir engagé des négociations aura joué en faveur de Rome et contre la Fraternité. Et ce parce que tout organisme catholique qui résiste à Rome en état de crise, souffre une tension interne inévitable entre ceux qui sont pour rester proche de notre Mère Rome, et ceux qui sont pour s'éloigner de sa lèpre néo-moderniste. C'est ainsi qu'entre les membres de la Fraternité qui sont pour les négociations et ceux qui sont contre, le fossé va s'élargir. Que Rome fasse une offre calculée pour plaire aux uns autant qu'elle déplaira aux autres, et à l'intérieur de la Fraternité la tension va augmenter jusqu'au point de rupture. Rome aura au moins divisé sinon vaincu. (...) Au mieux, elle [Fraternité] obtiendra des concessions incertaines en échange d'une perte certaine de liberté; au pire, dans l'affaire, elle n'obtiendra rien du tout si ce n'est la division. Après coup, nous pourrions dire que le mieux pour la Fraternité en ces circonstances, aurait été de ne pas parler du tout avec Rome, chose plus facile à dire qu'à faire pour des catholiques". Enfin Mgr Williamson ne cachait pas sa crainte de voir tomber la Fraternité. Auquel cas Dieu aurait suscité une autre société pour prendre sa place: "De la même manière si la Fraternité venait à être infidèle à la Tradition, elle tomberait inévitablement et à juste titre. (...) Rome peut donc - au pire des cas - réussir à réduire la F.S.P.X à la paralysie et au silence; si c'était le cas, ce ne serait qu'un juste jugement de Dieu, et la Vérité serait maintenue ailleurs. De quoi la Fraternité est-elle digne présentement? C'est le temps qui le dira. (...) Personne ne pourra supprimer Dieu, malgré tous ses efforts. Alors prions de toutes façons pour la Fraternité car les choses seront beaucoup plus faciles si elle tient bon. Mais en même temps préparons-nous, et si elle suit le chemin de tout ce qui est chair, ne nous laissons pas aller à la panique. 'Dieu seul suffit' - dit Ste Thérèse d'Avila".

39) "Le combat de la Tradition ne se réduit pas à réclamer la messe traditionnelle. Plus que jamais, c'est au niveau supérieur de la foi qu'il faut nous placer: dénonciation du concile, l'œcuménisme, de la nouvelle ecclésiologie, du nouveau Droit Canon, du nouveau catéchisme, en un mot de la nouvelle religion conciliaire. (...) Rome est éventuellement prête à céder en partie sur la Messe (quitte à se rattraper ensuite) pour faire abandonner aux catholiques de Tradition le combat de la Foi". Cf. *Tour de David* fév. 2001, p. 5

40) On prétend qu'il a interdit aux dominicains de prêcher dans les lieux de culte contrôlés par la Fraternité.

41) Philippe Laguérie, *Le pape, la messe et la paix*, dans *Pacte* n° 52, février 2001, repris par *DICI* n° 1, 30 mars 2001.

42) *Alêtheia* n° 12, 27 mars 2001, p. 2.

43) Philippe Laguérie, *Le pape, la messe, la paix* dans *Pacte* n° 52, fév. 2001, repris par *DICI* n° 1, 30 mars 2001.

44) Cf. Philippe Laguérie, *Le Mascaret* n° 228, mars 2001.

45) Il est à remarquer que l'abbé Simoulin n'accuse

pas le Concile mais "l'esprit du Concile"; le card. Ratzinger n'y trouverait rien à redire. La citation est tirée de *Roma felix* n° 2, février 2001, p. 1.

46) Cf. *DICI* n° 9, 25 mai 2001. Au mois de janvier l'abbé Aulagnier avait écrit pour le numéro de février de ses *Nouvelles de chrétienté*. *Bulletin Saint Jean Eudes* (n° 62), un éditorial au titre significatif: *Et si Rome décidait de se rapprocher de nous...* Dans cet éditorial, l'abbé Aulagnier fait siennes les analyses de l'abbé Barthe (dans *Catholica*, décembre 2000, n° 70). L'abbé Aulagnier semble très impressionné par le fait que l'abbé Barthe a interviewé le cardinal Ratzinger, et il le considère comme un porte-parole de ce dernier et du cardinal Medina lorsqu'il manifeste l'intention de ces Cardinaux de se rapprocher de certains aspects de la liturgie traditionnelle. Chose curieuse: l'abbé Barthe, autrefois bras droit du Père Barbara dans la lutte sédevacantiste contre la Thèse du Père Guérard des Lauriers, est encore aujourd'hui – jusqu'à preuve du contraire – sédevacantiste...

47) De cette rencontre avec l'abbé Selegny, le card. Castrillon écrit, plus d'un an après: "[il] s'est exprimé de façon extrêmement dure à propos du rite actuel de la Messe, affirmant qu'il est 'mauvais'... Je dois dire que j'en suis demeuré affligé et perplexe" (cf. *Il Giornale* du 10 mai 2002, p. 9, qui publie des extraits d'une lettre du cardinal Castrillon Hoyos à Mgr Fellay du 5 avril 2002). Nous devons confesser notre stupéfaction – vue la tradition des Congrégations romaines – à constater que le cardinal Castrillon ignore (à moins qu'il ne feigne d'ignorer) le fait que pour la Fraternité la nouvelle messe est mauvaise en elle-même (position officiellement adoptée après la sortie de l'abbé Antoni qui n'était pas d'accord avec cette position).

48) *Nouvelles de chrétienté*. *Bulletin Saint Jean Eudes* n° 64, avril 2001, p. 17.

49) Dans *Cor unum*, où est publié le "Mot du Supérieur général" en date du 28 février 2001.

50) Communiqué du 2 mars 2001 à lire aux fidèles (sans leur donner le texte): "Monseigneur Fellay a communiqué au cardinal sa volonté de suspendre pour un moment les contacts en attendant la réalisation du premier préalable..." considéré comme indispensable pour ne pas être assimilés "à un zoo ou à un parc pour espèces en voie de disparition!"

51) Agence Zénit, 25 février 2001. L'agence rappelle qu'en dépit de l'excommunication de 1988, les relations entre le Vatican et la Fraternité ont été poursuivies officieusement pendant 12 ans; la reprise visible des négociations a coïncidé avec le pèlerinage jubilaire de la Fraternité. Il se trouve cependant au sein de celle-ci des "irréductibles" qui s'opposent à ceux qui au contraire "considèrent nécessaire un rapprochement avec le successeur de Pierre".

52) *DICI* n° 4, 20 avril 2002. Mgr Fellay parle d'une réunion de l'Ecclesia Dei du 12 mars, suite à laquelle le cardinal Castrillon Hoyos aurait promis, le lendemain, par téléphone à l'abbé Simoulin que la condition posée par la Fraternité serait abordée par Jean-Paul II dans le motu proprio de reconnaissance de la Fraternité "pour ne faire éclater qu'une bombe à la fois" (*Pacte* n° 56, été 2001, p. 4).

53) Le 14 mars, le quotidien de Madrid *La Razon* annonçait que le Vatican étudiait la possibilité d'accorder une prélatrice personnelle aux lefebvrists. Le 18, Mgr Camille Perl, secrétaire de la Commission *Ecclesia Dei*, confirmait la négociation (Agence Zenit). Le 22



c'est la Salle de Presse vaticane elle-même qui confirmait les négociations formelles en cours, ce pour quoi, le lendemain, tous les quotidiens donnaient l'accord pour imminent.

54) Le fait, incroyable mais vrai, fut rapporté par le supérieur du district italien, l'abbé Simoulin, à l'abbé Carandino, mais il a trouvé également écho dans la presse (cf. lettre à *Il Giornale* de F. Damiani (7 avril 2001, p. 43). Le 25 mars, à Saint-Nicolas-du-Chardonnet, à Paris, Mgr Tissier faisait clairement entendre qu'il n'approuvait pas la campagne en faveur de l'accord menée par l'abbé Aulagnier, deuxième assistant du supérieur général et responsable de la communication.

55) L'article de Mgr Billé, archevêque de Lyon, est publié dans *La Croix* du 21 mars; le communiqué officiel (*Tout n'est pas négociable*) du cardinal Eyt, archevêque de Bordeaux, en date du 23 mars, est publié dans *La Croix* du 27 mars, puis dans *La Documentation catholique* du 15 avril et n'est certainement pas très respectueux pour "Rome".

56) Précisément pour la fête de Pâques qui tombait le 15 avril.

57) *Il Giornale*, 3 avril 2001; DICL, 6 avril 2001, n° 2.

58) Il s'agit en effet de savoir si la réforme liturgique post-conciliaire et certains documents conciliaires sont, oui ou non, en opposition ou en rupture avec le magistère de l'Eglise et l'orthodoxie de la Foi. La Fraternité parle de rupture, mais dans le même temps, elle reconnaît l'autorité de qui est responsable de cette rupture. Le cardinal Ratzinger ne peut pas admettre la rupture, mais il devrait lui aussi expliquer comment ces nouveaux documents sont en accord avec les précédents, et si lui-même embrasse pleinement et sincèrement TOUT le magistère de l'Eglise précédant Vatican II. Il ne suffit pas en effet de dire que l'Eglise 'd'aujourd'hui' (rénovée) est la même que 'celle d'hier' (à rénover); il faut également dire si la rénovation est seulement disciplinaire ou bien aussi doctrinale, et si de l'Eglise d'hier on accepte TOUT l'enseignement, puisque elle coïncide avec l'Eglise d'aujourd'hui'.

59) Selon Mgr Fellay, c'est "le vendredi saint, 13 avril" (*Pacte* n° 56, p. 4) que le cardinal Castrillon téléphona à l'abbé Simoulin.

60) DICL n° 4, 20 avril 2002: "*Enfin le 14 avril, on a fait savoir à la Fraternité, oralement, que les 'préalables' sont impossibles. Il ne serait pas possible de désavouer l'œuvre du Concile et de Paul VI. Ce qui serait le cas si une libération totale en faveur de la Messe était réalisée (...). On nous dit encore qu'il n'est pas possible de déclarer que cette messe étudiée avec soin et voulue par les papes, soit mauvaise*". Dans ces paroles nous reconnaissons l'énonciation d'un principe indiscutable du catholicisme, qu'à l'époque le cardinal Seper opposa à Mgr Lefebvre: "*un fidèle ne peut mettre en doute la conformité avec la doctrine de la foi d'un rite sacramentel promulgué par le Pasteur Suprême*" (Mgr Lefebvre et le Saint-Office, *Itinéraires*, mai 1979, n° 233, p. 111, lettre du 16 mars 1978). L'alternative est donc: ou la nouvelle messe est bonne, ou bien elle n'a pas été promulguée par le Pasteur Suprême. Pour Mgr Lefebvre la nouvelle messe est mauvaise, et elle a été promulguée par le Pasteur Suprême. Pour nous elle est mauvaise, et elle n'a pas été promulguée par le Pasteur Suprême.

61) *Aléthia* n° 14, 14 mai 2001, p. 4.

62) L'abbé Simoulin lui-même le rapporte dans une lettre (en français) aux prêtres du district (italien) datée du 13 juin 2001. Naturellement, étant donné qu'il écrit

pour les fidèles lecteurs de *Roma felix*, l'abbé Simoulin a omis toute polémique interne; mais il a repris l'idée selon laquelle l'Eglise que nous devons aimer "n'est pas seulement l'Eglise du passé, celle de Pie IX, de saint Pie X ou de Pie XII... L'Eglise vit aujourd'hui dans la réalité quotidienne, elle est aujourd'hui comme hier l'Eglise de Jésus-Christ, réalité toujours incarnée dans l'histoire humaine et gouvernée aujourd'hui par Jean-Paul II, vicaire de Jésus-Christ même si cela peut nous déplaire!". L'abbé Simoulin écrit ceci parce qu'"il est facile de croire aimer l'Eglise, alors qu'on n'aime qu'une fiction de l'imagination, une Eglise qui existe seulement dans notre esprit, mais pas dans la réalité". "Nous devons conserver l'amour pour Rome, l'amour pour Rome telle qu'elle est aujourd'hui, non telle qu'elle était hier", écrit encore l'abbé Simoulin. Et pourtant, lorsqu'il parle de Vatican II, qui, pour lui, devrait être un Concile de l'Eglise d'aujourd'hui, il l'appelle "ce concile maudit" (*Roma felix* nn° 7-8, juillet-août 2001). Evidemment, il y a quelque chose qui ne va pas dans le raisonnement...

63) L'interview a été reprise aussi par l'agence de presse de la Fraternité, DICL n° 8.

64) La lettre du 16 juin se concluait sur ces observations que je considère encore aujourd'hui comme pertinentes: «Voilà quelle est mon impression sur la Lettre. Naturellement, vous savez que pour moi l'existence ou non de négociations ou d'un accord est secondaire pour décider si adhérer ou pas à la Fraternité. Pour ne pas y adhérer il suffit de savoir que sa doctrine actuelle (sur le magistère, sur l'infailibilité, sur la juridiction, sur le Pape, sur l'obéissance...) est en contradiction avec le magistère. Que la Fraternité rejoigne Saint Pierre, ou qu'elle reste une "petite église" dotée de tribunaux propres et d'une "hiérarchie de la tradition" propre, dans les deux cas elle ne peut être un instrument qui permette d'être fidèle à l'Eglise catholique.

Je renouvelle donc mes sentiments d'estime et d'amitié; je demande et promets des prières. Je vous confie, comme moi-même, à Notre-Dame du Bon Conseil.

P.S.: Une dernière observation. Mgr Fellay demande de prier afin que "*l'Eglise retrouve son visage, sans rides, éternel...*". Nous en devrions déduire que – si elle doit le retrouver – pour le moment elle l'a perdu. C'est ce que dit Jean-Paul II de l'Eglise du passé, celle de l'Inquisition. Par contre c'est de l'"Eglise" du présent que le dit Mgr Fellay. Même problème lorsque Mgr Fellay parle de son désir d'en finir – à certaines conditions – avec "*l'opposition à Rome*". Il admet donc qu'il s'oppose à Rome (autrement dit au Pape, à l'Eglise). Ces problèmes terminologiques sont une conséquence du fait que la Fraternité reconnaît la légitimité de Paul VI et de Jean-Paul II. Dans cette perspective, il est vrai que l'Eglise aurait perdu son visage et qu'il faudrait s'opposer à Rome. Mais ces paroles sonnent fausses à l'oreille d'un catholique, et pour le moins "offensent les oreilles pies"! offense qui révèle une erreur plus grave, une erreur doctrinale, une erreur de fond... Encore une fois se révèle l'importance inéluctable de la "question du Pape"! ».

65) Après que pendant plus de six mois ait été utilisé le terme "conditions préalables", Mgr Fellay s'est aperçu du fait que l'on ne peut pas poser de conditions au Pape: "*il ne s'agissait pas à proprement parler, comme on l'a écrit ici et là de conditions préalables: un catholique ne peut pas soumettre Rome à des condi-*



tions!” (Mgr Fellay, interview à *Pacte* n° 56, été 2001, p. 3)... Mais les conditions – rebaptisées “*marques*” – demeurent!

66) La lettre de Mgr Fellay et la réponse d’Yves Chiron ont été publiées dans *Alêtheia* n° 15, 24 juin 2001, pp. 2-4.

67) Le texte de la lettre a été publié dans *DICI* n° 15, 6 juillet 2001 et traduit en italien dans *Roma felix* n° spécial, août 2001, celui de l’homélie dans *DICI* n° 14, 29 juin 2001.

68) Mgr de Castro Mayer et Mgr Lefebvre ont embrassé substantiellement la même position sur la situation actuelle de l’Eglise. Mais le prélat brésilien donnait à son clergé une formation plus romaine que le prélat français, héritier, lui, des polémiques contre Léon XIII et Pie XI propres à son pays. Par ailleurs, Mgr Lefebvre combattit vivement les sédévacantistes, les excluant de la Fraternité, alors que Mgr de Castro Mayer, qui n’était pas sédévacantiste, considérait cette position comme licite. La collaboration de ces dernières années entre les deux groupes a amené les Brésiliens à exclure avec une plus grande fermeté la solution du Siège vacant. Il devenait alors normal que vu leur plus grand respect envers le Saint-Siège et les normes canoniques (dû aussi au fait que Mgr de Castro Mayer était resté évêque résidentiel jusqu’à 75 ans, ce qui avait permis à son clergé d’exercer le ministère de façon canoniquement légitime) les “*prêtres de Campos*” soient plus facilement enclins à un accord avec Rome.

69) Le texte de la lettre a été publié par *DICI* n° 39, 25 janvier 2002.

70) *DICI* n° 17. Interview du 11 juillet 2001. Le journal turinois *La Stampa* se méprend et annonce, le 15 juillet, l’imminence de l’accord Rome-Ècône.

71) *Pacte* n° 62, février 2002; *Alêtheia* n° 25, 3 mars 2002.

72) Tous les documents cités, et d’autres encore, se trouvent par ex. dans *DICI*, nn° 38-43. Le dossier complet des documents sur Campos – avec des notes critiques – a été publié entre autres dans *Le Sel de la Terre* n° 40, pp. 152-180.

73) *Campos, le 18 janvier 2002. Une victoire de la Messe de Saint Pie V* dans *Nouvelles de Chrétienté*, février 2002, n° 72.

74) *Le Sel de la Terre* n° 39, 2001-2002.

75) *Fideliter* n° 146, mars-avril 2002.

76) Texte français dans *DICI* n° 44, 1er mars 2002, sous le titre *Le mot du Supérieur général*; dans la traduction italienne de *La Tradizione cattolica* n° 1 (49) 2002, le titre est plus compromettant: *Communiqué officiel de S.E.R. Mgr Bernard Fellay à propos de l’accord mis au point entre l’Union Sacerdotale Saint Jean-Marie Vianney (Campos-Brésil) et le Vatican*.

77) “*Je n’ai jamais voulu favoriser une division de la Fraternité Saint Pie X et de ses évêques, même si aujourd’hui je suis convaincu qu’au sein de la Fraternité il ne manque pas de personnes qui n’ont plus la vraie foi en l’authentique tradition de l’Eglise*”.



## L’infailibilité du Pape et la Canonisation des Saints

Par M. l’abbé Francesco Ricossa

**A** l’occasion de la « *béatification* » de Jean XXIII, la Fraternité Sacerdotale Saint Pie X s’est déclarée nettement opposée – et avec raison – à cette béatification. Cependant, tout le monde le sait, la Fraternité reconnaît l’autorité de Jean-Paul II. Et alors: comment un véritable Pape peut-il proclamer un faux bienheureux?

La Fraternité répond que le Pape est infailible dans les canonisations des Saints uniquement, pas dans les simples béatifications (la Fraternité oublie qu’il est pour le moins téméraire – et donc gravement péccamineux – de mettre en doute une béatification).

Mais voilà désormais imminente, non plus la béatification, mais la canonisation d’un personnage que la Fraternité Saint Pie X refuse (avec raison dans ce cas encore) de considérer comme saint: le « *Bienheureux* » Josémaria Escriva de Balaguer (sur l’abbé de Balaguer voir n° 42 de *Sodalitium*, p. 58).

Devant ce nouveau fait, la Fraternité met à jour sa position... (1).

### La Fraternité Saint Pie X met en doute l’infailibilité de la canonisation des saints

La *DICI* est l’agence de presse officielle de la Fraternité Saint Pie X. Après qu’en ait été éloigné son inventeur et créateur, l’abbé Paul Aulagnier, la *DICI* est devenue encore plus officielle, en ce sens que son adresse est maintenant celle de la Maison Générale, la résidence de Mgr Fellay, à Menzingen. Or, dans le n° 50 du 22 mars 2002, on peut lire à propos du grand nombre de béatifications et canonisations opérées par Jean-Paul II :

« *Comme le soulignent de nombreux commentateurs, il est fort à craindre que cette inflation soit peu heureuse pour les bienheureux, en ce sens qu’elle dévalorise et la béatification et les canonisations. Il pourra se poser un jour la question de l’engagement de l’infailibilité pontificale dans ces dernières. Dans la perspective de la canonisation du Bx Escriva de Balaguer au mois de juin, la question risque de devenir actuelle.* »

Comme peut le voir le lecteur, la DICI met en doute l'infaillibilité pontificale dans les canonisations des Saints. Le prétexte pour exprimer ce doute est le grand nombre de canonisations opérées par Jean-Paul II. Le véritable motif est le fait que va être canonisé Escriva que la Fraternité ne considère pas comme Saint: dans ce cas, le «Pape» se tromperait, et par conséquent ne serait pas infaillible dans la canonisation des Saints.

Mais posons-nous la question: est-il possible de mettre en doute l'infaillibilité du Pape dans les canonisations?

### Doctrine de l'Eglise sur la canonisation des Saints

Que nous dit l'*Enciclopedia Cattolica* à la rubrique «*Infaillibilité*»?

«*Dans l'objet secondaire [de l'infaillibilité] sont regroupées ce que sous un terme générique on appelle 'vérités connexes' [à la Révélation]. (...) Les classes les plus considérées de ces vérités connexes sont celles des conclusions théologiques, des faits dogmatiques, de la canonisation, de la législation ecclésiastique. La connexion de la canonisation avec la Révélation apparaît du fait qu'elle est non seulement l'application concrète de deux articles de foi, celui sur le culte des saints, et l'autre sur la communion des saints, mais aussi qu'elle intéresse les mœurs religieuses chrétiennes elles-mêmes, la canonisation étant aussi proposé comme modèle de vertu parfaite.*»

A la rubrique «Canonisation», on peut lire: « C'est cependant la doctrine commune des théologiens que le Pape est vraiment infaillible dans la canonisation, puisqu'il s'agit d'un acte très important relatif à la vie morale de l'Eglise universelle, en ce sens que le saint n'est pas seulement proposé à la vénération parce qu'il jouit de la gloire céleste mais aussi en tant que modèle des vertus et de la sainteté réelle de l'Eglise. Or il serait intolérable que, dans cette déclaration qui implique toute l'Eglise, le Pape ne soit pas infaillible. Cette doctrine ressort d'un grand nombre de bulles de canonisation, même du Moyen-Age, des déductions des canonistes, depuis le Moyen-Age, des théologiens depuis saint Thomas d'Aquin <sup>(2)</sup>. **Benoît XIV <sup>(3)</sup> enseigne qu'il est certainement hérétique et téméraire de soutenir le contraire.**» Nous pourrions ajouter citation sur citation; mais

ce qui vient d'être dit nous semble suffisant pour conclure qu'un catholique ne peut mettre en doute – comme le fait la Fraternité – l'infaillibilité du Pape dans les canonisations des Saints.

### Un souhait et une crainte

Le souhait – sincère – est que le Supérieur Général de la Fraternité Saint Pie X démente officiellement sa propre agence de presse; ce n'est pas trop demander puisqu'on est allé jusqu'à destituer le fondateur même de la DICI, l'abbé Aulagnier, dont le rôle dans la Fraternité était bien plus important que celui de ses substituts.

La crainte est qu'au contraire on poursuive sur cette route, route de continuel éloignement de la doctrine de l'Eglise. Mettre en doute l'infaillibilité des canonisations est une nouveauté <sup>(1)</sup> dans la Fraternité. Mais il s'agit d'une nouveauté cohérente avec toute une série d'erreurs précédentes: la négation ou la dénaturation de l'infaillibilité du magistère ordinaire universel, de l'infaillibilité des lois ecclésiastiques, de l'infaillibilité des lois liturgiques... Le tout pour pouvoir refuser le Concile Vatican II, le nouveau code de droit canon et la réforme liturgique en reconnaissant **en même temps** l'autorité de Paul VI et de Jean-Paul II. De cette façon la Fraternité semble défendre, mieux que d'autres, l'autorité du Pape, en cohérence avec ses origines (Mgr Lefebvre, pendant le Concile, se battit contre la collégialité et les attaques menées par tant d'évêques contre la Curie Romaine et la Primauté de Pierre); en réalité, la Fraternité se voit contrainte par sa propre position contradictoire à élaborer une nouvelle doctrine qui grignote toujours plus le droit, l'autorité et les prérogatives du Souverain Pontife dans l'Eglise Catholique.

### Notes

1) C'est ce que nous pensions au moment d'écrire cet article pour l'édition italienne de *Sodalitium. Le Sel de la Terre* dans sa réponse à *Sodalitium* (n° 41, été 2002) nous apprend ou nous rappelle que c'était déjà la position de Mgr Lefebvre que de nier l'infaillibilité des canonisations opérées par Jean-Paul II. Dans ce cas Jean-Paul II ne serait pas infaillible ne voulant pas engager son infaillibilité. Cette volonté de ne pas engager l'infaillibilité n'est démontrée par aucune déclaration de Jean-Paul II. Elle est donc affirmée d'une façon tout à fait gratuite. Et si par ailleurs Jean-Paul II refusait d'engager son infaillibilité là où par nature et nécessairement le Pape doit l'engager cela ne serait qu'une

preuve de plus qu'il a renoncé objectivement à procurer le bien commun de l'Eglise et qu'il met obstacle par conséquent à la réception de l'autorité.

2) L'enseignement de saint Thomas se trouve dans le Quodlibetale IX, art. 16 (*Utrum omnes sancti qui sunt per Ecclesiam canonizati sint in gloria, vel aliqui eorum in inferno*) et il est admirablement commenté par Benoît XIV dans son *De servorum Dei...*

3) Le Pape Benoît XIV représente l'autorité suprême en la matière à cause de son œuvre monumentale intitulée *De servorum Dei beatificatione et beatorum canonizatione*, écrite lorsqu'il était cardinal archevêque de Bologne. La question de l'infaillibilité de la canonisation est traitée dans le Livre I, aux chapitres 43 (*De ecclesiastico iudicio, quod interponitur in Sanctorum Canonizatione: utrum sint infallibile*), 44 (*In quo repelluntur opposita iis, quæ dicta sunt in Capite præcedenti*), 45 (*An sit de fide, Summum Pontificem errare non posse in Canonizatione Sanctorum; et an de fide sit, Canonizatum esse sanctum*) [remarquons que pour une école théologique qui n'est pas la nôtre, de tout ce qui est enseigné infailliblement tout ne doit pas être cru de foi divine: certaines vérités seraient à croire seulement de foi ecclésiastique. Cela explique la division des chapitres faite par Benoît XIV, lequel se demande tout d'abord si le Pape est infaillible dans ses canonisations et ensuite s'il faut croire de foi ce qu'il a défini infailliblement]. Benoît XIV soutient l'opinion selon laquelle le Pape est infaillible dans la canonisation des Saints et que cela est objet de foi divine de telle façon que celui qui le nierait serait hérétique. Toutefois, par respect pour les autres écoles qui ont une opinion différente, il conclut (Livre I, chap. 45, n° 28) que ce sur quoi tout le monde s'accorde et qu'il faut tenir au minimum est ceci: «*quiconque oserait prétendre que le Pape s'est trompé dans telle ou telle canonisation, ou que tel ou tel Saint canonisé par le Pape ne doit pas être vénéré par un culte de dulia, celui-là, disons-nous, s'il n'est hérétique, [comme le pense notre auteur le Pape Benoît XIV] doit être considéré [comme l'admettent même ceux qui enseignent qu'il n'est pas de foi que le Pape soit infaillible dans la canonisation des Saints ou qu'il n'est pas de foi que tel ou tel autre canonisé est un Saint] comme un téméraire qui scandalise toute l'Eglise, outrage les Saints, favorise les hérétiques qui nient l'autorité de l'Eglise dans la canonisation des Saints, sent l'hérésie en ce qu'il donne aux incrédules occasion de se moquer des fidèles, soutient une proposition erronée et mérite les plus graves censures*» (le DTC à la rubrique *canonisation* fait sien ce jugement minimaliste).



*L'Eglise aux Etats-Unis: le défunt cardinal O'Connor entre deux "frères maçons" portant le tablier maçonnique*



## “PARLER CLAIR POUR SE MIEUX COMPRENDRE”

(*Shalom*, mensuel juif d'information, n° 2/2002, p. 1). Les Noachides et le Grand Rabbini Di Segni

Par M. l'abbé Francesco Ricossa

Le 17 janvier 2002, à Rome, dans la Salle de conférences du Grand Séminaire Romain Pontifical, s'est tenue une rencontre organisée par le Diocèse de Rome dans le cadre de la Journée du dialogue judéo-chrétien. Etaient présents, côté catholique, le cardinal Jorge Maria Mejia et Mgr Rino Fisichella, et côté juif le Rav Riccardo Di Segni, qui a remplacé Rav Elio Toaff comme Grand Rabbini de Rome. Le discours du Rabbini est publié intégralement par le mensuel juif d'information *Shalom* dans sa rubrique *Comunità*, et l'événement est commenté en première page dans un article intitulé *Parler clair pour se mieux comprendre*. Côté catholique, l'intervention du Rav Di Segni n'a suscité, à ma connaissance, ni analyse ni commentaire; seul le mensuel *30 Jours* y fait une rapide allusion, à l'occasion de la publication d'une interview amicale accordée à leur revue par le Rabbini en question (cf. *30 Giorni*, n° 1/2002, p. 20 éd. it.). Et pourtant le discours de ce dernier est d'une importance à mériter un commentaire adéquat. Parler clair, c'est aussi le désir de *Sodalitium*, ne serait-ce que pour faire mieux comprendre aux chrétiens, ce qu'aujourd'hui encore les Juifs pensent réellement d'eux.

### Le dialogue judéo-chrétien pour le Grand Rabbini de Rome: “Un dialogue de sourds”

L'intervention du Rabbini se situe dans le cadre de la Journée du dialogue judéo-chrétien; donnons donc, d'abord, son opinion à lui sur ce dialogue né avec Vatican II. Di Segni “parle clair”, il faut le reconnaître: “*Nous voici donc au nœud actuel du dialogue et de la confrontation. A quoi bon nous parler? Ce qui ennue vraiment les juifs c'est qu'il a été dit dans des documents officiels catholiques que*

le but du dialogue est de convertir l'interlocuteur à sa propre foi". Di Segni refuse ce type de dialogue, le seul admissible pour un catholique, le définissant comme un "dialogue de sourds, qui risque de devenir irrespectueux et malséant pour la dignité de chacun". Nous verrons quelle alternative propose Di Segni à ce "dialogue" qu'il refuse, l'unique possible pourtant. Les catholiques devraient en prendre acte et mettre un terme à un "dialogue" "irrespectueux et malséant", surtout, dirai-je, pour notre foi à nous.

### Noé et Abraham. Gentils et Juifs

Pour le Rabbin Di Segni, toute coexistence entre Gentils (tous les non-Juifs) et Juifs est-elle alors impossible? Di Segni dit non, et il expose la doctrine rabbinique à ses auditeurs catholiques.

La Bible nous présente deux personnages, Noé et Abraham. De Noé descend l'humanité entière, "c'est pourquoi, dans le langage rabbinique, tous les gentils sont appelés **Noachides**, fils de Noé". "Mais il existe dans la famille humaine un groupe particulier, celui des fils d'Israël, eux aussi originellement noachides, mais qui, en vertu de la descendance de Jacob-Israël, petit fils et héritier d'Abraham, se distinguent des autres (...). C'est une condition que nous pourrions définir comme sacerdotale et de service: un règne de prêtres et un peuple distinct". Abraham est nettement supérieur à Noé: "Il y a les personnes normales et il y a les personnes spéciales. Abraham est le prototype des personnes spéciales. Noé, celui des personnes honnêtes mais communes et sans élans". Comme on voit, c'est de naissance que l'on appartient à l'un de ces deux groupes: pour "se sauver" "Il suffit à chacun de suivre la voie dans laquelle il se trouve au moment de sa naissance". La religion du rabbin Di Segni semble se confondre avec une appartenance, disons, ethnique, et semble aussi postuler la supériorité d'une ethnie sur l'autre.

### Un Noachide peut-il se sauver? La doctrine de la double loi et du double salut

Oui, pour Di Segni, un Noachide peut se sauver, mais nous ne devons pas croire que, pour lui, le terme "se sauver" ait nécessairement la même signification que pour nous (c'est-à-dire la vision béatifique de Dieu

dans la vie éternelle. Pour Di Segni se sauver signifie "avoir part" en quelque façon "au monde futur", le monde messianique).

"On sait – explique Di Segni – que la doctrine religieuse juive construit autour de Noé et de ses descendants une doctrine de double loi et de double salut". Alors que les Juifs ont reçu la Loi mosaïque, les Noachides sont tenus eux aussi à une loi, la loi noachide, qui ne se trouve pas dans la Bible, mais dans les textes rabbiniques: "ces principes se trouvent exprimés dans les traditions orales rabbiniques qui se basent, avec plus moins d'évidence, sur des références scripturaires. (...) Universalisme juif signifie deux voies parallèles vers le salut; il suffit à chacun de suivre la voie dans laquelle il se trouve au moment de sa naissance et respecte les normes qui y sont relatives. Le Noachide, qui suit ses sept règles et en reconnaît l'origine divine, est défini comme 'le fervent des nations du monde' et il a part au monde futur".

### Les sept règles que tout Noachide doit respecter

"Ces règles sont: **l'interdiction de tout culte étranger au culte monothéiste**, l'interdiction du blasphème, l'obligation de constituer des tribunaux, l'interdiction de l'homicide, du vol, de l'adultère et de l'inceste, l'interdiction de manger des morceaux arrachés à des animaux en vie". Selon Di Segni cinq de ces sept préceptes sont patrimoine commun de l'humanité et ne posent pas de problèmes particuliers. "La norme de respect des animaux – ajoute-t-il – est rarement transgressée" (en réalité, seuls les musulmans et les Témoins de Jéhovha suivent le rite juif d'abattage qui exclue la licéité de manger du "sang", et que Di Segni présente comme "norme de respect des animaux"). L'attention du rabbin est toute concentrée sur le premier précepte, celui du monothéisme. "Quant au culte monothéiste, **apparemment**, il ne fait aucun doute pour les grandes religions". Judaïsme, Christianisme et Islamisme ne sont-ils pas définis, dans le langage post-conciliaire devenu courant aujourd'hui, comme "les trois grandes religions monothéistes"? Effectivement, Di Segni ne voit aucune difficulté pour les musulmans, monothéistes rigoureux et même circoncis. Mais, en ce qui concerne les chrétiens, il a quelques doutes ...





Le Rav Riccardo Di Segni

### Les Chrétiens: monothéistes ou idolâtres?

C'est là que Di Segni – à qui l'on doit la réédition, sous le titre *Il Vangelo del Ghetto* [L'Évangile du Ghetto], des *Toledoth Jehsu*, les plus infâmes légendes juives contre Jésus (1) – “parle clair” aux prélats qui l'écoutent. “*Au point où nous voici arrivés, il est nécessaire de donner un éclaircissement sur la théologie juive, qui sur le thème du monothéisme et la façon dont il est vécu par le christianisme se débat dans un dilemme essentiel. On discute pour savoir si la divinité de Jésus peut être compatible pour un non juif (car pour le juif elle ne l'est absolument pas) avec l'idée monothéiste*”. En d'autres termes: le juif qui deviendrait chrétien, croyant à la divinité de Jésus, cesserait d'être monothéiste pour devenir idolâtre. Doit-on dire la même chose du non-juif? Croire en la divinité de Jésus est-il un péché d'idolâtrie, une violation du premier précepte de la loi noachide?

“*Comme on pouvait s'y attendre, dans la théologie juive la réponse à cette question n'est pas univoque: certains la nient fermement, d'autres l'admettent à certaines conditions. La conséquence est que selon l'opinion rigoureuse le chrétien pourrait ne pas être sur la voie du salut*” puisqu'il est coupable d'idolâtrie.

### Là où Di Segni n'est pas clair. La peine de mort pour les non-monothéistes (dont font partie les chrétiens)

Di Segni en conclut: “*si l'on devait appliquer à la lettre le système des lois noachides, on devrait tout faire pour que les Noachides*

*l'observent, même en ce qui concerne l'interdiction des cultes étrangers*” au monothéisme. Ici, et c'est compréhensible, le Rabbin Di Segni ne parle pas clairement. Qu'est-ce qu'inclut le terme “**tout**”? “*Chacun devrait devenir missionnaire de la foi pure*”, poursuit Di Segni, comme si le “*tout*” signifiait seulement se faire missionnaire du monothéisme rigoureux contre la croyance en la divinité de Jésus. Mais il y a plus. Les prélats qui écoutaient auront certainement été frappés “*d'un sentiment d'incrédulité, de protestation, de rébellion*” [purement intérieur, puisque – écrit *Shalom* – “*personne n'a exprimé le moindre commentaire valide*” et “*la rencontre s'est conclue – au milieu des sourires de circonstance – par une prière (le Psaume n. 1) lue par le rav Di Segni*”] en apprenant qu'ils étaient des idolâtres et risquaient de ne pas être sauvés. Peut-être leur stupeur se serait-elle accrue s'ils avaient appris que – selon la loi rabbinique – ils étaient passibles, en tant que chrétiens, de la peine de mort.

Oui, vous avez bien lu. En 1994 encore, on peut lire en effet dans un livre juif (*Alan Unterman, Dizionario di usi e leggende ebraiche*, Laterza, 1994) [*Dictionnaire des usages et légendes juives*] ce qui suit: “*les gentils qui transgressent ces lois [noachides] peuvent théoriquement être punis de mort*” (p. 211). Or la première de ces lois, nous l'avons vu, est contre l'idolâtrie, et “*la déification de Jésus est considérée par les juifs comme une idolâtrie*” (p. 120); “*Maïmonide affirmait explicitement que la divinisation de Jésus était idolâtre (...) Même les rabbins qui ne considéraient pas comme interdit aux gentils le culte combiné (shituf) de Jésus et de Dieu le Père, ne mettaient pas en doute le fait que pour les juifs la conversion au christianisme signifiait souscrire à l'idolâtrie*” (p. 140). Comme peut le constater le lecteur, Unterman présente la même doctrine que Rav Di Segni, avec la seule différence qu'il spécifie ce que Di Segni omet prudemment, autrement dit qu’“en théorie” “*pourraient être punis de mort*” tous les juifs convertis au christianisme mais aussi, selon Maïmonide, principale autorité juive, et selon la majorité des docteurs, les chrétiens non-juifs (2).

Donc selon la doctrine de Maïmonide, du moins en théorie, avec les polythéistes en tous genres devraient être mis à mort tous les chrétiens. Vu les énormes problèmes pra-

tiques que soulèverait l'extermination de quelques milliards de personnes, on comprend que le précepte rabbinique – au moins dans son intégrité – soit rendu purement théorique.

### La proposition du Rav Di Segni

Il est évident que – même si le Rabbin Di Segni n'a pas parlé clair sur le thème de la peine de mort pour les juifs convertis et pour les chrétiens – il a parlé suffisamment clair pour créer *“un certain embarras chez les auditeurs”* chrétiens, incapables d'exprimer *“aucun commentaire valide”* (Shalom, cit. p. 1). Fini alors le dialogue judéo-chrétien? Là n'est pas l'intention du Rabbin.

En effet, Di Segni fait une proposition. La conversion des juifs au christianisme préconisée par saint Paul (pardon: *“Saul de Tarse”*) ou bien celle des gentils au monothéisme juif invoquée par Maïmonide (selon ... les points de vue) n'est pas exclue par Di Segni, mais elle est renvoyée aux calendes grecques, ou mieux aux *“temps lointains et incontrôlables”* de l'eschatologie. Et entre-temps? Dans l'attente du Messie, juifs et chrétiens devraient étudier la possibilité d'une (difficile) évolution réciproque de leur propre théologie.

Le premier pas revient aux chrétiens. ***“Les chrétiens devraient arriver à admettre que les juifs, en vertu de leur élection originale et irrévocable, ainsi que de la possession et de l'observance de la Toràh, possèdent une voie vers le salut qui leur est propre, une voie pleine et spéciale qui n'a pas besoin de Jésus”.***

Contre la prétention de Di Segni s'élèvent, incontournables, les paroles que saint Pierre, après avoir guéri miraculeusement un boiteux, adressait précisément aux autorités juives de Jérusalem: *“Princes du peuple et vous, anciens, écoutez: puisqu'aujourd'hui nous sommes jugés à cause d'un bienfait en faveur d'un homme infirme, et à cause de celui en qui il a été guéri, qu'il soit connu de vous tous et de tout le peuple d'Israël que c'est au nom de Notre-Seigneur Jésus-Christ de Nazareth, que vous avez crucifié et que Dieu a ressuscité des morts; c'est par lui que cet homme est ici devant vous, debout et sain. Ce Jésus est la pierre qui a été rejetée par vous qui bâtissiez, et qui est devenue un sommet d'angle; et il n'y a de salut en aucun*

*autre; car nul autre nom n'a été donné sous le ciel aux hommes par lequel nous devions être sauvés”* (Actes IV, 8-12).

Di Segni sait qu'il demande aux chrétiens l'impossible, et c'est pour cette raison qu'il le demande. Admettre qu'un homme, serait-il le seul, qu'une âme, même une seule, **n'a pas besoin de Jésus** signifie renoncer à Jésus. Voilà qui serait pour Di Segni obtenir des chrétiens le démenti implicite de la divinité de Jésus (par lui) détestée<sup>(3)</sup>.

Et en échange de ce reniement de Jésus, qu'est-ce que les Juifs concèderaient aux chrétiens? *“Côté juif, à ce mouvement devrait correspondre l'affirmation du principe que la foi en Jésus [qui n'est plus le Sauveur de tous les hommes!] n'est pas incompatible, (bien-entendu pour les chrétiens, pas pour les juifs) avec le culte du D' unique. Principe qui est accepté dans des traditions autorisées du judaïsme, mais qui devrait devenir prévalent et majoritaire [aujourd'hui donc, le principe prévalent et majoritaire est que les chrétiens sont idolâtres! N.d.a.]”*. En d'autres termes: si nous admettons que les Juifs n'ont pas besoin de Jésus-Christ, peut-être les Juifs nous concéderont-ils le label de *“monothéiste”*. (Demeurant entendu que le cas de la conversion d'un Juif au christianisme restera un cas d'idolâtrie).

### Si les chrétiens deviennent Noachides

Riccardo Di Segni pousserait alors la bonté jusqu'à la suppression de la peine de mort pour les chrétiens revus et corrigés. Le nouveau christianisme ne serait plus idolâtre, mais monothéiste, fidèle aux lois noachides. Comme l'Arianisme qui supprima la divinité de Jésus, considérant qu'il n'était pas Dieu, mais seulement la première de toutes les créatures. Comme l'Islam, qui effaça la divinité de Jésus, considérant qu'il n'était pas Dieu, mais l'avant-dernier prophète. Comme la Maçonnerie, qui à la Trinité substitue le concept déiste de Grand Architecte de l'Univers. Ce n'est pas un hasard si dans la seconde édition du *Book of Constitutions* de la Maçonnerie on trouve: ***“Un Maçon est obligé par le fait-même d'observer la loi morale comme un vrai Noachide”***. Le maçon est un vrai noachide. Le chrétien qui accepterait la proposition de Di Segni, deviendrait un vrai noachide. Un vrai maçon?

## Zolli ou Di segni. Le choix s'impose

Le Rabbin Di Segni, dont j'ai fidèlement rapporté la pensée, est le Grand Rabbin de Rome. Ces jours-ci justement, est parue, aux éditions San Paolo, un livre intitulé *Le Rabbin qui s'est rendu au Christ*; il s'agit de la traduction italienne d'un livre sur la vie d'Israël Zolli écrit par Judith Cabaud, juive américaine convertie au catholicisme (1). Zolli, alors Grand Rabbin de Rome, voulut être baptisé sous le nom d'Eugène en l'honneur de Pie XII; à l'époque où l'abbé Nitoglia, de notre Institut, en écrivait une brève biographie (2), la publication d'un tel livre par une grande maison d'édition catholique, après le Concile, était impensable. Aujourd'hui, l'impensable s'est réalisé. Mais les cardinaux présents au discours du successeur de Zolli à Rome, le Rabbin Di Segni, se sont tus, eux.

Il a été demandé à des personnalités du catholicisme de signer un appel se terminant ainsi:

**“En particulier** les signataires demandent qu'il soit répondu clairement au Grand Rabbin de Rome sur la nécessité – pour tous les hommes, Juifs compris – de croire en Jésus-Christ, selon les paroles adressées par Pierre aux représentants du Sanhédrin: *“qu'il soit connu de vous tous et de tout le peuple d'Israël que c'est au nom de Notre-Seigneur Jésus-Christ de Nazareth, que vous avez crucifié et que Dieu a ressuscité des morts; c'est par lui que cet homme est ici devant vous, debout et sain. Ce Jésus est la pierre qui a été rejetée par vous qui bâtissiez et qui est devenue un sommet d'angle; et il n'y a de salut en aucun autre; car nul autre nom n'a été donné sous le ciel aux hommes par lequel nous devons être sauvés”* (Actes des Apôtres IV, 10-12).

Personne n'a voulu signer cet appel.

Alors, c'est nous qui le faisons: à tous les baptisés, et spécialement à ceux qui – par leurs paroles et leur silence – ont pu faire croire à la possibilité d'une adhésion à la proposition du Rabbin Di Segni, nous demandons “de parler clair” et de témoigner publiquement de la foi en la divinité de Jésus-Christ. Qu'ils choisissent enfin: ou la conversion des Juifs au Christ, ou l'apostasie des chrétiens demandée par les Juifs. Ou Zolli, ou Di Segni.

## Notes

1) R. DI SEGNI, *Il Vangelo del Ghetto*, Newton Compton editori Roma, 1985; ABBÉ CURZIO NITOGLIA, *Les Toledoth Jehsu, l'anti-évangile juif*, in *Sodalitium* n° 48, pp. 17-27.

2) Sur ce sujet on pourra tirer profit de la lecture de *Histoire juive - Religion juive. Le poids de trois millénaires* D'ISRAËL SHAHAK, spécialement aux pp. 191-193, ainsi que de la lecture de I. B. PRAINATIS, *Christianus in Talmude judeorum*, Petropoli (Saint-Petersbourg) 1892. Le livre a été récemment réédité dans une traduction italienne

3) C'est une espérance folle que celle de Di Segni. Bien sûr, à cause des promesses divines: “les portes de l'enfer ne prévaudront pas contre elle”. Mais – humainement parlant – pas si folle. En effet, le “magistère” post-conciliaire de Jean-Paul II a déjà reconnu le caractère irrévocable de l'élection divine des juifs et de l'Ancienne Alliance. Le cardinal Lustiger qui, selon la doctrine rabbinique, mériterait sûrement la mort si la sincérité de sa conversion était démontrée, a exprimé une position pas tellement différente de celle requise par le rabbin: *“Aussi bien la foi juive que la foi chrétienne est un appel de Dieu. (...) La vocation d'Israël est que la lumière soit apportée aux goyim (...) Je crois que le christianisme est une manière d'y parvenir”* Agence télégraphique juive, bulletin n° 2649 4-2-1981 (*Sodalitium* n° 39, p. 15, *Le problème des marranes*, par l'abbé Nitoglia).

4) Le livre a été publié tout d'abord en français sous le titre *Eugenio Zolli ou le prophète d'un monde nouveau*, François Xavier de Guibert éditeur.

5) ABBÉ NITOGLIA, *De la synagogue à l'Eglise, les conversions d'Edgard Mortara, de Joseph Stanislas Cohen et d'Eugène Zolli*, CLS, Verrua Savoia 1998.



## Vie Spirituelle

## NOTRE-DAME DU BON CONSEIL

Par M. l'abbé Curzio Nitoglia

### La grâce sanctifiante, les vertus infuses et les dons du Saint-Esprit

Saint Thomas enseigne que là où il y a la contingence (c'est-à-dire ce qui n'est pas nécessaire) il y a l'incertitude; par exemple il n'est pas nécessaire qu'il pleuve, par conséquent je ne suis pas certain qu'il pleuvra ou non (1).

Le rapport entre créatures (ou moyens) et Créateur (ou fin), n'est pas déterminé ou rendu nécessaire, mais varie selon la diversité des personnes, des choses et des circonstances; tout le monde veut le bonheur dans

l'abstrait, mais quand il s'agit de spécifier concrètement dans quel objet réside le bonheur on a plusieurs réponses différentes; en outre quand il faut choisir les moyens pour y arriver, la diversité des goûts est encore plus grande; c'est pourquoi l'homme, qui est libre, doit chercher, réfléchir et *demande conseil* pour trouver les meilleurs moyens qui le conduisent à sa fin ultime.

C'est ici qu'entre en jeu la liberté. Tout dépend du *conseil* et du choix, ce sont eux qui rendent l'homme maître et responsable de ses actes.

«*Dieu au commencement créa l'homme - dit la Sainte Ecriture - et le laissa dans la main de son conseil*»<sup>(2)</sup>.

Or le terme du conseil est l'action à faire sur le moment et il est réglé par la prudence, qui est la vertu qui nous fait choisir les meilleurs moyens pour atteindre la fin<sup>(3)</sup>.

La prudence:

1°) évalue les moyens pour atteindre la fin (*conseil ou interrogation*, je m'interroge: si je veux la fin quels sont les meilleurs moyens à choisir? la pauvreté, l'obéissance et la chasteté parfaite sont-ils bons pour moi ici et maintenant?);

2°) juge les moyens examinés par le conseil (*jugement*: oui, je veux ce moyen ici et maintenant - par exemple la chasteté, pauvreté et obéissance - pour atteindre la fin);

3°) enfin ordonne l'exécution du conseil et du jugement pour l'action concrète (*pré-*

*cepte ou electio*, ordonne et choisit l'exécution de prendre ce moyen - entrer en religion - pour obtenir la fin).

La prudence est le fruit d'exercice et d'expériences positives et négatives. La vraie prudence rend l'homme habile à résoudre le problème de sa vie, en choisissant les meilleurs moyens pour obtenir la fin ultime (cf. le *Principe et fondement des Exercices Spirituels* de Saint Ignace).

St Paul écrit «*vouloir le bien est à ma portée; le faire non*»<sup>(4)</sup>. L'homme blessé par

le péché originel a besoin du remède de la grâce, avec laquelle il peut vaincre le mal et faire le bien. La grâce de Dieu sanctifie l'essence de l'âme et est suivie par les vertus et par les dons du Saint-Esprit, qui nous rendent capables d'agir surnaturellement.

La vertu de prudence infuse corrobore la raison humaine, afin qu'elle choisisse, libérée des passions, les moyens pour atteindre la fin; mais la vertu même si elle est infuse est surnaturelle *quant à sa nature*, est

humaine *quant au*

*mode d'agir*. Par exemple: c'est moi qui réfléchis avec la raison, éclairée par la foi, quels peuvent être les moyens à prendre ici et maintenant. Tandis que les dons du Saint-Esprit, sont surnaturels également *quant au mode d'agir*, c'est-à-dire aident et perfectionnent les vertus de façon à ce qu'elles puissent être vécues *de manière héroïque, surhumaine* et "divine". Le don rend l'âme docile au





souffle ou à l'impulsion du Saint-Esprit et la rend son libre instrument, comme une barque qui accueille le souffle du vent avec ses voiles bien déployées. Alors le choix des moyens est fait avec facilité et sécurité: c'est presque le Saint-Esprit qui le fait faire.

### **Marie et les dons du Saint-Esprit en général**

Marie est véritablement "Mère de Dieu", de Jésus, qui s'est incarné, par l'opération du Saint-Esprit, dans son sein virginal. Elle a donc une dignité presque infinie <sup>(5)</sup>. De plus, Elle est corédemptrice, subordonnée au Christ et dispensatrice de toute grâce.

Aujourd'hui il y a non seulement une grande corruption morale, mais - comme disait Pie XII - "on a perdu le sens du péché, du bien et du mal". Il y a une grande confusion des idées, on a perdu la notion de vérité, on justifie et même on exalte le mal moral et on dénigre le bien. Il faut donc surtout assainir l'intelligence humaine et ensuite fortifier la volonté. Le choix des meilleurs moyens est devenu très difficile et sans l'aide de la grâce divine l'homme est ballotté par le scepticisme intellectuel et par les passions morales.

### **Nécessité de la dévotion à Marie et au Saint-Esprit**

Léon XIII a écrit une encyclique sur le Saint-Esprit dans laquelle il enseigne que: «l'Esprit-Saint devait *terminer* l'ouvrage [de la Rédemption] accompli par le Fils durant sa vie mortelle. C'est, en effet, à la vertu multiple de cet Esprit... que *l'achèvement* de l'œuvre rédemptrice était providentiellement réservée» <sup>(6)</sup>. En résumé, la dévotion au Paraclet est nécessaire pour se sauver puisqu'Il accomplit ce que Jésus a commencé; par conséquent sans dévotion à l'Esprit Divin notre sanctification et notre salut serait inachevée et imparfaite ou insuffisante.

Le théologien dominicain Antonio Royo Marin écrit: «Les dons du Saint-Esprit sont *nécessaires* à la perfection des vertus infuses. Ils sont *nécessaires pour le salut éternel*. (...) Le Docteur angélique dans la *Somme Théologique* (I-II, 68, 2) se pose la question *si les dons sont nécessaires pour le salut de l'homme* et répond que oui. Pour le prouver il se réfère à *l'imperfection avec laquelle nous possédons et vivons les vertus infuses, selon un mode humain... donc aucun homme*

*ne peut parvenir à l'héritage du Ciel s'il n'est pas mû et conduit par le Saint-Esprit»* <sup>(7)</sup>.

Concernant Marie, Saint Louis Grignon de Montfort écrit: «Le Saint-Esprit, avec Elle... a produit son chef-d'œuvre, qui est un Dieu fait homme, et c'est avec Elle qu'il produit tous les jours jusqu'à la fin du monde les prédestinés et les membres du corps de ce Chef adorable: c'est pourquoi plus l'Esprit trouve Marie... dans une âme, et plus il devient opérant pour produire Jésus-Christ en cette âme» <sup>(8)</sup>. Le Saint poursuit: «Dieu le Saint-Esprit veut se former en Elle et par Elle des élus et il Lui dit: "*Je me suis enracinée chez un peuple plein de gloire*". Jetez, ma bien-aimée et mon Epouse, les racines de toutes vos vertus dans mes élus, afin qu'ils croissent de vertu en vertu et de grâce en grâce... Quand Marie a jeté ses racines dans une âme, elle y produit des merveilles de grâce, qu'elle seule peut produire parce qu'elle est seule la Vierge féconde qui n'a jamais eu ni n'aura jamais sa semblable en pureté et fécondité. Marie a produit, avec le Saint-Esprit la plus grande chose qui ait été et sera jamais, qui est un Dieu-Homme, et Elle produira conséquemment les plus grandes choses qui seront dans les derniers temps. La formation et l'éducation des grands Saints... Quand le Saint-Esprit, son Epoux, l'a trouvée dans une âme, il y vole, il y entre pleinement, il se communique à cette âme abondamment et autant qu'elle donne place à son Epouse» <sup>(9)</sup>.

En résumé *c'est la volonté de Dieu qui nous sanctifie*. Pour se sanctifier il faut pratiquer les vertus avec l'aide de la grâce de Dieu. Pour trouver la grâce il faut trouver Marie, parce qu'elle seule a trouvé grâce auprès de Dieu, pour Elle et pour tous les hommes. Elle est la *Mater Dei et Mater gratiæ*: Dieu le Père donnant Dieu le Fils à Marie lui a donné toute grâce et l'a constituée trésorière et dispensatrice universelle de toutes les grâces. Comme dans l'ordre de la nature un nouveau-né doit avoir un père et une mère, il en est de même dans l'ordre de la grâce: le justifié doit avoir Dieu pour père et Marie pour mère spirituelle. Marie a formé le Chef du Corps Mystique et forme aussi ses membres. En outre le Saint-Esprit qui l'a choisie comme son épouse a formé en elle son chef-d'œuvre, Jésus, et continue à produire tous les jours en Elle et par son intermédiaire les prédestinés; ceux-ci reçoivent

vent de Marie toute leur *force*, les *bons conseils* et tout aliment spirituel. Comme Jésus est venu à nous en passant par Marie, ainsi nous devons passer par Marie pour aller à Jésus (*ad Jesum per Mariam*) <sup>(10)</sup>.

Il n'est donc pas possible de se sauver sans une vraie dévotion à Marie et au Saint-Esprit.

### **Actualité de la dévotion à la *Mater Boni Consilii***

Telle est l'actualité et la nécessité de la dévotion à Notre-Dame du Bon Conseil, qui est notre "directeur spirituel" et qui nous obtient et nous dispense la lumière pour bien choisir et la force pour mettre en pratique le choix. Elle est "l'aqueduc du Saint-Esprit" (Saint Bernard) et le "cou du Corps Mystique" (l'Eglise) dont Jésus est la tête et l'Esprit Paraclet l'âme.

### **Le don de la force et du conseil**

Parmi les sept dons, aujourd'hui, le plus nécessaire (non le plus noble) me paraît être celui de la *force*, intimement lié à celui du conseil, en effet il nous donne la *force* pour nous faire accomplir ce que l'intelligence a *connu* grâce au conseil.

Il fortifie l'âme afin qu'elle pratique les vertus de manière héroïque, avec la confiance inébranlable de surmonter obstacle et danger. «Le don de la force est absolument nécessaire pour la perfection des vertus infuses et parfois pour la simple permanence dans l'état de grâce... C'est le propre du don de force d'éliminer tout motif de crainte dans l'âme, en la soumettant à la motion directe du Paraclet... qui lui donne une confiance et une sécurité inébranlables» <sup>(11)</sup>.

Selon Saint Grégoire le Grand au don de force s'oppose la *crainte excessive ou timidité*, accompagnée d'une certaine *faiblesse naturelle*, qui naît de l'amour de la vie commode et nous empêche d'entreprendre de grandes choses pour la gloire de Dieu alors qu'elle nous pousse à fuir la douleur et l'abjection <sup>(12)</sup>.

Le Père Louis Lallemant S.J. écrit: «Mille peurs nous empêchent de progresser dans la voie du Seigneur, ce qui n'arriverait pas si nous nous laissions guider par le don du conseil et si nous avions le courage qui nous est donné par le don de force; mais

nous nous laissons vaincre par les visées humaines et alors tout nous fait peur... Il ne faudrait craindre que le péché, affronter tout danger et désirer les affronts et les persécutions» <sup>(13)</sup>.

La Sainte Vierge elle-même «eut besoin du don de force, dans les heures où le glaive... s'enfonçait si douloureusement dans son âme... jusqu'à la mort mystique du Calvaire, où en s'immolant avec le Christ elle devint la Reine des martyrs... Aujourd'hui encore Marie... est la *céleste guerrière* [*la foi sans les armes est morte*, n.d.a.] qui marche en tête des armées du royaume de Dieu. Combien de fois la trouvons-nous présente aux heures les plus sombres de l'histoire de l'Eglise... La victoire de Lépante se renouvelle continuellement parmi nous» <sup>(14)</sup>. En outre «la Sainte Vierge... par le pouvoir mystérieux auquel le Saint-Esprit la fait participer... véhicule en nous la lumière et la force de Dieu, et illumine notre esprit, anime notre volonté, allume notre cœur, soutient nos forces» <sup>(15)</sup>.

D'après Saint Grégoire le Grand l'esprit de force nous fait vaincre la *pusillanimité*, c'est-à-dire la mollesse et l'abattement devant une obligation qui nous coûte quelque peu; la *torpeur* qui omet le devoir ou le fait mal; la *divagation de l'esprit* qui se distrait facilement dans l'étude et la prière; l'*instabilité du cœur* qui nous rend semblables à des banderoles exposées au vent; la *malice ou méchanceté de la volonté* qui peut nous porter jusqu'à la *rancœur* qui nous fait perdre l'état de grâce sanctifiante.

Le *don du conseil* - selon Jean de Saint Thomas O.P. - vient du grand abîme de la Divinité, comme la pluie vient des nuages qui eux-mêmes viennent de l'océan, ainsi le don du conseil vient de l'océan infini qu'est le Saint-Esprit ou abîme de la Déesse. De cet abîme océanique (Esprit Paraclet) vient la nuée (Marie du bon conseil) qui nous donne les pluies spirituelles (Jésus et la grâce sanctifiante) lesquelles fécondent les âmes, si les conseils nés de Dieu Esprit-Saint (océan) produisent et débordent en affection et amour envers Dieu et la fin ultime <sup>(16)</sup>.

Le grand théologien dominicain continue: qui entend et répond et met en pratique le conseil (nuées ou Marie) est inondé par la pluie bénéfique (Jésus ou grâce habituelle) dans son cœur et cette pluie retourne à l'océan infini qui est Dieu vu face à face

dans la vision béatifique. En effet l'homme qui vit droitement en écoutant les conseils de Dieu et de sa très Sainte Mère Marie et qui essaye de se conformer uniquement à la volonté divine et aux desseins du Très Haut, même au prix de grands sacrifices (Job, Jonas, Jésus), celui-ci a pour guide Dieu Esprit Saint et sa très chaste épouse Marie et peut dire: "*consilium meum sententiæ tuæ Domine et Domina*".

Tous les élus ont le don du conseil à un degré développé, en effet *qui n'écoute pas les conseils de Marie ne peut entrer au Ciel*, comme Esaü qui méprisait les conseils de Rebecca, figure de Marie, ou Judas qui méprisait ceux de Marie elle-même.

Le conseil est un avis qui nous est donné par quelqu'un, en effet souvent nous ne sommes pas capables de décider nous-mêmes, mais nous devons demander conseil. «D'un *bon conseil* peut dépendre la fortune, l'honneur, la vie même. Que de mécomptes, de regrets, de larmes il peut épargner! Or, dans l'affaire la seule importante, la seule qui entraîne des conséquences éternelles, l'affaire du salut, le Saint-Esprit lui-même veut bien être notre conseiller: il le devient avec la Mère du bon conseil, sa très chaste épouse, par le don du conseil» (17).

Le grand ennemi de ce don est l'*avarice*, qui nous maintient attachés à cette terre "comme des crapauds" (Saint Louis Grignon de Montfort), alors que le conseil de Dieu nous fait choisir les moyens les meilleurs pour atteindre le Ciel (Saint Benoît Cottolengo disait "*vilaine terre, beau Paradis*"). Il nous détache de nous-mêmes et de toutes les créatures et nous rend *désintéressés*. L'*avarice* au contraire produit la "*dureté du cœur* ou insensibilité face aux besoins du prochain en difficulté; la *fourberie* ou *fausseté* qui procèdent à force de tromperies, de mensonges, pour obtenir les biens de ce monde; la *fraude* qui est la conséquence pratique de la fourberie et passe des paroles aux actes; la *violence* qu'il faut parfois employer pour obtenir ce qui ne nous appartient pas et que nous désirons immodérément; enfin la *perfidie* ou *trahison*, en effet l'avare est capable de trahir y compris son père et sa mère pour les biens et les richesses de ce monde» (18).

Le conseil des conseils est *bonum faciendum, malum vitandum*. Que la très Sainte Vierge Marie, mère du bon conseil, de la di-

vine grâce et de la force du Très Haut, nous donne aussi *la force de le mettre en pratique*.

### Marie et notre sanctification

Si l'âme correspond aux grâces actuelles que Dieu lui prodigue – par l'intermédiaire de Marie – et qu'elle vive héroïquement les vertus chrétiennes – grâce aux dons du Saint-Esprit – alors elle produit des actes de vertu qui peuvent être comparés aux fruits savoureux d'un arbre et remplissent le cœur d'une douce et suave joie spirituelle: les **Fruits du Saint-Esprit** (19). Ils se distinguent des vertus et des dons (comme l'effet de la cause), comme l'acte de la puissance. Les vertus et les dons sont des puissances surnaturelles qui nous donnent la capacité d'agir de manière méritoire en ce qui concerne la vie éternelle; alors que les fruits sont des actes de vertu, héroïquement vécues – grâce aux dons – totalement opposés aux œuvres de la chair et qui sont accompagnés d'une certaine suavité spirituellement savoureuse. Les fruits se développent en cultivant les vertus et les dons, et ils sont le prélude des **Béatitudes** (20) qui sont plus parfaites que les fruits. On peut les définir comme des actes plus parfaits que ceux des vertus infuses unies aux dons, ou comme des fruits bien mûrs, qui représentent le point culminant et le couronnement définitif, sur cette terre, de toute la vie chrétienne.

#### a) Fruits du Saint-Esprit:

1) **Charité**: c'est l'habitation de la Sainte Trinité dans nos cœurs. "*La charité a été répandue dans nos cœurs par le Saint-Esprit qui habite en nous*" (Saint Paul).

2) **Joie**: c'est l'état agréable de l'âme puisque Dieu est présent en elle, l'esprit de l'homme éprouve un certain plaisir spirituel et même sensible de la présence de Dieu en lui.

3) **Paix**: puisque Dieu est présent dans l'âme, elle est unie et soumise à Dieu et le corps est docilement soumis à l'âme; la conséquence est la paix entre l'âme et Dieu, et entre le corps et l'âme et la "paix est tranquillité de l'ordre" (Saint Augustin).

4) **Patience**: elle nous fait supporter avec un courage tranquille et sans trouble les souffrances physiques et morales de cette vie.

5) **Bénignité ou clémence**: elle nous porte à adoucir les châtements que nous devons imposer aux autres, pour ne pas faire de mal et

contrister de manière excessive le prochain et ne pas faire de torts et d'injustices aux autres.

6) **Bonté**: elle nous pousse à faire le bien aux autres.

7) **Longanimité**: c'est la patience et la tolérance qui sait attendre le retour du pécheur, de celui qui nous a offensés ou trahis, les personnes et les événements ennuyeux et la fin de cet exil, in *hac lacrimarum valle*, pour aller dans la *Patrie*.

8) **Douceur**: elle modère la colère, sans la détruire, puisqu'il existe une sainte colère (Jésus qui chasse les marchands du Temple).

9) **Foi**: croire à Dieu et lui être *fidèles* pour toute notre vie.

10) **Modestie ou pudeur**: elle modère tous les actes périphériques au plaisir vénérien, toute passion sensuelle du toucher et du goût.

11) **Contenance**: elle modère, freine et contient ou régule les désirs et les pensées sensuelles.

12) **Chasteté**: elle modère et régule l'acte sexuel en lui-même, qui n'est permis que dans le mariage en vue de la procréation.

#### b) Les Béatitudes:

1) **Bienheureux les pauvres en esprit**: ceux qui savent qu'ils ont besoin de la grâce spirituelle de Dieu et la demandent comme de pauvres mendiants, sont heureux ou bienheureux (ont un avant-goût du Ciel) puisque "*Dieu donne sa grâce aux humbles et la refuse aux superbes*" et donc "*le Royaume des Cieux est à eux*".

2) **Les doux**: ceux qui savent accepter les mépris, sans perdre la paix et le contrôle d'eux-mêmes, puisqu'ils savent qu'ils ne sont rien; ils vivront toujours tranquilles et sereins; "*ils posséderont la terre*" dans une sainte paix sans troubles excessifs.

3) **Ceux qui pleurent**: les péchés du monde, les leurs et qui désirent quitter cette terre pour être avec Jésus-Christ, "*seront consolés*" par Dieu.

4) **Ceux qui ont faim et soif de justice**: qui désirent ardemment la sainteté, "*seront rassasiés*" par Dieu et deviendront des saints du paradis.

5) **Les miséricordieux**: "*ils obtiendront miséricorde*" de Dieu et étant nous-mêmes de misérables hommes fils d'Adam nous avons tous besoin de la miséricorde divine. "*Comme vous jugerez les autres, ainsi vous serez jugés par Dieu*".

6) **Ceux qui ont le cœur pur**: la chasteté extérieure et intérieure et la droite intention de plaire uniquement à Dieu nous rendent aptes à le voir un jour face à face au Paradis et dans le clair-obscur de la foi, ici sur terre, illuminée par les dons spéculatifs du Saint-Esprit qui nous font contempler c'est-à-dire "*voir avec amour Dieu*", bien que n'ayant pas la vision béatifique mais seulement une anticipation.

7) **Les pacifiques**: qui ne sont pas les pacifistes, mais demeurent en paix avec Dieu au moyen de la grâce sanctifiante, ("*seront appelés fils de Dieu*") avec eux-mêmes (pleine soumission du corps à l'âme) et avec le prochain, dans la mesure où cela dépend d'eux et qui jouissent d'une tranquillité inaltérable.

8) **Les persécutés à cause de la justice**: "*Qui veut vivre pleinement en Jésus-Christ souffrira persécution*" (Saint Paul). Le juste, c'est-à-dire le saint, imite Jésus-Christ qui nous a dit: "*Ce qu'ils ont fait à Moi ils le feront aussi à vous*". C'est pourquoi être persécutés comme le fut Jésus, parce qu'il était un juste, est un motif de grande joie et bonheur: "*réjouissez-vous et exultez*" puisque "*votre récompense sera grande dans le Royaume des Cieux*".

#### Conséquence spirituelle

La "vie de la grâce ou des vertus et des dons" (Saint Thomas), si nous savons la cultiver sous la protection de Marie du bon conseil, nous fait arriver, par les fruits de l'Esprit Paraclet et les Béatitudes évangéliques, à la voie unitive; en commençant par:

- **l'ascétique** (1ère voie purgative des commençants) qui nous sépare du péché et de l'esprit mondain et est caractérisée par l'exercice des **vertus initiales vécues de manière humaine**, et par la *méditation discursive* qui devient peu à peu *affective* jusqu'à arriver au *recueillement infus*; pour aboutir ensuite au

- **seuil de la mystique initiale ou imparfaite** (2ème voie illuminative de l'intelligence, c'est la vie des *progressants*) qui est caractérisée par l'*imitation des vertus chrétiennes vécues solidement ou de manière héroïque initiale* grâce à la réalisation habituelle des quatre dons pratiques du Saint-Esprit (crainte de Dieu, piété, conseil, force) et de la *contemplation infuse initiale*, jusqu'à arriver à la





L'autel de Notre-Dame du Bon Conseil à Genazzano

- **mystique fondamentalement parfaite ou accomplie** (3ème voie unitive de la volonté humaine à la volonté divine, c'est la vie des *parfaits*) qui est caractérisée par la **contemplation infuse profonde ou parfaite** et par la réalisation des trois dons spéculatifs de l'Esprit Saint (science, intelligence et sagesse) qui nous fait parvenir à l'**héroïsme parfait** des vertus et à l'**union transformante** ou mariage spirituel.

## Conclusion

Nous devons croire aux promesses du Christ de nous envoyer l'Esprit de force qui animera les chrétiens, "*tous les jours jusqu'à la fin du monde*". La "*victoire qui vainc le monde est notre foi*". Pour pouvoir remporter le triomphe contre les forces du mal, aujourd'hui plus que jamais nous avons besoin de Marie et de son divin Epoux, l'Esprit de force, qui nous permet d'affronter les assauts du mal avec vigueur et équilibre et qui donne du *nerf* à toute la vie morale. Il serait inutile d'avoir de grandes pensées, de connaître la voie de l'esprit, si ensuite nous manquait la force de volonté qui passe résolument et hardiment à l'action... *tout requiert*

la force sans laquelle on ne peut accomplir les grandes œuvres requises par la vocation chrétienne.

Enfin si la droite conscience ou le bon conseil font défaut, c'est la solidité même de la personnalité qui s'effondre. La personne, si elle ne se laisse pas guider par la droite raison, est faible et défaille rapidement, alors il faut que la raison étende sa domination dans tous les domaines de la vie, domine les passions, réprime les instincts, guide dans les décisions, discipline l'action, proportionne les moyens à la fin: on a alors *un homme pour de bon*, capable de parcourir les chemins de la vie, bien équipé du '*sel de la sagesse*', illuminé de la lumière intérieure.

*Le don du conseil* et la dévotion à la Mère du Bon Conseil donne à l'âme la *discrétion* (Sainte Catherine de Sienne), sans laquelle on ne peut éviter les excès et les défauts, par exemple la témérité ou la peur, l'activisme ou l'inaction. L'âme possède alors aussi un sens de sécurité et de paix et à travers le don du conseil le Saint-Esprit intervient pour faciliter le *conseil*, le *jugement* et la *décision*, selon un mode d'agir plus divin qu'humain. Tout le travail humain de la vertu de prudence, est facilité, enrichi ou même remplacé par une *inspiration* intérieure qui a son origine dans l'esprit de Dieu. La dévotion à la Mère du Bon Conseil participe à l'âme de tout chrétien docile et fidèle; et il s'agit du même "*éternel Conseil*" qui dans l'intelligence divine du Père est manifesté dans le Verbe, choisi et voulu dans l'Esprit Saint, qui est *amour et force d'action*.

## Notes

- 1) S. T., I-II, 14, 1.
- 2) Ecclésiastique XV, 14.
- 3) S. T., II-II, 47, 4 et 5.
- 4) Rom. VII, 18.
- 5) S. T., I, 25, 6, ad 4.
- 6) *Divinum Illud*, 9 mai 1897, par. 1.
- 7) A. ROYO MARIN O.P., *Teologia della perfezione cristiana*, ed. Paoline, Roma, 6<sup>e</sup> ed., pp. 180-188.
- 8) ST LOUIS GRIGNON DE MONTFORT, *Traité de la vraie dévotion à la Sainte Vierge*, n° 20.
- 9) *Ibid.*, nn° 34-35.
- 10) Cf. ST LOUIS GRIGNON DE MONTFORT, *Le Secret de Marie*, *passim*.
- 11) A. ROYO MARIN O.P., *Teologia della perfezione cristiana*, *op. cit.*, p. 713.
- 12) ST GRÉGOIRE IER, *Moralia super Job*, cap. 49.
- 13) L. LALLEMANT S.J., *La dottrina spirituale*, princ. 4, cap. 4, art. 6.

14) R. SPIAZZI O.P., *Lo Spirito Santo nella nostra vita*, Massimo, Milano, 3<sup>e</sup> ed., 1997, pp. 128-129.

15) *Ibidem*, p. 131.

16) JEAN DE SAINT THOMAS O.P., *De donis Spiritus Sancti*, cap. V, *donus consilii*, Salamanque 1640.

17) MGR GAUME, *Traité du Saint-Esprit*, Gaume-Duprey, Paris 1864, II vol., pp. 450-451.

18) *Ibid.*, pp. 457-458.

19) S. T., I-II, 70.

20) S. T., I-II, 69.

### Prière à Notre-Dame du Bon Conseil et au Saint-Esprit

*Sainte Marie notre mère, divine épouse de l'Esprit Saint, mère auguste du Fils de Dieu: dans nos perplexités et dans nos doutes, conseillez-nous et protégez-nous.*

*Dans nos angoisses et dans nos tribulations, conseillez-nous et protégez-nous.*

*Dans les combats contre le démon, le monde et la chair, conseillez-nous et protégez-nous.*

*Dans nos découragements, conseillez-nous et protégez-nous. A l'heure de notre mort, conseillez-nous et protégez-nous. Ainsi soit-il.*

*(Petites Litanies de Notre-Dame du Bon Conseil).*

*Esprit de grâce et de miséricorde, de force et de sobriété, de foi, d'espérance et de charité, d'humilité et de chasteté, de douceur et de bonté, de patience et de modestie, de paix et de prière, ayez pitié de nous.*

*De tout mal, de tout péché, des tentations et des tromperies du démon, de la présomption et du désespoir, de la résistance à la vérité connue, de l'obstination et de l'impénitence, de toute souillure de l'âme et du corps, de l'esprit d'impureté, délivrez-nous Seigneur.*

*(Litanies du Saint-Esprit).*



#### CONSEILS DE LECTURE

\* **Dom Sarda y Salvany: *Le libéralisme est un péché* 15 €.**

\* **St Louis Marie Grignon de Monfort: *Traité de la vraie dévotion à la Sainte Vierge* 10 €.**

\* **Cardinal Wiseman: *Fabiola* 19 €.**

\* **Dom Guéranger: *Le sens chrétien de l'histoire***  
L'histoire n'est pas une succession fortuite d'événements, le célèbre bénédictin Dom Guéranger en explique le sens surnaturel, providentiel. 5 €.

\* **Mgr Delassus: *La conjuration antichrétienne*.**  
La célèbre "Somme" de la contre-révolution enfin rééditée! Une mine de renseignements sur le long travail de sappe de la judéo-maçonnerie. Le texte des trois volumes a été entièrement recomposé informatiquement et réuni en un seul tome. De plus, un index des noms très utile y a été ajouté. 59 €.

A commander à :

**Expéditions Pamphiliennes**  
**B.P. 51**  
**67044 - Strasbourg Cedex**

\* ***Davanti a Questa***

L'association Saint-Jérôme vient d'éditer l'allocation de Pie XII *Davanti a Questa* consacrée à l'éducation chrétienne.

Le Pape Pie XII déplore vivement que les foyers catholiques s'engagent dans le mariage et dans l'éducation sans préparation ni apprentissage. Pour pallier à cela, il s'adresse directement aux mères de familles et leur enseigne leurs devoirs,

non pas de façon générale au rang des principes - ce fut l'œuvre de Pie XI dans *Divini illi magistri* - mais de façon ordonnée et concrète. En parcourant les âges, de la toute petite enfance jusqu'à l'adolescence, Pie XII transmet la sagesse et l'expérience séculaires de l'Église catholique.

Cette exhortation du Pape n'a guère d'équivalent: sa lecture et sa méditation sont indispensables à tous ceux qui, à quelque titre que ce soit, s'occupent de la tâche si grave et si délaissée de l'éducation chrétienne. Brochure de 30 pages, 21 x 13 cm, au prix franco de 3 €.

\* **Encyclique *Mortalium animos* du Pape Pie XI, contre l'œcuménisme**

*Texte latin et traduction française*, 1987, 21 x 14,5 cm, 33 pages, 3 €.

\* **Lettre *Testem benevolentiae* du Pape Léon XIII, au cardinal Gibbons, contre l'américanisme**

*Texte latin et traduction française*, 1980, 21 x 14,5 cm, 60 pages, 4 €.

\* ***Vie de Michel Magon* par Saint Jean Bosco**  
1995, 18 x 12,3 cm, 90 pages, 7 €.

\* ***Vie de Louis Comollo* par Saint Jean Bosco**  
1995, 18 x 12,3 cm, 90 pages, 7 €.

A commander à :

**Association Saint-Jérôme - B.P. 11**  
**F - 33490 - Saint-Macaire**  
**Fax 05.56.76.29.19**  
**saint-jerome@club-internet.fr**

## Déclaration à propos de la réunion interreligieuse d'Assise du 24 janvier 2002

Le 24 janvier prochain – à la demande de Jean-Paul II – se tiendra à Assise une nouvelle réunion “interreligieuse” inspirée de celle de 1986. En tant que fidèles de l’unique vraie Eglise Catholique Apostolique et Romaine, nous nous sentons le devoir de témoigner de notre foi en condamnant publiquement cette réunion contraire à l’Ecriture sainte, à toute la Tradition et au Magistère de l’Eglise.

Que nous ordonne en effet le premier commandement de Dieu?

*“Un seul Dieu adoreras et aimeras parfaitement”* (cf. Exode XX, 3)

et pourtant, à Assise, les adorateurs de faux dieux ont été convoqués et, en 1986, un simulacre de Bouddha avait été adoré dans une église catholique consacrée au Christ.

Que commande l’Apôtre Saint Paul?

*“Evite un homme hérétique, après une première et une seconde admonition; sachant qu’un tel homme est perverti et qu’il pêche, puisqu’il est condamné par son propre jugement”* (Tite III, 10-11)

et Saint Jean, l’Apôtre de la charité, précise:

*“si quelqu’un vient à vous et n’apporte point cette doctrine, ne le recevez pas dans votre maison, et ne lui dites pas: Salut! Car celui qui lui dit: Salut! participe à ses œuvres mauvaises”* (II Jn 10-11)

et pourtant, à Assise, des hérétiques en tous genres sont invités et honorés.

Le Pape Pie XI – condamnant les réunions œcuméniques (qui se faisaient à l’époque uniquement entre “chrétiens”, à l’exclusion des autres religions) – s’exclamait étonné:

*“D’autres vont même jusqu’à souhaiter que leurs congrès, qu’on peut qualifier de bariolés, soient présidés par le Souverain Pontife en personne!”*

pour ajouter ensuite:

*“il est évident que le Siège apostolique ne peut sous aucun prétexte participer à leurs congrès, et que les catholiques n’ont, à aucun prix, le droit de les favoriser par leur suffrage ou leur action; ce faisant, ils attribueraient de l’autorité à une religion fausse, entièrement étrangère à la seule Eglise du Christ. Est-ce que Nous pouvons tolérer – ce qui serait le comble de l’iniquité – que la vérité, surtout la vérité révélée, soit ainsi mise en discussion? En l’espèce, en effet, il s’agit de défendre la vérité révélée”* (Lettre encyclique *Mortalium animos*).

A qui voudrait, en toute bonne foi, défendre de l’accusation de syncrétisme et d’indifférentisme de semblables réunions en faisant de subtiles distinctions, nous faisons remarquer que le peuple ne saisit pas ces distinctions et comprend seulement – au grand scandale des âmes – que toutes les religions peuvent être bonnes devant Dieu. La Maçonnerie a beau jeu alors lorsqu’elle écrit:

*“Notre interconfessionnalisme nous a valu l’excommunication en 1738 de la part de Clément XI. Mais l’église était certainement dans l’erreur s’il est vrai que le 27 octobre 1986 l’actuel Pontife a réuni à Assise des hommes de toutes les confessions religieuses pour prier ensemble pour la paix. Et que cherchaient d’autre nos Frères quand ils se réunissaient dans les temples, sinon l’amour entre les hommes, la tolérance, la solidarité, la défense de la dignité de la personne humaine, se considérant égaux au-dessus des credos politiques, des credos religieux et des couleurs de la peau?”*

(Discours du Grand Maître Armando Corona pour l’Equinoxe de Printemps, *Hiram*, printemps 1987; cf. DICI n° 37).

Nous nous posons alors cette question: comment un véritable et légitime Vicaire du Christ et successeur de Pierre peut-il manquer aussi gravement à son devoir pastoral, non seulement en évitant de chasser les loups de la Bergerie du Seigneur, mais encore en allant jusqu’à les y introduire, dans une affaire où est en jeu la “défense [même] de la vérité révélée”? Pour nous, c’est impossible.

Nous invitons donc tous les fidèles catholiques à témoigner eux aussi de la foi reçue à leur baptême en condamnant ce nouveau scandale.

Nous invitons tous les prélats qui occupent les Sièges épiscopaux et cardinalices et qui ont conservé la foi dans leur cœur à la professer publiquement en condamnant de leur autorité retrouvée toutes les erreurs, particulièrement l’œcuménisme, et en adressant une ferme monition canonique à Jean-Paul II pour qu’il s’unisse à eux dans la rétractation et la condamnation solennelles de ces erreurs, réparant le scandale causé aux âmes et l’offense à la Très Sainte Trinité, à l’unique vrai Dieu, à la dignité du Siège Apostolique, et qu’ainsi lui aussi retrouve son Autorité.

Nous mettons avec confiance cette déclaration et son heureuse issue sous la protection de la Très Sainte Vierge Marie, Mère de Dieu et destructrice de toutes les hérésies et nous concluons par cette prière de la liturgie de l’Eglise:

*“Ut inimicos Sanctæ Ecclesiæ humiliare digneris  
Te rogamus, audi nos”* (Litanies des saints).



## Vie de l'Institut

**V**isite de Mgr McKenna à Verrua Savoia. Depuis le 12 octobre 1997, notre Institut n'avait plus reçu la visite d'un Evêque. C'est donc avec une grande joie que, le 11 janvier, nous sommes allés à l'aéroport de Malpensa pour accueillir Mgr Robert Fidelis McKenna o.p., débarqué en compagnie de l'abbé Joseph Selway et du docteur Joseph Klimek. Le lendemain il y eut double réjouissance, avec l'anniversaire de l'ordination de l'abbé Giugni, ordination reçue justement à Verrua, il y a onze ans, des mains mêmes de Mgr McKenna, et la première communion de Giovanna Severino. Dimanche 13, l'Evêque célébrait la Messe à l'Oratoire du Sacré Cœur à Turin et y administrait les Confirmations. Lundi 14 janvier fut un jour de grande fête pour le **Séminaire Saint Pierre Martyr**: cinq séminaristes recevaient de Mgr McKenna la première Tonsure en l'Eglise de Saint Pierre et Paul, à Verrua. Enfin mercredi 16 janvier, Mgr McKenna conférait la **consécration épiscopale** à Mgr Geert Jan Stuyver, de l'Institut *Mater Boni Consilii*, au cours d'une belle et émouvante cérémonie. Nous pensons faire œuvre utile en publiant ici le texte du communiqué, daté du 21 décembre 2001, par lequel nous annonçons aux fidèles la future consécration; la lecture de ce communiqué facilitera aux fidèles la compréhension des motivations de cette importante décision.

### « LETTRE AUX AMIS DE L'INSTITUT MATER BONI CONSILII

Chers amis,

L'édition française du n° 52 de *Sodalitium* ne devant vous parvenir qu'en janvier, il ne m'est pas possible de vous communiquer par ce moyen les nouvelles importantes qui concernent notre Institut.

Mgr Robert Fidelis McKenna o.p. sera parmi nous – s'il plaît à Dieu – du 10 au 17 janvier. Les Confirmations seront administrées le dimanche 13 janvier et lundi 14, à Verrua Savoia, les séminaristes recevront la Tonsure.

Mais il est une autre nouvelle, la plus importante: mercredi 16 janvier Mgr McKenna conférera la consécration épiscopale à M. l'abbé Geert Stuyver, de notre Institut.



*Mgr Robert Fidelis McKenna o.p.  
en prière avant les cérémonies*

Cette nouvelle va vous étonner. Certains en seront heureux, d'autres soucieux. Permettez-moi donc de vous expliquer brièvement les raisons de ce choix.

Voilà un certain temps que Mgr McKenna nous proposait de conférer la consécration épiscopale à un membre de l'Institut; nous avons toujours décliné l'invitation.

Mais en 2002 Mgr McKenna aura 75 ans, et il lui sera de plus en plus difficile d'entreprendre de longs voyages en Europe; par ailleurs nos séminaristes sont parvenus à leur troisième année d'études sans avoir encore reçu la Tonsure et bon nombre d'entre vous attendent depuis plusieurs années de pouvoir recevoir la Confirmation.

Or Mgr McKenna est le seul Evêque à professer publiquement et explicitement la thèse théologique de Mgr Guérard des Lauriers sur le Siège apostolique formellement mais non matériellement vacant. Cette thèse – qui a toujours été celle de l'Institut – nous semble la seule à pouvoir expliquer de manière adéquate la situation actuelle de l'autorité dans l'Eglise. Elle est également la seule – à notre avis – qui évite tout danger de schisme. Et pour Mgr Guérard des Lauriers, elle est la seule qui justifie et rende pleinement légitimes des consécrations épiscopales sans mandat romain. La consécration d'un Evêque qui adhère à cette thèse nous semble donc légitime, comme elle nous semble un devoir.

Une fois posé ce principe, les prêtres membres de l'Institut se sont consultés et



de cette consultation il est ressorti, à l'unanimité, que le candidat le plus apte, malgré son jeune âge, était l'abbé Geert Stuyver. Aussi sera-t-il consacré, s'il plaît à Dieu, à Verrua Savoia le 16 janvier 2002.

Le nouvel Evêque s'engage à remettre son épiscopat entre les mains du Saint-Père lorsque Dieu voudra en donner un à Son Eglise qui est l'Eglise Catholique, Apostolique et Romaine.

Il reconnaît recevoir dans la consécration épiscopale la plénitude du pouvoir d'Ordre, particulièrement pour administrer les Sacrements d'Ordre et de Confirmation; mais de ne recevoir en aucune façon le pouvoir de juridiction que l'Evêque ne peut tenir que du Saint-Siège exclusivement. Il reconnaît donc ne pas jouir – en tant qu'Evêque – du pouvoir de gouverner dans l'Eglise ou d'enseigner comme membre de l'Eglise enseignante.

Mgr Stuyver sera donc à la disposition de tous les fidèles catholiques qui voudront faire appel à son ministère pour recevoir ces Sacrements que l'Eglise enseigne être réservés à l'Evêque. Naturellement la présence d'un Evêque de l'Institut résidant en Europe ne sera pas sans faciliter l'administration de ces Sacrements.

Nous remercions Mgr McKenna de l'honneur qu'il fait à notre Institut en acceptant de conférer la consécration épiscopale à l'un de ses membres. Nous remercions l'abbé Stuyver qui a accepté de prendre sur ses épaules un poids non négligeable, un poids qui de nos jours est plus une charge qu'un honneur. Nous les recommandons tous les deux à vos prières et nous demeurons à la disposition de chacun d'entre vous pour tout éclaircissement ultérieur.

Remercions surtout Dieu et Notre-Dame du Bon Conseil qui, par cette grâce, nous donnent la possibilité de continuer au mieux l'œuvre commencée par Mgr Guérard des Lauriers pour la gloire de Dieu, le bien de l'Eglise et le salut des âmes.

Verrua, 21 décembre 2001  
En la fête de saint Thomas Apôtre

abbé Francesco Ricossa »

Inutile de dire la joie que nous a procurée cet événement! L'Institut en remercie avant tout le Seigneur et sa Sainte Mère,

Notre-Dame du Bon Conseil. Nous remercions ensuite Mgr McKenna, venu de si loin – avec son habituelle générosité, son humilité, son admirable esprit de foi – pour cette cérémonie. Nous remercions Mgr Stuyver, qui a accepté le poids de l'épiscopat avec une pensée particulière pour le Séminaire et les séminaristes. Nous remercions enfin les fidèles, les religieuses et les prêtres qui nous ont manifesté leur attachement et leur soutien en cette occasion. Rappelons entre autres Mgr Daniel Dolan, l'abbé Anthony Cekada, l'abbé Donald Sanborn, l'abbé Joseph Selway, l'abbé Carlos Ercoli, l'abbé Andrés Morello avec tous ses prêtres et sa communauté, l'abbé Ugo Carandino, de la Maison Saint Pie X (qui a participé à la cérémonie) les Sœurs du Christ-Roi de Serre-Nerpol (dont une délégation et la Mère Supérieure étaient présentes). N'ont pas manqués non plus ceux qui ont manifesté – plus ou moins ouvertement – leur désaccord. Les seules prises de position publiques contre la consécration de Mgr Stuyver sont venues de ceux dont on pouvait peut-être le moins s'y attendre, c'est-à-dire de la revue allemande *Einsicht* (janvier 2002, pp. 266) et de la revue française *La tour de David* (n° 13, février 2002, pp. 10-11). Dans les deux cas, l'opposition est due à une hostilité particulière des rédacteurs à la Thèse de Cassiciacum, au nom du sédévacantisme "complet". Certains ont soulevé une objection, celle du jeune âge du nouvel Evêque, jeune âge auquel fait aussi allusion notre communiqué. L'objection en tant que telle est cependant privée de fondement. Le

*Cérémonie de Tonsure du 14 janvier*



canon 331 § 1 du Code de droit canon de 1917 prescrit que l'élu ait au moins 30 ans d'âge et cinq de sacerdoce. Or Mgr Stuyver est né le 14 mai 1964 à Gand et il a été ordonné prêtre par Mgr McKenna en la paroisse de Steffeshausen le 3 novembre 1996: il remplit donc – pour ce qui est de l'âge – les conditions canoniques requises. A titre d'exemple, le Pape Léon XIII fut consacré Evêque à 37 ans (Mgr Stuyver en a presque 38) et Mgr Fellay, supérieur général de la Fraternité Saint Pie X, à 30 ans.

Pour en revenir à la chronique, le 17 janvier, Mgr McKenna repartait pour les Etats-Unis, toujours en compagnie de ses amis; le lendemain c'était au tour de Mgr Stuyver et de l'abbé Crist Van Overbeke de repartir, pour la Belgique cette fois. Mgr Stuyver réside toujours à Dendermonde, base d'où il remplit son ministère en Belgique, en France et aux Pays-Bas; mais il ne manquera pas désormais de nous rendre visite plus fréquemment pour nous apporter sa bénédiction épiscopale.

**La consécration épiscopale de Mgr Donald Sanborn.** Mercredi 19 juin, les abbés Ugolino Giugni et Ugo Carandino ont participé à la consécration épiscopale de Mgr Donald Sanborn. Nos lecteurs connaissent déjà l'abbé Sanborn pour ses écrits publiés dans *Sodalitium*, en particulier ceux par lesquels il a brillamment illustré et défendu la thèse théologique du Père Guérard de Lauriers. L'abbé Sanborn fut parmi les tout premiers à être ordonnés par Mgr Lefebvre (en 1975), pour être nommé ensuite et toujours par ce dernier, directeur du séminaire nord-américain de la Fraternité. En 1981 l'abbé Sanborn quittait la Fraternité Saint Pie X et finissait par s'établir dans le Michigan où

il dirige une école et – à nouveau – un séminaire. Avec sa consécration, le nombre des évêques qui professent explicitement la thèse sur le “pape materialiter mais non formaliter” est monté à trois (Mgr McKenna, Mgr Stuyver, Mgr Sanborn), ce dont nous ne pouvons que nous féliciter. Contre cette consécration, outre la revue *Einsicht* (mai 2002/4, p. XXXII, 98) l'abbé Belmont s'est exprimé publiquement; nous avons déjà répondu il y a longtemps à ses arguments sur la question; nous espérons pouvoir répondre prochainement aux nouvelles argumentations (nouvelles dans la forme plus que dans la substance) adoptées par notre estimé confrère.

**Nouveaux membres de l'Institut.** Le vendredi 26 avril 2002 nous avons fêté Notre-Dame du Bon Conseil, Patronne de notre Institut. Le soir, au cours du Salut hebdomadaire, les six séminaristes vivant actuellement à Verrua sont entrés dans l'Institut, faisant monter le nombre de ses membres à 22.

**Démenti.** Comme vous venez de le lire, le numéro de janvier de la revue allemande sédévacantiste *Einsicht* contient une attaque très dure contre l'Institut à propos de la consécration de Mgr Stuyver et, surtout, de notre position sur la situation actuelle de l'Autorité dans l'Eglise (Thèse de Cassiacum). L'attaque se fait encore plus grossière dans le numéro de mars (2002/2, pp. XXXII, 11-12). Après avoir publié – en vue d'un débat entre *Einsicht* et *Sodalitium* – le texte de l'un de nos petits opuscules de présentation de l'Institut tiré du site <http://www.4net.com/sodali/boniger/html>, *Einsicht* poursuit en écrivant que dans le site même de l'Institut se trouve aussi le texte de la Messe en latin avec les rubriques en italien édité par l'“Associazione Europa Arte & Cultura – Commission extraordinaire pour le Jubilé”, le tout sous l'“emblème de Sa Sainteté Jean-Paul II glorieusement régnant”.

Le docteur Heller, directeur de *Einsicht*, n'était pas tenu de connaître ce que nous précisions déjà dans les n° 42, p. 77 et n° 43, p. 86 de *Sodalitium* à propos de l'Association *Sodalizio Cattolico* (qui n'existe plus aujourd'hui) dont le site internet était celui signalé par *Einsicht*, et qui n'a rien à voir avec notre revue *Sodalitium*. Mais le docteur Heller aurait pu (et dû) constater très facilement que le site internet de *Sodalitium* et de l'Institut n'est pas celui signalé ([4net.com/sodali](http://4net.com/sodali)) mais [www.plion.it/sodali](http://www.plion.it/sodali).

*Mgr Sanborn à l'issue de la cérémonie*



Cette référence figure en seconde page de tous les numéros de *Sodalitium!* Et à défaut, le docteur Heller aurait pu s'assurer de la vérité par téléphone, par fax ou encore par email auprès de l'abbé Ricossa (avec lequel il entretient une correspondance, en se servant des moyens sus-cités). Il aurait ainsi évité la diffusion d'une calomnie (nous ne croyons pas que Karol Wojtyła soit "Sa Sainteté Jean-Paul II glorieusement régnant") qui n'a pas encore été réparée.

**Belgique.** Les événements dignes d'intérêt ne manquent pas, mais la nouvelle la plus importante pour notre apostolat en Belgique consiste certainement en la consécration épiscopale de Mgr Stuyver. Par ailleurs, même s'il n'est pas encore entré en possession de tous les locaux – grâce pour une grande part au travail de l'abbé Crist Van Overbecke – Mgr Stuyver a pu s'installer dans la nouvelle résidence de Konig Albertstraat 146; il a donc quitté celle de Sint-Christianastraat 7, où il était l'hôte de Mademoiselle Veldeman, amie dévouée qui s'était déjà occupée durant de longues années de son oncle, prêtre et ancien curé.

**France.** C'est avec satisfaction que nous signalons le progrès de notre apostolat à Cannes où l'Institut a été appelé par le regretté abbé Delmas afin de continuer son apostolat. Les fidèles qui assistent aux saintes messes célébrées deux dimanches par mois par les abbés Giugni et Cazalas sont de plus en plus nombreux. Grâce à la collaboration d'une fidèle, deux cours de catéchisme ont été institués pour les enfants; ils ont lieu le deuxième et le quatrième lundi du mois. Deux enfants ont déjà fait leur première communion. Les personnes qui seraient intéressées peuvent contacter l'Institut à Verrua Savoia.

**Italie.** Le 9 décembre 2001 à Milan, devant le Château des Sforza, a eu lieu une manifestation organisée par l'association *Padania cristiana* pour protester contre les offenses faites à la religion catholique par des musulmans sur les mêmes lieux deux mois auparavant. L'abbé Ugolino Giugni, de notre Institut, a pris part lui aussi à la manifestation. Après la lecture d'un communiqué, la journée s'est terminée par une prière au Rédempteur et une dizaine de chapelet récitée à genoux (par les quelques 500 personnes présentes) sous un grand tableau de Saint Michel Archange porté sur la place de-

puis l'oratoire Saint Ambroise de la rue Vivarini par un courageux fidèle. L'abbé Giugni a été interviewé par Lorenzo Busi sur *Radio Padania Libera* les 3 et 10 décembre à propos de la journée de Milan. Un ample compte rendu de la manifestation a été donné par *Il Giornale* et *La Stampa* du 10/12/2001, tandis que l'émission télévisée *Sciuscia* transmettait une brève interview avec l'abbé Giugni relative à la manifestation analogue de Ceva du 17 novembre.

Une décision qui a fait du bruit: celle prise par l'évêque de Pescara d'interdire à l'abbé Carandino la célébration de la Messe de Noël dans la chapelle désaffectée de l'Hôpital civil de Pescara, célébration préalablement autorisée par la direction sanitaire avec avis favorable du chapelain de l'établissement. La nouvelle, diffusée par l'Agence *ABRUZZOpress* (*A Noël, Sainte Messe en latin interdite*), a été reprise par *Il Giornale* du 28 décembre 2001 (à la p. 16, dans le cadre d'une plus vaste enquête sur le phénomène) et par le *Corriere di Rimini* du même jour (*Non de l'évêque de Pescara à la messe en latin*). Dimanche 19 mai l'abbé Giugni célébrait la messe pour les chasseurs alpins de *Alpa* sur la place principale de la ville de Lecco, en présence d'une centaine de personnes.

Le 7 décembre 2001, fête de saint Ambroise, pour la première fois à l'Oratoire Saint-Ambroise à Milan, l'abbé Giugni a célébré la **messe dans le rit ambrosien ancien**. Ce très vieux rit propre au diocèse milanais a été utilisé ensuite pour les principales fêtes de l'année liturgique.

Au cours du mois d'avril, à Verrua, la façade de notre séminaire, qui en avait grand besoin, a été refaite par des fidèles français aidés de quelques séminaristes sous la savante direction de l'entrepreneur de Mandelieu, Michel Chiocanini.

En janvier a été constitué à Milan le **Centro Studi "Davide Albertario" (C.S.D.A.)**, dédié au prêtre et écrivain qui fut peut-être entre 1870 et 1902 le plus brillant journaliste au service de la cause catholique en Italie. Le centre d'études se propose de promouvoir des activités telles que congrès, conférences et débats pour une présence culturelle alternative à contre-courant. Dans ses premiers six mois d'existence, le centre a été présenté dans une interview par *Radio Padania Libera* le 10 avril et a déjà organisé deux conférences à Milan. A la pre-

mière, le 11 avril, était invité le Professeur Marco Pirina qui a parlé des “*Dolines: disparus de l’histoire*” (conférence annoncée par *La Padania* et *Libero* du 11/04/2002); à la seconde conférence, le 6 juin, les conférenciers, Mario Spataro et Gianluca Savoini, ont entretenu le public sur “*Mandat de capture européen et les délits d’opinion: Mondialisme appliqué*” (conférence annoncée lors d’une interview du secrétaire du Centre d’études Albertario, Piergiorgio Seveso par *Radio Padania Libera* le 29 mai et d’une autre interview de Mario Spataro le 5 juin; annoncée aussi dans le quotidien *La Padania* du 06/06/2002). Pour le mois d’octobre est prévu un congrès sur Davide Albertario à l’occasion du centenaire de sa mort. Pour ceux qui désireraient recevoir des informations ou s’inscrire à la mailing-list du C.S.D.A., en voici l’adresse: **Centro Studi Davide Albertario – via Vivarini 3 – 20141 Milano – Tel. 0161 839 335 – 333 732 91 77 – Fax 0161 839 334 – email: centrostudi.albertario@virgilio.it**

**L’Institut et la presse.** Par ailleurs, les moyens de communication n’ignorent plus désormais notre Institut et sa position lorsqu’ils traitent du phénomène “traditionaliste”. En témoignent par exemple l’enquête (bien imprécise) de Giacomo Galeazzi dans *La Stampa* du 27 décembre (p. 11), celle de Franco Damiani dans *Libero* du 28 décembre, celle publiée par *Ex novo* dans le numéro de décembre 2001 (qui ne cache pas la nouvelle de la décision de l’abbé Carandino de quitter la Fraternité Saint Pie X) et le dossier dédié à la *Contestation dans l’Eglise* par la revue *La Nef* (n° 124, février 2002, p. 29). Le rédacteur distingue bien entre la position du Père Guérard des Lauriers et celle des autres sédévancantistes (tout en parlant toutefois de façon erronée de la “Thèse de Cassiciacum”!), mais il classe ensuite l’*Institut Mater Boni Consilii* et la revue *Sodalitium* dans la ligne pleinement sédévancantiste du Père Barbara (oubliant de signaler que le Père Barbara a lui-même abandonné cette position pour adopter la Thèse de Cassiciacum). Dans le même numéro, *La Nef*, revue proche des milieux de l’*Ecclesia Dei*, justifie la rencontre interreligieuse d’Assise.

**La rencontre interreligieuse d’Assise** du 24 janvier a suscité la réprobation d’un grand nombre de catholiques; la déclaration

de l’Institut Mater Boni Consilii et de la “Casa San Pio X” (cf. p. 43) a été reprise par le *Corriere di Rimini*, par *La Voce della Romagna* (de Rimini) du 24 janvier, et par *La Padania* du 25 (p. 3: *Les traditionalistes: les francs-maçons exultent*). En France, *Simple lettre* (n° 131) y a fait référence tandis que *Le Vrai Combat de la Foi* (n° 21, février 2002, pp. 1-2) en publiait un large extrait inclus dans un article de l’abbé Guépin, qui n’en citait toutefois pas la source.

#### **Polémique avec *La tour de David*.**

L’abbé Grossin nous avait annoncé une réponse aux arguments du n° 52 de *Sodalitium* à propos du “Secret” de La Salette. Et pourtant, dans le n° 13 (février 2002, pp. 10-11) de *La tour de David*, on ne trouve pas le moindre mot de réponse à ce que nous avons écrit: probablement parce que l’abbé Grossin ne sait que répondre. L’abbé Grossin a préféré changer de sujet, soutenant que *Sodalitium* s’est opposé au “Secret” à cause de sa position sur la situation de l’autorité dans l’Eglise, la Thèse de Cassiciacum: “*pourquoi cette hargne de l’abbé Ricossa contre la Salette [sic]? Parce-que Notre-Dame semble être contre LA thèse!*”. Là encore l’abbé Grossin se trompe. Parmi les partisans de l’authenticité du “Secret” de La Salette se trouvent des ecclésiastiques et des laïcs de tous bords: des écrits à la défense du “Secret” ont été récemment publiés par des prêtres appartenant à ce que l’abbé Grossin appellerait la “secte conciliaire” (l’abbé Corteville, Mgr Galli, l’abbé Laurentin), tandis que parmi les défenseurs historiques nous trouvons des personnes telles que Claudel, Maritain, Massignon, Schwob, Thibon, Psichari, Péguy, Daniel-Rops, etc. Le “Secret” a même été invoqué en faveur de sa propre position par Mgr Lefebvre (à l’occasion aussi des Consécration épiscopales de 1988) et juste en ce moment il est défendu par un bulletin de la Fraternité, *Le Bachais*. Favorable au “Secret”, le Père Guérard des Lauriers l’était lui aussi; il accorda même le *nihil obstat* au livre de l’abbé Guoin en défense de Mélanie Calvat et du “Secret” (*Sœur Marie de la Croix. Bergère de la Salette*, Téqui, 1969). On trouve aussi une allusion au “Secret”, en faveur de sa propre position, dans le livre de l’abbé Lucien dédié à la Thèse de Cassiciacum (*La situation actuelle de l’autorité dans l’Eglise. La Thèse de Cassiciacum*, Documents de catholicité, 1985, p. 115). Il y a



plus. Le 31 mai 1986, prêtres et fidèles de l'Institut *Mater Boni Consilii* tout nouveau-né se rendaient en pèlerinage à La Salette, sous la conduite de l'abbé Munari qui y célébra la Messe; et un certain abbé Ricossa, qui était des leurs, relatant sur *Sodalitium* ce voyage à La Salette (*Le grazie di un pellegrinaggio a La Salette*, in *Sodalitium*, éd. it. n° 12, novembre 1986, pp. 5-17) défendit éloquentement l'authenticité du "Secret"... Si par conséquent l'abbé Ricossa a modifié sa propre position, ce n'est pas à cause de la Thèse de Cassiacum (qu'il professait déjà auparavant), mais pour le simple fait qu'il a lu les documents des Congrégations romaines à ce sujet. Cette attitude est la même que celle professée par l'abbé Belmont, revenu sur le sujet dans la revue *Les deux étendards*, dans un article que nous signalons aussi à l'attention des lecteurs pour les belles pages dédiées à l'Apparition du 19 septembre 1846 et au message public confié par la Sainte Vierge, en cette circonstance, à Mélanie et à Maximin afin qu'ils le fassent connaître "à tout son peuple".

Dans le numéro suivant de *La Tour de David* (n° 14) l'abbé Grossin a publié une critique de la Thèse de Cassiacum; nous reviendrons sur la question dès que possible.

**Centro Librario Sodalitium.** *Sodalitium* a atteint l'âge de raison (18 ans) et même le plus acharné des collectionneurs peut avoir de sérieuses difficultés à s'y retrouver parmi les articles publiés dans le passé. Trois initiatives récentes vont aider le lecteur. Notre *Centro Librario* a rassemblé en un seul volume l'étude de l'abbé Sanborn sur la Thèse de Cassiacum, publiée en plusieurs parties dans *Sodalitium: De Papatu materialī* (*La Papauté matérielle*); l'étude est déjà sortie en trois versions: latin-français, latin-italien et latin-anglais.

Un éditeur français avait déjà rassemblé en un volume les articles sur le Pape Saint Pie V écrits par l'abbé Giugni, et publiés dans notre revue en 1993 et 1994. Notre *Centro Librario* vient de faire le même travail pour réaliser le livre "*Saint Pie V, Le Pape de la Sainte Messe et de Lépante*" dans l'édition italienne. Une recension élogieuse de ce livre sur Saint Pie V par Andrea Rognoni a été publiée dans *La Padania* du 4/04/2002.

La *Société Editrice Barbarossa* (SEB) de Milan, a rassemblé de son côté, les articles sur la question juive de l'abbé Nitoglia pu-

bliés sur *Sodalitium*. Le livre s'intitule ***Per padre il diavolo*** (*Vous avez le diable pour père*), avec en sous-titre: ***Un'introduzione al problema ebraico secondo la Tradizione cattolica*** [*Une introduction au problème juif selon la Tradition catholique*]. Il s'agit d'un volume de presque 500 pages, entièrement revu par l'auteur et précédé d'une brève introduction de l'éditeur qui expose son point de vue – ni catholique ni chrétien – sur la question (meilleur est son petit texte en dernière page). Le livre présente au lecteur une véritable "Somme" sur ce thème essentiel, somme qui manquait jusqu'à ce jour. Nous sommes persuadés que cet essai ne passera pas inaperçu, qu'il obtiendra même un grand succès et, ce qui compte plus encore, qu'il contribuera de façon spéciale à rouvrir le débat théologique et social sur la question juive. Déjà Emmanuel Ratier a présenté ce volume au public français émettant le vœu qu'il soit bientôt traduit (*Faits & Documents*, n° 129, 1-15, 04/2002, p. 11).

La revue *Orion* (n° 205, oct. 2001, pp. 59-60) édité par SEB, a publié une recension de l'ouvrage de l'abbé Nitoglia, *Fondamentalismo*, ouvrage devenu de grande actualité ces derniers mois.

Le dernier livre de l'abbé Nitoglia, "***L'esoterismo. L'auto-divinizzazione dell'uomo e l'unità trascendente delle religioni alla luce della metafisica tradizionale***" (290 p., 14 €) vient de paraître en langue italienne édité par nos soins. Le livre analyse en profondeur et en détail les rapports si délicats entre l'ésotérisme et la doctrine catholique. Nous souhaitons une traduction française de cet ouvrage si important. Le CLS vient de réimprimer ***Les sept Péchés capitaux de l'Enfance*** du Père de Maillardoz. Ce petit ouvrage de lecture très facile avec ses exemples pratiques tirés de la vie quotidienne, allie esprit surnaturel et bon sens. On y trouve rappelés la vérité du péché originel chez l'enfant, ses manifestations, et quelques conseils pratiques d'éducation. Très utiles aux parents et aux éducateurs.

***Sodalitium.*** Andrea Rognoni dans *Il Sole delle Alpi* du 26 janvier 2002 a recensé le n° 53 de *Sodalitium*. Yves Chiron lui aussi fait référence au dernier numéro de *Sodalitium* (n° 52 dans l'édition française) réfutant le qualificatif de défenseur de l'aile guénonienne de la Fraternité qu'on lui attribuait (*Alêtheia*, n° 26, p. 2, 10 mars 2002).

**Conférences.** L'abbé Murro a poursuivi son cycle de conférences à Lyon: le 1er décembre 2001 il a parlé sur le thème de l'éducation et la pédagogie salésienne. Le 23 février 2002, à l'initiative de la Fondation *Cajetanus*, a eu lieu à Milan, au Musée de la Fabbrica del Duomo, une rencontre sur *Islam et Christianisme*. Ont pris la parole l'abbé Nitoglia (*Islam: prophétie ou hérésie?*), le Professeur Claudio Fauci (*L'Islam et Saint Thomas d'Aquin*) et l'abbé Gianni Baget Bozzo (*Islam et Christianisme*), lequel a publiquement manifesté son désaccord avec les thèses exprimées par l'abbé Nitoglia. Suite à la réponse posée de l'abbé Nitoglia, l'abbé Baget Bozzo a préféré quitter la salle. La municipalité de Bologne (quartier saint Etienne), la Section bolognaise du *Centro Studi Giuseppe Federici*, dénommée *Pietro Maria Zanarini*, et l'*Associazione culturale Terra Boica*, ont organisé une série de neuf conférences dédiées à *l'Histoire de Bologne*; elles se sont déroulées du 11 février au 15 avril 2002 à la Salle du Baraccano. La conférence du 18 mars, dédiée à *Saint Pie V Ghislieri*, a été donnée par les abbés Giugni et Ricossa, de l'*Institut Mater Boni Consilii*. Le 23 mars à Milan, l'abbé Giugni a pris part à un congrès sur Giovanni Guareschi (le "père" de Don Camillo), congrès organisé par l'Association *Padania Cristiana* dont le thème était "*Guareschi, un protagoniste de notre culture*". Parmi les conférenciers, on notait le député Mario Borghezio (Lega Nord), le journaliste Maurizio Cabona, Andrea Rognoni, Roberto De Anna, Leo Siegel, Enrico Elli, Lorenzo Busi, et Max Bastoni, sous la direction de Laura Molteni. L'abbé Giugni a parlé de "*Guareschi et le Concile*" (le sujet de la conférence sera traité prochainement sur *Sodalitium*). *La Padania* du 21 et celle du 26 mars 2002 a longuement traité de ce congrès dans ses pages culturelles.

A Turin, le 10 mai 2002 s'est tenue une conférence sur le conflit israélo-palestinien organisée par le *Centro studi L'Araldo*; elle était intitulée *Ils crient Shalom en nous brûlant les maisons. Quel avenir pour la Palestine?* Entre autres orateurs: un représentant de l'Autorité Nationale palestinienne et l'abbé Nitoglia. Le même jour à Osio di Sotto (Bergame) l'abbé Giugni a participé à une conférence organisée par la section locale de la Lega Nord sur le thème *Islam, culture ou*

*danger*; avec lui parlaient le député Mario Borghezio, M. Daniele Belotti, sous la direction de Rosana Saporì de *Radio Padania*. Le lendemain, 11 mai, se déroulait à Ferrare un important congrès sur le thème *La réponse catholique au Concile Vatican II*, organisé par le *Centre culturel San Giorgio* de Ferrare et par le *Centre d'Etudes Giuseppe Federici* de Rimini. Présentés par Paolo Baroni (S. Giorgio) et l'abbé Carandino (Federici) ont parlé l'abbé Nitoglia (sur la pensée de Jacques Maritain et son influence sur le document conciliaire *Dignitatis humanæ*) ainsi que l'abbé Ricossa (sur la Thèse théologique de notre Institut, thèse dite de "*Cassiciacum*", sur l'autorité dans l'Eglise). Les assistants sont venus nombreux, certains même de Vénétie, de Lombardie et même du Latium; (le congrès avait été annoncé dans *La Padania* du 10/05/2002).

Le 24 mai, à Milan, l'abbé Giugni a participé avec MM. Lorenzo Busi et Sergio Terzaghi à une conférence sur "*Europe chrétienne et Islam Afro-asiatique: un livre qui fait réfléchir*". Pendant la conférence organisée par le mouvement *Giovani Padani* a été présenté le livre sur Saint Pie V. Le 7 juin à Trescore Balneario (Bergame) l'abbé Giugni a participé à une autre conférence sur "*Europe: quel futur culturel et religieux?*", organisée par la section locale de la *Lega Nord*. Parmi les orateurs, on notait les députés Federico Bricolo et Carolina Lussana (Lega Nord); elle était présentée par Rosanna Saporì de *Radio Padania*.

La thèse dite de "*Cassiciacum*" a été publiquement exposée par l'abbé Ricossa à l'occasion de deux conférences organisées dans les Abruzzes par *Amicizia cristiana* ("*Après Vatican II. La situation de l'autorité dans l'Eglise*"). La première conférence a eu lieu le 31 mai à l'hôtel Ambra à Pescara et la seconde, le lendemain 1er juin à Teramo dans l'ancienne église de la Miséricorde. L'orateur était présenté par l'abbé Carandino, lors de la conférence de Pescara, et par M. Pietro Ferrari à Teramo. Toujours le 31 mai à Pescara, l'abbé Ricossa et le docteur Emidio Perazzetti sont intervenus au congrès sur "*Evolutionnisme. De l'homme singe à l'homme éprouvette*"... organisé par *Azione universitaria* en collaboration avec l'université des Etudes G. d'Annunzio de Pescara. Les orateurs étaient présentés par l'abbé Carandino (Casa S. Pio X) et Aldo



Sacre de Mgr Stuyver

Iervese (Association culturelle 21 décembre) sous la direction de Simona Passeri (Azione universitaria).

**La “loi Mancino”.** En son temps *Sodalitium* eut l’occasion de souligner le silence quasi total de la presse sur un fait d’importance, la lettre du sénateur Mancino à l’abbé Nitoglia, lettre dans laquelle l’auteur de la loi italienne contre l’antisémitisme (équivalent de la loi Fabius Gayssot) approuvait, contre toute attente, la position de notre collaborateur sur la Maçonnerie et le judaïsme. Gianantonio Valli a repris la question et publié la correspondance entre l’ex-ministre et le prêtre de l’Institut dans le n° 52 de *L’uomo libero* (novembre 2001, pp. 113-115). Rappelons cependant au lecteur que *L’uomo libero* défend une position néo-païenne, absolument incompatible avec la nôtre.

**Pèlerinages.** Comme d’habitude, cette année encore, s’est déroulé le 8 mai le beau pèlerinage à **Notre-Dame de l’Osier** avec la participation des abbés Cazalas et Murro. La participation y a été fervente et nombreuse malgré une épidémie de grippe. Après la messe chantée aux intentions du pèlerinage, les pèlerins se sont mis en route en direction de l’Osier. Cette année les intentions générales du pèlerinage étaient: vénérer Notre Mère du Ciel, demander le retour à la foi des personnes trompées par l’œcuménisme, remercier pour les grâces reçues au cours du pèlerinage de l’année précédente, réparer les “repentirs” de la “hiérarchie” actuelle de l’Eglise, renouveler notre courage et obtenir la grâce de la persévérance. Chaque année nous ajoutons aussi une intention particulière. Cette année les instructions et les

conférences étaient consacrées aux mutations apportées à la Messe catholique par le *Novus Ordo Missæ*. Enfin de nombreux fidèles, même absents, nous ont demandé de prier à leurs intentions particulières. Toutes ces intentions ont été déposées aux pieds de Notre-Dame de l’Osier dans la chapelle de Bon Rencontre où les pèlerins sont demeurés en prière. Le lendemain, le pèlerinage s’est conclu par les conférences sur la messe et les cérémonies de la fête de l’Ascension. Vous trouverez un beau récit du pèlerinage sur *Simple Lettre* n° 133, p. 3.

Le pèlerinage à la Madonna de **San Luca** sur les collines de Bologne est devenu désormais aussi une tradition. Deux fois par an (mai et octobre) sous la direction des abbés Carandino et Ricossa, il réunit les fidèles d’Emilie et de Romagne. Cette année les trois chapelets du Saint Rosaire ont été offerts – pendant le pèlerinage du 25 mai – à l’intention des fidèles catholiques en Terre Sainte, à Bethléem, Nazareth, Jérusalem.

**Exercices Spirituels de Saint Ignace.** “*Les Exercices de Saint Ignace seront toujours l’un des moyens les plus efficaces pour la régénération spirituelle du monde et pour sa correcte ordonnance, mais à la condition de continuer à être authentiquement ignatiens*” (Pie XII, 24/10/1948). Depuis la dernière rubrique *Vie de l’Institut*, nos prêtres ont donné deux sessions d’Exercices à la Maison Saint-Joseph de Serre-Nerpol: les abbés Murro et Cazalas les ont donnés du 26 au 31 décembre 2001, à 9 personnes (retraite jumelée), tandis que les abbés



Giugni et Cazalas les ont donnés du 4 au 9 février 2002 à sept messieurs. Le 20 mai, lundi de Pentecôte, les abbés Murro et Giugni ont prêché une journée de retraite à Serre-Nerpol pour les anciens retraits comme ils l'avaient fait d'ailleurs l'an passé.

**Baptêmes.** Le 1er décembre à Serre-Nerpol, Benoît **Chuilon**, 4ème fils de Florent et Eliane, par l'abbé Murro. Le 24 mars à Milan, Maria-Angelica **Dini**, 1ère fille de Massimo et Gloria par l'abbé Nitoglia. Le 31 mars, jour de Pâques, l'abbé Giugni a eu la joie de baptiser à Turin sa nièce Costanza **Sardi**, 4ème fille de Carlo et Maria-Consolata.

**Premières Communions.** Comme il est mentionné plus haut, Giovanna **Severino** a reçu la première communion à Verrua, le 12 janvier 2002. Le 9 mai, jour de l'Ascension, à la Maison Saint-Joseph à Serre-Nerpol, la recevaient Régis et Maximin **Prévost**, Rémi **Chuilon**, et Blandine **Peyromnel**. Le 26 mai à la Chapelle Notre-Dame des Victoires de Cannes, l'abbé Giugni la donnait à Anne **du Foussat de Bogeron**, et le 23 juin c'est son petit frère Jean-Baptiste qui recevait Jésus pour la première fois.

**Confirmations.** Comme nous l'avons écrit au début de cette rubrique, Mgr McKenna a administré les Confirmations à Turin ce 13 janvier. A Verrua, immédiatement après sa consécration Mgr Stuyver administrait à son tour, en privé, quelques Confirmations. Mais c'est à Serre-Nerpol, où se trouve, comme le savent nos lecteurs, le couvent et l'école pour filles tenus par les Sœurs du Christ-Roi, que Mgr Stuyver administrait pour la première fois publiquement ce sacrement. Arrivé la veille en France, il conférait ce sacrement le

*Après le Sacre de Mgr Stuyver*



1er mai avant de célébrer la Messe chantée. Après le repas qui réunissait de nombreux amis venus de toute la France, Mgr Stuyver bénit les stations du Chemin de Croix qui se trouvent dans l'église, puis il donna la Bénédiction du Saint-Sacrement.

**Défunts.** C'est par la poste, au mois de décembre 2001, que nous est arrivée la triste nouvelle du décès de Catherine **Jugovaz**, de Trieste; nous regrettons de n'avoir rien pu faire pour elle en ses derniers moments. Le 13 décembre 2001, à Annecy est décédé à l'âge de 98 ans, l'ancien commandant de gendarmerie, René **Rouchette**. Il avait été l'un des premiers à s'opposer à la nouvelle messe, et il fut par la suite l'un des plus vigoureux défenseurs de la position de Mgr Guérard des Lauriers. Esprit d'apôtre, il désirait toujours faire du bien à autrui, "à temps et à contretemps" selon la parole de Saint Paul. Etant tertiaire franciscain, il a voulu être enterré avec l'habit de Saint François. Ses funérailles ont été célébrées par l'abbé Murro à Annecy le 16/12 en présence des fidèles de notre chapelle, qui étaient pour lui une seconde famille.

Le 8 janvier 2002 est décédée, à Ferney, Germaine **Dubouchet** née Jacquemier. Malgré son grand âge, elle avait voulu, en juillet 2000, faire les Exercices Spirituels à Serre-Nerpol, se préparant ainsi à une bonne mort. L'Institut adresse ses plus sincères condoléances à la famille plus particulièrement à son fils Charles. Le 26 janvier ont eu lieu à Serre-Nerpol en présence d'un grand nombre de parents, de fidèles et d'amis, les funérailles de Florent **Chuilon**, décédé le 23 janvier à l'âge de 38 ans. C'était grâce à son apostolat qu'un groupe de jeunes s'étaient approchés de la Tradition et que le Père Vinson avait pu constituer le cercle Saint Bernard de Romans. Il avait appris brusquement qu'il était atteint d'une grave maladie. Se rendant compte que tout soin serait vain il accepta avec résignation la volonté de Dieu, se préparant à bien mourir. C'est l'abbé Murro qui a célébré ses funérailles. L'Institut présente ses condoléances à sa femme et à toute sa famille, les assurant de ses prières. Le 15 mars 2002, à Turin est décédé munie des derniers sacrements, Rosamaria **Boella**, amie de longue date de la famille de l'abbé Ricossa. Le 9 juin, à Florence est décédée Liliana **Balotta** dont nous parlerons dans le prochain numéro.



Dans le numéro précédent, parmi les noms de certains prélats proches du "monde traditionaliste" (les cardinaux Oddi et Palazzini, ainsi que l'Archevêque Pintonello), nous avons omis de signaler la figure de Mgr Antonio **Piolanti**, décédé à Rome le 28 septembre 2001. Né en 1911, ce dernier fut entre autres Recteur de l'Université Pontificale du Latran, et, à ce titre, appela le Père M.-L. Guérard des Lauriers à l'"Université du Pape" pour y enseigner. Yves Chiron en fait un bel éloge dans *Alètheia* (n° 22 du 17 décembre 2001). *Sodalitium* publiera pour sa part une lettre inédite de Mgr Piolanti au Père Guérard des Lauriers à propos du nouveau missel de Paul VI dans l'opuscule en préparation sur Cristina Campo.

### Chronique des activités de la "Casa S. Pio X"

Comme vous avez pu le lire dans le dernier numéro de *Sodalitium*, la "Casa S. Pio X", à San Martino dei Mulini, dans la province de Rimini a été inaugurée par l'abbé Ugo Carandino. L'abbé Carandino adhère à

la thèse de Cassiciacum et collabore avec notre Institut; il s'occupe de l'apostolat en Romagne et dans les Abruzzes et seconde nos prêtres dans leur ministère en Emilie et dans le Trentin. Entre autres événements heureux de son ministère, nous signalons la célébration du mariage d'Alberto Bianchini avec Elena Berselli, le 1/04 dans la chapelle de la Villa Senni à Maranello.

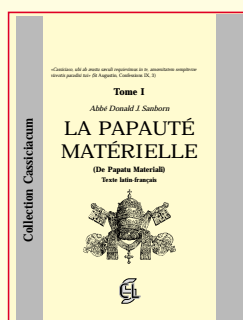
Durant ces derniers mois l'abbé Ugo Carandino a donné une série de conférences publiques: le 21 janvier 2002 à Pescara, où il était invité par l'association *Amicizia cristiana*, pour parler sur le thème *La réforme liturgique. Du sacrifice de la Messe à la nouvelle messe*; le 15 février 2002, à Riva del Garda (TN) il est intervenu au congrès *Immigration: fin de la civilisation chrétienne?*, organisé par la Lega Nord (article sur *l'Adige* du 17/02/02), avec Denis Bertolini (secrétaire de la LN du Trentin) et Umberto Malafronte (éditions d'Ar), sous la présidence de Lorenzo Busi; le 24 février, à Brescia, il est intervenu à la 1ère assemblée fédérale du *Mouvement Giovani Padani*, sur invitation

## Centro Librario Sodalitium

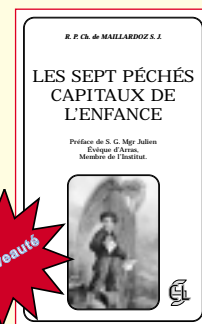
### NOUVEAUTÉS LIBRAIRES



Dans cet opuscule, le Père Isidoro da Alatri s'emploie à défendre l'enseignement traditionnel de l'Eglise, l'historicité des Evangiles et l'autorité des Pères sur la question de la responsabilité juive dans la mort de Jésus. D'une brûlante actualité! A lire absolument!



Texte latin-français  
Pour mieux comprendre la situation actuelle dans l'Eglise, selon la Thèse exposée par Mgr Guérard des Lauriers, mise avec compétence à la portée de tous par l'abbé Sanborn. (Recueil des textes déjà parus dans *Sodalitium*).



Dans ce petit ouvrage l'auteur a su allier esprit surnaturel et bon sens. Il s'appuie en effet sur le péché originel et il donne un grand nombre d'exemples pratiques permettant la compréhension des principes exposés. Les parents et les éducateurs retireront beaucoup de fruits de ce petit livre, pour le plus grand bien des enfants confiés à leurs soins par le Bon Dieu.

**A COMMANDER AUPRES DE NOTRE REDACTION**

Bon de commande au verso

du coordinateur fédéral Paolo Grimoldi; le 5 avril, à Bondeno (FE), il est intervenu au congrès *Mondialisme et immigration*, organisé par le M.G.P., avec le député européen Mario Borghesio (LN), Angelo Alessandri (secrétaire de la LN d'Emilie), sous la présidence de Filippo Pozzi; le 15 avril à Pescara, il est encore intervenu au congrès *Catholicisme, Œcuménisme, Mondialisme*, organisé par les fédérations provinciales d'Action Universitaire et Azione Giovani de Pescara, avec le docteur Pietro Ferrari (Président d'AG de Teramo), le docteur Marco Solfanelli (Président d'Amicizia Cristiana) sous la présidence de Massimo Janigro; le 19 avril, à Alfonsine (RA), il est intervenu au congrès

*Immigration: la nouvelle loi Bossi-Fini* organisé par la Lega Nord, avec le député Federico Bricolo (LN), Alessandro Orteni, sous la présidence de Federico Patuelli; le 13 mai, à Pescara, à l'Université des Etudes "G. d'Annunzio", au congrès *Mystères d'Italie. Analyse politico-historique du pouvoir occulte*, organisé par *Azione Universitaria* en collaboration avec l'académie, avec Aldo Iervese (Ass. Culturelle XXI décembre), Enzo Cipriano (Ed. Settimo Sigillo) et le docteur Sandro Provvionato (journaliste Mediaset), sous la présidence de Pierpaolo Citrullo; le 6 juin à Bologne, il a parlé dans les locaux du SAV (Service d'Accueil à la Vie), sur le thème *Pornographie et dissolution dans la so-*

## Bon de commande

Auteur	Titre	prix	exemp.
ARTHUR PREUSS	<i>Etude sur la Franc-Maçonnerie américaine</i>	18,30 €	
ABBÉ ANTHONY CEKADA	<i>On ne prie plus comme autrefois...</i>	7,65 €	
	<i>Petite méthode pour suivre la Sainte Messe</i>	2,60 €	
ABBÉ NITOGLIA	<i>De la Synagogue à L'Eglise</i>	4,60 €	
ABBÉ RICOSSA	<i>L'abbé Paladino et la Thèse de...</i>	4,60 €	
ISIDORO DA ALATRI	<i>Qui a tué Jésus-Christ ?</i>	10,55 €	
GIUSEPPE RICCIOTTI	<i>Vie de Jésus Christ</i>	22,90 €	
DONALD J. SANBORN	<i>La papauté matérielle</i>	8,40 €	
CH. DE MAILLARDOZ	<i>Les sept péchés capitaux de l'Enfance</i>	8,40 €	
<b>Frais de Port:</b> + 3,85 € pour commande inférieure à 32 € + 5,05 € pour commande à partir de 32 € <b>GRATUIT</b> à partir de 41 €		+ port	
		Total	

Veuillez expédier

à l'adresse suivante:

Nom	_____
Prénom	_____
Adresse	_____
Ville	_____
Code	_____
Tél.:	_____

A retourner à l'une des deux adresses suivantes:

**Centro Librario Sodalitium**

**Loc. Carbignano 36**

**10020 VERRUA SAVOIA (TO) - ITALIE**

**"Sodalitium"**

**Mouchy**

**58400 RAVEAU - FRANCE**

Vous pouvez aussi téléphoner à:

Tél. (de France): +39. 0161. 83.93.35 - Fax (de France): +39.0161. 83.93.34

email: [sodalitium@plion.it](mailto:sodalitium@plion.it)

ciété, sur invitation des jeunes universitaires du Mouvement pour la Vie de Bologne.

Nombreuses interventions de l'abbé Carandino à *Radio Padania Libera*: le 8 novembre 2001 au programme de Lorenzo Busi, sur la question islamique; le 27 novembre à "*Ritmo politico*", sur le clonage; le 7 janvier 2002 au programme de Lorenzo Busi, sur la civilisation chrétienne; le 12 mars il est interviewé par Silvia Sanzini sur l'immigration; le 13 mars et le 8 mai encore avec Lorenzo Busi, sur les activités du *Centro Studi Federici*; toujours le 8 mai il est interviewé par Rosanna Saponi, en même temps que l'anthropologue Ida Magli.

Pour ce qui concerne les activités du *Centro studi Giuseppe Federici*, (association culturelle aux positions proches de celles de la "Casa S. Pio X") à Rimini, signalons: le 15 décembre 2001 la présentation du calendrier sur l'armée de Pie IX, par l'historien Piero Raggi au Café Dovesi; le 22 février 2002 à l'école Panzini, la conférence du docteur Mario Spataro sur le thème *Pouvoir mondialiste et homologation des consciences*; le 16 mars à l'hôtel Villa Rosa le congrès *Identité et localisme. Du village global à la liberté*, avec la participation du Professeur Eduardo Zarelli, de l'avocat Andrea Mascetti et du docteur Camillo Arquati, sous la présidence de Diego Di Girolamo; le 3 mai dans la grande salle de l'école Panzini la conférence du docteur Mario di Giovanni, sur le thème *Enquêtes sur le Mondialisme. Voyage parmi loges et lobbies*; le 13 juin présentation du livre *Piazza Fontana: tout ce qu'on ne nous a pas dit*, avec la participation de l'auteur, Pierangelo Maurizio, dans la grande salle de l'école Panzini.

Le calendrier du "Pape-Roi" a été présenté sur *La Voce della Romagna*, du 15 décembre 2001 et *La Padania* du 16 décembre 2001. Encore dans *La Padania* du 2/01/2002 a été publié un article du *Centro Studi Federici* sur les traditions catholiques de l'Avent et de Noël; dans l'édition du 16 janvier un article a été publié sur les activités du *Centro Studi Federici*.

Dans la rubrique *Vie de l'Institut* nous avons déjà signalé que dans la salle du Baraccano de Bologne s'est déroulé un cycle de conférences sur le thème *L'Histoire de Bologne*, organisé par la section bolonaise du Centre Federici en collaboration avec la municipalité. Du 11 février au 15 avril 2002 ont

été traités les thèmes suivants: *Bologne celtique* par le Professeur Daniele Vitali, *Bologne en 1600*, par le Professeur Ottavia Piccoli, *Saint Petrone* (Alessandro Ortenzi), *Bologne lombarde* par le Professeur Paola Foschi, *La Vierge de Saint Luc* (Mgr Giovanni Catti), *Saint Pie V Ghislieri* (abbés Ricossa et Giugni), *Grégoire XIII* (Gustavo Mola di Nomaglio), *Les volontaires de Bologne au service de Pie IX* (docteur Piero Raggi), *Carlo Musi à l'occasion du 150ème anniversaire de sa naissance* (M. Fausto Carpani et le Professeur Marco Poli). Toutes les conférences ont été annoncées dans *Il Resto del Carlino*, *La Repubblica* (édition de Bologne), et *Avvenire* dans son supplément dominical diocésain *Bologna sette*; le 13 février 2002, Lorenzo Busi sur *Radio Padania Libera* interviewait Alessandro Ortenzi, président de *Terra Boica* pour présenter cette série de conférences.

Ceux qui désireraient recevoir la *Lettre d'informations* de la Casa S. Pio X, *Opportune Importune*, avec un compte rendu plus complet de ses activités peuvent écrire à l'adresse suivante: Casa San Pio X, via Sarzana 86, 47828, San Martino dei Mulini (RN).

#### REVUE DE PRESSE

Nous avertissons nos lecteurs que la Revue de Presse ne paraît plus.

Vous pouvez trouver ce numéro ainsi que les anciens numéros de *Sodalitium* en format électronique (PDF) sur notre site internet à l'adresse: [www.plion.it/sodali/archive.html](http://www.plion.it/sodali/archive.html)

### Prochaines retraites de Saint Ignace

#### Pour dames et jeunes filles:

A Raveau (Nièvre), du lundi 29 juillet à 12h au samedi 3 août à 12h

#### Pour hommes et jeunes gens:

A Raveau (Nièvre), du lundi 5 août à 12h au samedi 10 août à 12h

A Serre-Nerpol (Isère) du lundi 19 août à 18h au samedi 24 août à 17h

pour tout renseignement:

**Institut Mater Boni Consilii**

**Mouchy Raveau 58400 - Tél. et Fax 03.86.70.11.14.**

**Maison St-Joseph 38470 Serre-Nerpol**

**Tél. 04.76.64.24.11**

## CENTRES DE MESSES

### RESIDENCES DES PRETRES DE L'INSTITUT

#### ITALIE: Verrua Savoia (TO). Maison-Mère.

Istituto Mater Boni Consilii - Località Carbignano, 36. Tél. de l'Italie: 0161.83.93.35 - Ste Messe: en semaine à 7h30. Salut du Saint-Sacrement: tous les vendredis à 21h. Heure Sainte: le premier vendredi du mois à 21h.

#### San Martino dei Mulini (RN). Casa San Pio

X. Abbé Ugo Carandino - Via Sarzana 86. Pour toute information, téléphoner au 0541.75.89.61. Fax 0541.757.231.

**FRANCE: Mouchy Raveau 58400** - La Charité-sur-Loire. Pour toute information, téléphoner au 03.86.70.11.14.

#### BELGIQUE: Dendermonde. Mgr Geert

Stuyver: Kapel O.L.V. van Goede Raad, (chapelle N.-D. du Bon Conseil) Koning Albertstraat 146 - 9200 Sint-Gillis Dendermonde: Ste Messe le dimanche à 9h30. Tél. (et Fax): (+32) (0) 52.38.07.78.

### AUTRES CENTRES DE MESSES

#### FRANCE

**Annecy:** 11 avenue de la Mavéria. Tél.: 04.50.57.88.25. Ste Messe le 2ème et 4ème dimanche du mois à 10 h. Confessions à 9 h.

**Cannes:** Chapelle N.-D. des Victoires. 4 rue Fellegara. Tél.: 04.93.60.57.68. Ste Messe le 2ème et 4ème dimanche du mois à 18h.

**Lille:** Ste Messe le 1er et 3ème dimanche du mois à 17h. Confessions à 16h30. Pour toute information: Mgr Geert Stuyver en Belgique.

**Lyon:** 17 cours Suchet. Tél.: 04.77.33.11.24. Ste Messe le 2ème et 4ème dimanche du mois à 17h. Confessions à partir de 16h30.

### ITALIE

**Bologne:** le 2ème dimanche du mois, Messe à 11h; le 4ème dimanche, Messe à 17h30.

**Ferrare:** Chiesa S. Luigi, Via Pacchenia 47 Albarea. Ste Messe tous les dimanches à 17h30. Le 1er dimanche du mois à 11h30.

**Loro Ciuffenna (Arezzo):** Fattoria del Colombaio, str. dei 7 ponti. Ste Messe le 1er dimanche du mois à 17h30.

**Maranello (Modène):** Villa Senni. Strada per Fogliano. Ste Messe tous les dimanches à 11h, sauf le 1er dimanche du mois à 9h.

**Milan:** Oratoire St Ambroise. Via Vivarini 3. Ste Messe tous les dimanches à 11h.

**Pescara:** Ste Messe le 2ème dimanche du mois à 18h30.

**Rimini:** Oratoire St Grégoire le Grand, via Molini 8: dimanches et fêtes, Messe à 11h.

**Rome:** Oratoire St Grégoire VII. Via Pietro della Valle, 13/b. Ste Messe le 1er, 3ème et 5ème dimanche du mois à 11h.

**Rovereto (Trente):** Messe le 3ème dim. du mois.

**Turin:** Oratoire du Sacré-Cœur, via Thesauro 3/D. Dimanches: Messe chantée à 9h. Messe basse à 11h15. Tous les premiers vendredis du mois: Messe à 18h15.

**Valmadrera (Lecco):** via Concordia, 21. Tél. 0341.58.04.86. Ste Messe le 1er et 3ème dimanche du mois.

**Confessions une demi-heure avant les messes. Pour toute information, téléphoner à Verrua Savoia ou à San Martino dei Mulini (Rimini)**

### COMMENT NOUS AIDER

- Il n'y a pas d'abonnement à "Sodalitium". Ce périodique est envoyé gratuitement à tous ceux qui désirent le recevoir. Nous demandons aux personnes qui, pour un motif quelconque, ne désirent pas le recevoir, de nous le faire savoir.

- L'Institut Mater Boni Consilii et son périodique "Sodalitium" n'ont pas d'autres ressources que vos offrandes sans lesquelles ils ne peuvent vivre.

#### Pour vos dons, libeller:

- ASSOCIATION MATER BONI CONSILII - Mouchy - Raveau 58400 - LA CHARITE SUR LOIRE. CCP n° 2670 37 W DIJON
- ASSOCIATION MATER BONI CONSILII - Mouchy - Raveau 58400 - LA CHARITE SUR LOIRE. Compte CREDIT LYONNAIS: Banque: 30002; Agence: 07531; N° du compte: 79074 U; Clé: 78.

**EN CAS DE NON-LIVRAISON,  
VEUILLEZ RENVOYER A L'EXPE-  
DITEUR QUI S'ENGAGE A PAYER  
LE RETOUR A L'ENVOYEUR:**

**SODALITIUM PERIODICO**  
Loc. Carbignano, 36.  
10020 VERRUA SAVOIA (TO)  
presso **CMP TORINO NORD**  
Tel. +39. 161.839.335 - Fax +39. 161.839.334

#### DESTINATARIO - Destinataire:

SCONOSCIUTO - Inconnu   
TRASFERITO - Transféré   
DECEDUTO - Décédé

#### INDIRIZZO - Adresse:

INSUFFICIENTE - Insuffisante   
INESATTO - Inexacte

#### OGGETTO - Object:

RIFIUTATO - Refusé